

REPUBLIQUE FRANCAISE - LIBERTE -- EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE MARSEILLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

15 JUIN 2011

- N° 369 - Le Numéro : 0,85 Euro

SOMMAIRE

ARRETES

DIRECTION DES FINANCES	2
SERVICE DU CONTROLE BUDGETAIRE.....	2
<i>Régies de recettes</i>	2
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE	3
SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC	3
<i>Foire</i>	3
<i>Manifestations</i>	5
<i>Vide greniers</i>	12
<i>Division Réglementation - Autorisations de musique et musique-dancing de mai 2011</i>	13
SERVICE DES AUTORISATIONS D'URBANISME	15
<i>Permis de construire du 16 au 31 mai 2011</i>	15
<i>Permis de construire du 1er au 15 juin 2011</i>	19
DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL	22
SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS	22
<i>Procès-verbal de la séance du 4 avril 2011</i>	22

ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES MUNICIPAUX

DIRECTION DES FINANCES

SERVICE DU CONTROLE BUDGETAIRE

Régies de recettes

11/11/3692 R – Régie de recettes auprès du Service de l'Espace Public

Nous, Maire de Marseille, Ancien Ministre, Sénateur des Bouches-du-Rhône, Vice-Président du Sénat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 08/232/HN en date du 4 avril 2008 autorisant le maire à créer des régies comptables en application de l'article L 2122-22 al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2009 portant réorganisation des services de la Ville de Marseille ;

Vu notre arrêté n° 07/3305 R du 1er février 2007, modifié,

ARTICLE 1 Notre arrêté susvisé n° 07/3305 R du 1er février 2007, modifié, est abrogé.

ARTICLE 2 Il est institué auprès du Service de l'Espace Public une régie de recettes pour l'encaissement des produits suivants :

- places occupées par les tables des cafés,
- places occupées par les échoppes, éventaires et épars,
- places dans les foires, halles et marchés,
- permis d'emplacements publics,
- publicité dont celle frappant les véhicules terrestres circulant sur le territoire de la commune de Marseille,
- redevance de consommation d'eau lors de kermesses et autres manifestations,
- loyers des panneaux publicitaires,
- droits de stationnement des matériels de chantier.

ARTICLE 3 Cette régie est installée dans les locaux occupés par le Service de l'Espace Public au 33A, rue Montgrand 13006 MARSEILLE.

ARTICLE 4 Les recettes désignées à l'article 2 sont encaissées selon les modes de recouvrements suivants :

- espèces,
- chèques,
- cartes bancaires.

Elles sont perçues contre remise à l'usager de quittances.

ARTICLE 5 Le régisseur est autorisé à disposer d'un compte de dépôt de fonds au Trésor.

ARTICLE 6 Des mandataires interviendront pour l'encaissement des droits de places sur les foires, halles et marchés.

ARTICLE 7 Un fonds de caisse d'un montant de 300 € (TROIS CENTS EUROS) est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 8 Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 38.000 € (TRENTE HUIT MILLE EUROS).

ARTICLE 9 Le régisseur est tenu de verser au Receveur des Finances de Marseille Municipale le total de l'encaisse tous les 3 jours ou dès que celui-ci atteint le montant maximum fixé à l'article 8, lors de sa sortie de fonctions ou de son remplacement par le mandataire suppléant, et en tout état de cause, en fin d'année.

ARTICLE 10 Le régisseur verse chaque mois auprès du service ordonnateur (Service du Contrôle Budgétaire et Comptabilité) la totalité des justificatifs des opérations de recettes.

ARTICLE 11 Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'arrêté de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 12 Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est précisé dans l'arrêté de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 13 Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité pour la période pendant laquelle il assurera effectivement le fonctionnement de la régie, selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 14 Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 9 JUIN 2011

11/11/3701 R – Régie de recettes auprès de la Direction de la Gestion Urbaine de Proximité

Nous, Maire de Marseille, Ancien Ministre, Sénateur des Bouches-du-Rhône, Vice-Président du Sénat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 08/232/HN en date du 4 avril 2008 autorisant le maire à créer des régies comptables en application de l'article L 2122-22 al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;-

Vu la note en date du 24 mai 2011 de Madame le Chef de Division de la Réglementation du Service de la Sécurité Publique,

Vu l'avis conforme en date du 31 mai 2011 de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale.

ARTICLE 1 Il est institué auprès de la Direction de la Gestion Urbaine de Proximité - Service de la Sécurité Publique - Réglementation une régie de recettes pour l'encaissement des droits de stationnement sur voirie (horodateurs).

ARTICLE 2 Cette régie est installée au siège de la Société S.A.G.S Marseille (Société d'Assistance de la Gestion du Stationnement) au 42, rue Liandier 13008 MARSEILLE, en charge de la D.S.P du stationnement payant sur voirie.

ARTICLE 3 Les recettes désignées à l'article 1 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : espèces, chèques, cartes bancaires, cartes MONEO, cartes PIAF. Elles sont perçues contre remise à l'usager de tickets, de quittances ou de vignettes.

ARTICLE 4 Le régisseur est autorisé à disposer d'un compte de dépôt de fonds au Trésor.

ARTICLE 5 Des mandataires interviendront pour l'encaissement des produits énumérés à l'article 1.

ARTICLE 6 Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 200.000 € (DEUX CENT MILLE EUROS).

ARTICLE 7 Le régisseur est tenu de verser au Receveur des Finances de Marseille Municipale le montant de l'encaisse 2 fois par semaine ou dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6, lors de sa sortie de fonctions ou de son remplacement par le mandataire suppléant, et en tout état de cause en fin d'année.

ARTICLE 8 Le régisseur verse chaque mois auprès du service ordonnateur (Service Contrôle Budgétaire Comptabilité) la totalité des justificatifs des opérations de recettes.

ARTICLE 9 Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'arrêté de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 10 Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 9 JUIN 2011

DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE

SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC

Foire

11/248/SG – Foire artisanale Place Gabriel Péri du 24 au 27 mai 2011 dans le cadre de la Fête des Mères

Nous, Maire de Marseille,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.1 et L 2212.2,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et notamment les manifestations commerciales sur la Voie Publique,

Vu la délibération n° 10/12231/FEAM du 6 décembre 2010 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2011.

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

ARTICLE 1 La Ville de Marseille / le Service de l'Espace Public est autorisée à organiser en son nom une Foire Artisanale sur la Place Gabriel Péri dans le cadre de « la Fête des Mères » conformément au plan ci-joint:

ARTICLE 2 DATES D'ACTIVITE
Du mardi 24 mai 2011 au vendredi 27 Mai 2011
HORAIRES D'ACTIVITE :
Heure d'ouverture : 09H00.
Heure de fermeture : 19H30.

ARTICLE 3 Les commerçants et artisans désirant occuper un emplacement public devront adresser Au Service de l'Espace Public - 33 A, rue Montgrand - 13006 Marseille, une demande sur papier libre.

ARTICLE 4 Les participants à cette manifestation devront justifier de leur qualité de commerçants, artisans ou producteurs et se munir d'une attestation d'assurance à responsabilité civile. Ils devront régler leurs droits dus au titre de l'occupation du domaine public à l'agent assermenté à cet effet, le jour de la manifestation.

ARTICLE 5 Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 6 Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :
Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie, Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

Les stands ne doivent pas gêner le passage, la giration et la mise en station des échelles aériennes des marins pompiers en cas de sinistre sur la place. De nombreux risques sont impliqués sur le site de cette installation (hôtel, ERP, habitations, métro...).

L'installation des forains ne doit pas compromettre l'évacuation rapide et sûre de la station de métro, ainsi que l'accès à leurs moyens de secours.

Les accès réservés aux secours doivent être impérativement libres.

ARTICLE 7 Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

ARTICLE 8 La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès du service de l'Espace Public Division « Foires et Kermesses ». Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires. Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière. Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

ARTICLE 9 Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

ARTICLE 10 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 11 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 24 MAI 2011

11/263/SG – Foire de Printemps le 21 mai 2011 sur la Place Edmond Auran

Nous, Maire de Marseille,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212.1 et L. 2212.2,
Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la Voie Publique,
Vu la délibération n°10/1231/FEAM du 06 décembre 2010 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2011.
Vu la demande présentée par Monsieur Hubert BILLOT, Président du CIQ des Chartreux », Demeurant : 14, boulevard Meyer – 13004 Marseille.
Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

ARTICLE 1^{er} Le CIQ des Chartreux est autorisé à organiser en son nom une foire de printemps « Le Printemps des Créateurs » sur la place Edmon Auran / 13004.
le samedi 21 mai 2011

ARTICLE 2 Les commerçants et artisans de la rue désirant occuper un emplacement public devront adresser au Service de l'Espace Public - 33 A, rue Montgrand - 13006 Marseille - par l'intermédiaire de l'Association, une demande sur papier libre.

ARTICLE 3 Horaires d'activité :
Heure d'ouverture : 8 h 00
Heure de fermeture : 19 h 00

ARTICLE 4 L'association ou l'organisme visé à l'article 1^{er} n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

ARTICLE 5 Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1^{er}.

ARTICLE 6 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :
Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.
Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.
Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,
La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les participants à cette manifestation devront justifier de leur qualité de commerçants, artisans ou producteurs et se munir d'une attestation d'assurance à responsabilité civile. Ils devront régler leurs droits dus au titre de l'occupation du domaine public à l'agent assermenté à cet effet, le jour de la manifestation.
La personne autorisée à l'article 1^{er} n'est pas habilitée à percevoir les droits d'occupation du domaine public aux lieux et places du « receveur placier ».

ARTICLE 8 Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 9 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 10 Les mesures de sécurité suivantes seront strictement respectées :
Le maintien d'une voie de circulation d'une largeur de 3 m,
Le dégagement des différents accès pompiers, bouches et poteaux d'incendie,
Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,
Respect du passage et de la circulation des piétons,
Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

ARTICLE 11 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité. Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :
Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;
Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 12 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition

ARTICLE 13 Aucune installation ne sera tolérée au droit :
Des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation,
Des portes d'entrée d'immeubles.

ARTICLE 14 Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

ARTICLE 15 La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès du Service de l'Espace Public – Division « Foires et Kermesses ». Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.
Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.
Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

ARTICLE 16 Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

ARTICLE 17 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 27 MAI 2011

Manifestations

11/185/SG – Exposition de tableaux et ouvrages artisanaux sur le quai d'Honneur du Frioul les samedis et dimanches du 18 juin au 25 septembre 2011

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212.1 et L. 2212.2,
Vu l'arrêté n°89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la Voie Publique,
Vu la délibération n°10/1231/FEAM du 06 décembre 2010 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2011.
Vu la demande présentée par le « CIQ ARCHIPEL DU FRIOUL » domicilié Place du Marché Le Frioul – 13001 Marseille, représenté Monsieur Michel SAVALLI, Président.
Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

ARTICLE 1 Le « CIQ ARCHIPEL DU FRIOUL » est autorisée à organiser en son nom une exposition de tableaux et d'ouvrages artisanaux sur le quai d'Honneur du Frioul les samedis et dimanches entre le Samedi 18 juin 2011 et le Dimanche 25 septembre 2011.

ARTICLE 2 Les commerçants et artisans de la rue désirant occuper un emplacement public devront adresser au Service de l'Espace Public - 33 A, rue Montgrand - 13006 Marseille - par l'intermédiaire de l'Association, une demande sur papier libre.

ARTICLE 3 Horaires d'activité :
- Heure d'ouverture : 8 h 00
- Heure de fermeture : 19 h 00

ARTICLE 4 L'association ou l'organisme visé à l'article 1^{er} n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

ARTICLE 5 Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1.

ARTICLE 6 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :
- Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.
- Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.
- Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,
- La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les participants à cette manifestation devront justifier de leur qualité de commerçants, artisans ou producteurs et se munir d'une attestation d'assurance à responsabilité civile. Ils devront régler leurs droits dus au titre de l'occupation du domaine public à l'agent assermenté à cet effet, le jour de la manifestation. La personne autorisée à l'article 1^{er} n'est pas habilitée à percevoir les droits d'occupation du domaine public aux lieux et places du « receveur placier ».

ARTICLE 8 Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 9 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 10 Les mesures de sécurité suivantes seront strictement respectées :

- Le maintien d'une voie de circulation d'une largeur de 3 m,
- Le dégagement des différents accès pompiers, bouches et poteaux d'incendie,
- Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,
- Respect du passage et de la circulation des piétons,
- Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

ARTICLE 11 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

- Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;
- Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 12 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition

ARTICLE 13 Aucune installation ne sera tolérée au droit :
- Des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation,
- Des portes d'entrée d'immeubles.

ARTICLE 14 Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

ARTICLE 15 La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès du Service de l'Espace Public – Division « Foires et Kermesses ». Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires. Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière. Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

ARTICLE 16 Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

ARTICLE 17 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance – Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 20 AVRIL 2011

11/186/SG – Vente au déballage sur le trottoir entre les numéros 4 et 24 du Boulevard Françoise Duparc le 5 juin 2011

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212.1 et L. 2212.2,
Vu l'arrêté n°89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la Voie Publique,
Vu la délibération n°10/1231/FEAM du 06 décembre 2010 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2011.
Vu la demande présentée par Monsieur Guy POU, Président de l'association « Les amis de la place Sébastopol » domicilié :2, Boulevard Georges Clemenceau - 13004 Marseille

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

ARTICLE 1 L'Association « Les amis de la place Sébastopol » est autorisée à organiser en son nom une « Vente au Déballage » sur le trottoir entre les numéros 4 et 24 du boulevard Françoise Duparc / 13004.le dimanche 5 juin 2011

ARTICLE 2 Les commerçants et artisans de la rue désirant occuper un emplacement public devront adresser au Service de l'Espace Public - 33 A, rue Montgrand - 13006 Marseille - par l'intermédiaire de l'Association, une demande sur papier libre.

ARTICLE 3 Horaires d'activité :
- Heure d'ouverture : 8 h 00
- Heure de fermeture : 19 h 00

ARTICLE 4 L'association ou l'organisme visé à l'article 1^{er} n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

ARTICLE 5 Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1^{er}.

ARTICLE 6 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

- Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.
- Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.
- Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,
- La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les participants à cette manifestation devront justifier de leur qualité de commerçants, artisans ou producteurs et se munir d'une attestation d'assurance à responsabilité civile. Ils devront régler leurs droits dus au titre de l'occupation du domaine public à l'agent assermenté à cet effet, le jour de la manifestation. La personne autorisée à l'article 1^{er} n'est pas habilitée à percevoir les droits d'occupation du domaine public aux lieux et places du « receveur placier ».

ARTICLE 8 Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 9 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 10 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

- Le maintien d'une voie de circulation d'une largeur de 3 m,
- Le dégagement des différents accès pompiers, bouches et poteaux d'incendie,
- Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,
- Respect du passage et de la circulation des piétons,
- Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.
- Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 11 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition

ARTICLE 12 Aucune installation ne sera tolérée au droit :
- Des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation,
- Des portes d'entrée d'immeubles.

ARTICLE 13 La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès du Service de l'Espace Public – Division « Foires et Kermesses ». Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires. Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière. Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

ARTICLE 14 Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

ARTICLE 15 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 20 AVRIL 2011

11/187/SG – Installation d'un stand de départ et d'arrivée composé d'une table dans le cadre de la « Ballade énigmatique en vélo » sur la Place Jean Jaurès le 26 juin 2011

Nous, Maire de Marseille,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,
Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,
Vu l'arrêté n°89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,
Vu la délibération n°10/1231/FEAM du 06 décembre 2010 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2011.
Vu la demande présentée par l'association « COLLECTIF VELO EN VILLE » domicilié 135, rue d'Aubagne – 13006 MARSEILLE, représenté Monsieur Renaud BONELLI.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association « COLLECTIF VELO EN VILLE » domicilié 135, rue d'Aubagne – 13006 MARSEILLE, représenté Monsieur Renaud BONELLI, à installer, dans le cadre de la « Ballade énigmatique en vélo » un stand de départ et d'arrivée composé d'une table sur la place Jean Jaurès, côté square Yves Montand, conformément au plan ci-joint
Manifestation : Le dimanche 26 juin 2011 de 08H30 à 09H45 et de 11H30 à 12H45, montage et démontage compris.

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité. Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

- Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;
- Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.
- Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 : Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

- Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.
- Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.
- Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,
- La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 20 AVRIL 2011

11/238/SG – Organisation d'un spectacle de danse sur la Place Pelabon le 21 mai 2011

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°10/1231/FEAM du 06 décembre 2010 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2011.

Vu la demande présentée par «LE CENTRE SOCIAL SAINT JEROME LA RENAUDE LES BALUSTRES » domiciliée 8 Traverse Charles SUSINI 13013 Marseille, représentée par MADAME SYLVIE POLETTI, Directrice du centre.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise «LE CENTRE SOCIAL SAINT JEROME LA RENAUDE LES BALUSTRES » domiciliée 8 Traverse Charles SUSINI 13013 Marseille, représentée par MADAME SYLVIE POLETTI, Directrice du centre à organiser un spectacle de danses sur la place Pelabon conformément au plan ci-joint avec l'installation d'une scène de 50m² et d'un stand culinaire:

Manifestations : le samedi 21 mai 2011 de 14h00 à 18h00
Montage le 21 mai 2011 de 8h00 à 14h00
Démontage le 21 mai 2011 de 18h00 à 20h00

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité. Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

- Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.
- Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.
- Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,
- La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 17 MAI 2011

11/243/SG – « Les Oralies » du 27 au 29 mai 2011 sur le Cours Julien

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°10/1231/FEAM du 06 décembre 2010 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2011.

Vu la demande présentée par l'association « La Baleine qui dit Vagues », représentée par Madame Elisabeth DAYCARD, demeurant : 59, Cours Julien - 13006 Marseille.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association « La Baleine qui dit Vagues », représentée par Madame Elisabeth DAYCARD, demeurant : 59, Cours Julien - 13006 Marseille, à organiser l'animation culturelle « Les oralies », avec installation de tables, de chaises, éléments de décoration et d'une scène sur le Cours Julien.

Manifestation : Le vendredi 27 mai 2011 de 09H00 à 19H00, montage et démontage compris.

Le samedi 28 mai 2011 de 09H00 à 19H00, montage et démontage compris

Le Dimanche 29 mai 2011 de 09H00 à 19H00, montage et démontage compris

En cohabitation avec le « Marché des Créateurs » organisé par l'association Marquage.

ARTICLE 2 L'organisateur devra veiller à respecter les autorisations de terrasses de bars et restaurants déjà accordés sur le Cours Julien.

ARTICLE 3 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité. La trame circulaire du cours Julien, réservée aux secours est installée au pied d'immeuble et implique une largeur utile minimale de 4 mètres, pour la mise en station des échelles aériennes des marins-pompiers de Marseille. De plus, d'importants risques à défendre sont impliqués sur le cours Julien, parking souterrain, métro, habitations, établissements recevant du public, entreprises... (de nombreux engins de secours sont engagés pour ce type d'établissements en cas d'intervention). En conséquence, les organisateurs devront prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir les mesures liées à la sécurité contre l'incendie.

Maintien d'une voie de circulation d'une largeur de 3 m,

Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,

Respect du passage et de la circulation des piétons,
Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches d'incendie et une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 4 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 PROPETE DU SITE

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

Dans la mesure où la remise en état des lieux n'est pas effectuée par l'organisateur après la manifestation, la Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 L'installation ne doit pas compromettre l'évacuation rapide et sûre des sorties de parking souterrain ainsi que l'accès à leurs moyens de secours. Les installations ne doivent pas gêner la mise en station des échelles aériennes des marins-pompiers sur les voies latérales en cas de sinistre. Les hydrants qui se trouvent sur site doivent être libres de tout encombrements et accessibles en permanence, de jour comme de nuit.

ARTICLE 9 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 17 MAI 2011

11/244/SG – Opération de diffusion de journaux et goodies dans le cadre des demies finales du Top 14 de Rugby sur le Quai de la Fraternité les 27 et 28 mai 2011

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°10/1231/FEAM du 06 décembre 2010 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2011.

Vu la demande présentée par « MIDI OLYMPIQUE » domiciliée Avenue Jean Baylet 31095 Toulouse cedex 9 , représentée par Monsieur Thierry PUJOL, responsable *vente au numéro et diffusion*.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise « MIDI OLYMPIQUE » domiciliée Avenue Jean Baylet 31095 Toulouse cedex 9 , représentée par Monsieur Thierry PUJOL, responsable *vente au numéro et diffusion*, à installer un stand (tréteaux, tables) et à organiser une opération de diffusion de journaux et goodies dans le cadre des demies finales du top 14 de rugby, sur le Quai de la Fraternité en Zone 2, conformément au plan ci-joint.

Manifestation : Vendredi 27 mai 2011 de 16H00 à 21H00, montage et démontage compris.

Samedi 28 mai 2011 de 12H00 à 17H00, montage et démontage compris.

Cet événement ne devra en aucune manière gêner :

Le petit train et sa billetterie,

Marseille le Grand Tour,

Le marché aux fleurs le mardi et samedi matin,

L'épar de confiserie,

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité. Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

L'installation de la manifestation ne doit en aucun cas gêner le passage des engins de lutte contre l'incendie sur le trottoir du Quai du Port dans sa totalité jusqu'au plan d'eau.

La largeur minimale libre de tout encombrement doit être de trois (3) mètres.

La sortie de station de métro du Vieux Port doit être libre afin de ne pas gêner l'évacuation du public sur le Quai de la Fraternité.

Veiller à ce que les emprises ne gênent pas la giration des engins de secours et de lutte contre l'incendie en une seule manœuvre, pour permettre les opérations de secours.

Les installations doivent permettre sans encombre et de jour comme de nuit, l'accès des secours aux regards techniques (en particulier, eau, gaz, électricité), y compris en façades d'immeubles.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 19 MAI 2011

11/247/SG Animations dans le cadre du 50^e Anniversaire d'Amnesty International le 28 mai 2011 sur le Square Léon Blum

Nous, Maire de Marseille,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,
Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,
Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,
Vu la délibération n°10/1231/FEAM du 06 décembre 2010 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2011.
Vu la demande présentée par « AMNESTY INTERNATIONAL GROUPE 53 MARSEILLE » domicilié 159, boulevard de la Libération – 13001 Marseille, représenté par Monsieur Benoit LOEILLET.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise « AMNESTY INTERNATIONAL GROUPE 53 MARSEILLE » domicilié 159, boulevard de la Libération – 13001 Marseille, représenté par Monsieur Benoit LOEILLET, à installer des tables et des chaises et à effectuer des animations (fanfares et danseurs), dans le cadre de leur 50ème anniversaire, sur le square Léon Blum.

Manifestation : Samedi 28 mai 2011 de 16H00 à 20H00, montage et démontage inclus.

La manifestation ne devra en aucun cas gêner ou perturber le marché autorisé sur la place Léon Blum.

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité. Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;
Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 : PROPETE DU SITE

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

Dans la mesure où la remise en état des lieux n'est pas effectuée par l'organisateur après la manifestation, la Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7: Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 19 MAI 2011

11/254/SG Présentation de la flotte de véhicules électriques de la Poste le 28 mai 2011 sur le Square Léon Blum

Nous, Maire de Marseille,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,
Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,
Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,
Vu la délibération n°10/1231/FEAM du 06 décembre 2010 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2011.
Vu la demande présentée par la Direction de la Communication de « LA POSTE » domiciliée 7, rue Gaspard Monge – 13458 Marseille Cedex 13, représentée par Monsieur Philippe MORELLI, Directeur de la Communication.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise la Direction de la Communication de « LA POSTE » domiciliée 7, rue Gaspard Monge – 13458 Marseille Cedex 13, représentée par Monsieur Philippe MORELLI, Directeur de la Communication, à exposer une vingtaine de véhicules électriques (voitures, vélos, chariots, quads) et à installer une tente d'accueil, dans le cadre du lancement de sa flotte électrique sur la Place Bargemon.

Manifestation : mardi 24 mai 2011 de 07H00 à 15H00, montage et démontage inclus.

L'installation ne devra en aucun cas endommager le dallage de la place.

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité. Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;
Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 PROPETE DU SITE
Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

Dans la mesure où la remise en état des lieux n'est pas effectuée par l'organisateur après la manifestation, la Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 25 MAI 2011

11/255/SG Journée d'information sur la Santé du Pied sur la Place Léon Blum le 18 mai 2011

Nous, Maire de Marseille,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,
Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°10/1231/FEAM du 06 décembre 2010 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2011.

Vu la demande présentée par « L'UNION FRANÇAISE POUR LA SANTE DU PIED » domiciliée avenue Jean Moulin – Impasse Poil Bouchin – 13480 CALAS représentée par Monsieur Jean-Christophe CHANTRAN.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise « L'UNION FRANÇAISE POUR LA SANTE DU PIED » domiciliée avenue Jean Moulin – Impasse Poil Bouchin – 13480 CALAS représentée par Monsieur Jean-Christophe CHANTRAN, à installer un chapiteau dans le cadre de la manifestation « La journée nationale pour la santé du Pied », sur la place Léon Blum..

Manifestation : Mercredi 18 mai 2011 de 07H00 à 20H00, montage et démontage inclus.

La manifestation ne devra en aucun cas gêner ou perturber les terrasses et le marché autorisés sur la place Léon Blum.

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 PROPETE DU SITE
Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

Dans la mesure où la remise en état des lieux n'est pas effectuée par l'organisateur après la manifestation, la Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7: Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 25 MAI 2011

11/262/SG Installation de 4 tentes dans le cadre d'une conférence de presse le 25 mai 2011 dans la Rue du Théâtre Français

Nous, Maire de Marseille,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,
Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°10/1231/FEAM du 06 décembre 2010 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2011.

Vu la demande présentée par « Le THEATRE DU GYMNASSE » domiciliée 4 Rue du théâtre Français 13001 MARSEILLE, représentée par Monsieur Wolfgang AFFOLTER, Directeur Technique.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise « Le THEATRE DU GYMNASSE » domiciliée 4 Rue du théâtre Français 13001 MARSEILLE, représentée par Monsieur Wolfgang AFFOLTER, Directeur Technique à installer 4 tentes dans la rue du théâtre Français à l'occasion de la concertation pour la rénovation du Vieux Port conformément au plan ci-joint:

Montage : le mercredi 25 mai 2011 de 14h00 à 16h00

Manifestation : Le mercredi 25 mai 2011 de 16h30 à 21h00

Démontage : dès la fin de la manifestation

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité. Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;
Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :
Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.
Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.
Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,
La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordre

ARTICLE 6 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 27 MAI 2011

11/266/SG Organisation de séances de ventes de livres et dédicaces dans le réseau des bibliothèques municipales

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L2122-1 et suivants relatifs aux règles générales d'Occupation du Domaine Public,
Vu l'avis d'appel public à la concurrence à l'issue duquel l'Association Libraires à Marseille a été désignée pour être autorisée à organiser des séances de dédicaces et de vente de livres au sein du domaine public du réseau des Bibliothèques Municipales,
Vu la convention en date du 3 juillet 2009 portant obligations réciproques des parties pour autoriser, sur le domaine public des bibliothèques municipales, la mise en place des séances de dédicaces et vente de livres par le titulaire susvisé,
Considérant que conformément à la mise en concurrence et à la convention susvisées, des séances de vente de livres peuvent être autorisées à l'issue des conférences suivantes :
- Le 4 juin 2011 : conférence *Au ban des accusés, le rap en procès*
- Le 7 juin 2011 : *Rencontre avec Michaël Lonsdale*
- Le 14 juin 2011 : conférence *Construire un musée, l'architecture d'un projet*
- Le 15 juin 2011 : rencontre *Ecran des nouveaux cinémas arabes*
- Le 30 juin 2011 : conférence *Récit d'expérience*

ARTICLE 1 L'Association Libraires à Marseille est autorisée à organiser la vente de livres à l'occasion des conférences suivantes
- Le 4 juin 2011 : conférence *Au ban des accusés, le rap en procès*, de 15h à 17h
- Le 7 juin 2011 : *Rencontre avec Michaël Lonsdale*, de 17h à 19h
- Le 14 juin 2011 : conférence *Construire un musée, l'architecture d'un projet*, de 18h30 à 20h

- Le 15 juin 2011 : rencontre *Ecran des nouveaux cinémas arabes*, de 18h à 21h
- Le 30 juin 2011 : conférence *Récit d'expérience*, de 17h à 19h dans les locaux de la Bibliothèque Municipale de l'Alcazar, sise 58 Cours Belsunce, 13001 Marseille.

ARTICLE 2 La présente autorisation n'est valable que pour la date, les horaires et le lieu susvisés.

FAIT LE 1er JUIN 2011

11/267/SG Journée du Micro Crédit le 7 juin 2011 sur le Quai de la Fraternité

Nous, Maire de Marseille,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,
Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,
Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,
Vu la délibération n°10/1231/FEAM du 06 décembre 2010 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2011.
Vu la demande présentée par L'association ADIE domiciliée 31, rue Mazenod – 13002 MARSEILLE, représentée par Monsieur Mathieu BARRIER.

ARTICLE 1 : La Ville de Marseille autorise l'association ADIE domiciliée 31, rue Mazenod – 13002 MARSEILLE, représentée par Monsieur Mathieu BARRIER à installer deux tentes de 25 m², tables et chaises dans le cadre de la journée du Micro Crédit sur le Quai de la Fraternité en Zone 2, conformément au plan ci-joint:

Montage : Mardi 7 juin 2011 de 06H00 à 09H00

Manifestation : Mardi 7 juin 2011 de 09H00 à 18H00

Démontage : Mardi 7 juin 2011 de 18H00 à 20H00

Cet événement ne devra en aucune manière gêner :

Le petit train et sa billetterie,
Le marché des Croisiéristes,
Le Marché nocturne,
Le marché aux fleurs,
Marseille le Grand Tour,
L'épars de confiserie,
La station uvale,

ARTICLE 2 : L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité. Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

L'installation de la manifestation ne doit en aucun cas gêner le passage des engins de lutte contre l'incendie sur le trottoir du Quai du Port dans sa totalité jusqu'au plan d'eau.

La largeur minimale libre de tout encombrement doit être de trois (3) mètres.

La sortie de station de métro du Vieux Port doit être libre afin de ne pas gêner l'évacuation du public sur le Quai de la Fraternité.

Veiller à ce que les emprises ne gênent pas la giration des engins de secours et de lutte contre l'incendie en une seule manœuvre, pour permettre les opérations de secours.

Les installations doivent permettre sans encombre et de jour comme de nuit, l'accès des secours aux regards techniques (en particulier, eau, gaz, électricité), y compris en façades d'immeubles.

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 : Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 : Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 : Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 : Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux (02) mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 8 : Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 1er JUIN 2011

Vide greniers

11/265/SG – Vide greniers des Trois Lucs le 5 juin 2011 sur le terrain de boules des Trois Lucs

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles : L 2212.1 et L 2212.2, commerciales sur la Voie Publique, Vu la délibération n°10/1231/FEAM du 06 décembre 2010 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2011.

Vu la demande présentée par Madame Annick VERGEZ, Président du « CIQ DES TROIS LUCS » domicilié : La Musadière 67-Traverse de la Salette-13012 MARSEILLE,

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

ARTICLE 1 Le « CIQ DES TROIS LUCS », est autorisé à organiser en son nom un vide grenier, le Dimanche 5 juin 2011 Sur la Place des Trois Lucs (sur le terrain de boules)

ARTICLE 2 Horaires d'activité :

Heure d'ouverture : 06H00

Heure de fermeture : 19H00

ARTICLE 3 Le vide grenier ne doit pas comporter de brocante et de vente par des professionnels.

ARTICLE 4 L'association ou l'organisme visé à l'article 1^{er} n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

ARTICLE 5 Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1^{er}.

ARTICLE 6 Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 7 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 8 Les organisateurs devront veiller au strict respect des mesures de sécurité d'usage.

ARTICLE 9 Les organisateurs devront laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ainsi qu'une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 10 L'intensité de la sonorisation ne devra occasionner aucune gêne pour le voisinage.

ARTICLE 11 Les mesures de sécurité suivantes seront strictement respectées :

- Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,
- Respect du passage et de la circulation des piétons,
- Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

ARTICLE 12 Aucune installation ne sera tolérée au droit :

- Des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation,
- Des portes d'entrée d'immeubles.

ARTICLE 13 Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

ARTICLE 14 La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Direction des Emplacements Publics-Section Voirie. Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires. Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière. Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

ARTICLE 15 Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

ARTICLE 16 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 17 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 27 MAI 2011

Division Réglementation - Autorisations de musique et musique-dancing de mai 2011

D.G.U.P. - SERVICE DE LA SURETE PUBLIQUE – DIVISION DE LA REGLEMENTATION DE LA POLICE ADMINISTRATIVE- AUTORISATIONS DE MUSIQUE ET MUSIQUE DANCING- DU MOIS MAI 2011-

AM : Autorisation de Musique d' Ambiance-----

AMA : Autorisation de Musique Amplifiée-- ---

AFET : Autorisation de Fermeture Exceptionnelle Tardive (jusqu' à)----

Susp : Suspension-----

AUTORISATIONN°	EXPLOITANTS	ETABLISSEMENTS	ADRESSES	AUTORISATIONS	
				délivrée le	période de validité
AM/223/2011	MR HALEGUA Michaël	« LE BERGERAC »	131, rue d'Endoume – 13007	04/05/2011	4 MOIS
AM/228/2011	ME BIANCOTTO Laurence	« BAZARETTES »	62, rue Breteuil – 13006	04/05/2011	4 MOIS
AM/231/2011	ME JAMES Emilie	« SALADBAR GREEN'IS BETTER »	65, Avenue Cantini – 13006	05/05/2011	4 MOIS
AM/232/2011	ME SASSI Monia	« LE CONSTANTINOIS »	8, rue Bernex – 13001	05/05/2011	PERMANENT
AM/241/2011	MR BERARD Marc	« BRASSERIE DE L'OCEAN »	241, rue Saint Pierre – 13005	10/05/2011	6 MOIS
AM/61/2011	MR ARHLA Abdallah	« CHEZ AMIR »	155, Avenue Roger Salengro – 13002	10/05/2011	4 MOIS
AM/129/2011	MR BALHOUANE Paul	« NOOI »	249, rue Paradis – 13006	10/05/2011	4 MOIS
AM/237/2011	MR LEVY Frédéric	« WAAW »	32, rue des Trois Rois – 13006	10/05/2011	6 MOIS
AM/92/2011	MLLE DUYTSCHAEVER Cléo	« ASSOCIATION JUXTAPOZ »	7, rue Sainte Marie – 13005	11/05/2011	4 MOIS
AM/122/2011	MR GERIN Stéphan	« BAR LEANA »	123, Boulevard de la Blancarde - 13004	11/05/2011	4 MOIS
AM/125/2011	MR ALLOUCHE Djamal	« LE MASSY »	25, Bd Dugommier -13001	11/05/2011	4 MOIS
AMA/153/2011	MR REBOURG Ludovic	« L'INTERMEDIAIRE »	63, Place Jean Jaurès – 13006	17/05/2011	4 MOIS
AM/143/2011	MR HASNAOUI EI Hedi	« LE MONT PLAISIR »	6, rue Colbert -13001	17/05/2011	4 MOIS
AM/62/2011	MR BEN HADIA Mohamed	« L'ESCALE »	21, Bd d'Athènes – 13001	17/05/2011	4 MOIS
AM/160/2011	ME DI FEDE Marcelle	« BAR COMPTOIR MODERNE »	270, Bd Chave -13005	17/05/2011	4 MOIS
AM/173/2011	ME TARNAUD Caroline	« HOTEL EDMOND ROSTAND »	31, rue Dragon – 13006	17/05/2011	4 MOIS
AMA/247/2011	MR LIEUTAUD Laurent	« THE RED LION »	233, Av Pierre Mendès -France 13006	17/05/2011	6 MOIS
AM/254/2011	ME GUERINI Marie-Alice	« LE PARADOU »	2, rue Saint Saëns – 13001	24/05/2011	PERMANENT
AMA/253/2011	MR AUTUORI Jean-Pierre	« LE DELIRIUM »	84, rue Edmond Rostand – 13006	24/05/2011	PERMANENT
AM/140/2011	MR BRUNA Laurent	« LA GOUFFONE »	270, Bd du Redon – 13009	24/05/2011	4 MOIS
AM/149/2011	MR MERCURY Pierre-Yves	« KYO SUSHI »	15, Avenue du Prado – 13006	24/05/2011	4 MOIS
AM/250/2011	ME LAFON Maryse	« LE PRONOSTIC »	13, Bd Fifi Turin -13010	24/05/2011	PERMANENT

AUTORISATIONN°	EXPLOITANTS	ETABLISSEMENTS	ADRESSES	AUTORISATIONS	
				délivrée le	période de validité
AM/251/2011	ME COLLET Françine	« CHIC BAR »	45, rue Paul Codaccioni – 13007	24/05/2011	PERMANENT
AM/259/2011	ME HADAD Zohra	« BAR NABE »	1, Traverse Saint Dominique – 13001	30/05/2011	PERMANENT
AM/265/2011	MR MAHIDDINE Touhami	« O'BOUCHON MARSEILLAIS »	7, rue Molière – 13001	31/05/2011	6 MOIS
AMA/266/2011	MR LAPEYRE Christian	« OOGIE »	55, Cours Julien – 13006	31/05/2011	PERMANENT
AEFT/271/2011	MR ALESI Sébastien	« BAR LE FIACRE »	172, Bd de Libération – 13004	31/05/2011	10/06/11
AM/276/2011	MR GIRAUD Eric	« BAR TABACS CHEZ PEPPINO »	31, Rue Edmond Rostand – 13006	31/05/2011	6 MOIS
AM/273/2011	MR SEBA Messaoud	« BAR DE LA STATION D'ENDOUME »	226, rue d'Endoume – 13007	31/05/11	3 MOIS
AM/275/2011	ME CATANIA Annie	« BAR TABACS DE LA POSTE »	164, Boulevard de la Libération 1300431/05/2011	31/05/11	6 MOIS

SERVICE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Permis de construire du 16 au 31 mai 2011

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
11 H 0604PC.P0	16/5/201 1	Mr	JOLLEZ	85BIS BD LEON LACHAMP 13009 MARSEILLE	35	Construction nouvelle;	Habitation ;
11 H 0609PC.P0	17/5/201 1	Mme	VALERY	29 AV PIERRE BOUZE 13009 MARSEILLE	25	Travaux sur construction existante;Extension;Garag	Habitation ;
11 H 0610PC.P0	17/5/201 1	Société Civile Immobilière	OSM	6/8 QUAI DU LAZARET 13002 MARSEILLE	121	Travaux sur construction existante;Niveau Supplême	Bureaux ;
11 H 0615PC.P0	18/5/201 1	Mme	PARIS	15 RUE AUDEMAR TIBIDO 13008 MARSEILLE	10	Travaux sur construction existante;	Habitation ;
11 H 0619PC.P0	19/5/201 1	Société	GENERALE	43 AVE DE LA POINTE ROUGE 13008 MARSEILLE	21	Travaux sur construction existante;	Commerce ;
11 H 0625PC.P0	19/5/201 1	Mr	DERUY	25 RUE DU LIEUTENANT MOULIN 13008 MARSEILLE	0	Surelevation;	
11 H 0639PC.P0	24/5/201 1	Société à Responsabilit é Limitée	IMMOCABS	11 BD DES BRUYERES 13009 MARSEILLE	149		Habitation ;
11 H 0660PC.P0	27/5/201 1	Mr et Mme	HADDAD	30 BD DU FELIBRIGE 13009 MARSEILLE	62	Travaux sur construction existante;Aménagement int	Habitation ;
11 H 0671PC.P0	30/5/201 1	Mme	CONSTANS- GAVARRY	60 BD DE NICE 13008 MARSEILLE	110		Habitation ;
11 H 0673PC.P0	31/5/201 1	Société en Nom Collectif	EIFFAGE IMMOBILIER MEDITERRANEE	140 AV VITON 13009 MARSEILLE	1998	Construction nouvelle;	Bureaux ;
11 H 0675PC.P0	31/5/201 1	Mr	HEGEDUS	4 BD RIVET 13008 MARSEILLE	93	Travaux sur construction existante;Extension;Surl	Habitation ;
11 J 0620PC.P0	19/5/201 1	Mme	CACCHIA	21 BD DE LA PINEDE 13011 MARSEILLE	0		
11 J 0623PC.P0	19/5/201 1	Mr	ZAMPA	40 BD BEZOMBES 13011 MARSEILLE	120	Garage;	Habitation ;
11 J 0626PC.P0	20/5/201 1	Mr	LENZIANI	59 VALL CHAUMERY 13011 MARSEILLE	72		Habitation ;
11 J 0629PC.P0	23/5/201 1	Mme	PONS	58 AV HENRI CROCY 13011 MARSEILLE	46		Habitation ;
11 J 0645PC.P0	25/5/201 1	Société Anonyme	MC DONALD'S FRANCE SA	AV FRANCOIS CHARDIGNY 13011 MARSEILLE	0		
11 J 0646PC.P0	25/5/201 1	Mr	ZUCCOLOTTO	592 RUE SAINT PIERRE 13010 MARSEILLE	13	Travaux sur construction existante;	Habitation ;
11 J 0656PC.P0	27/5/201 1	Mr	GOURION EMMANUEL CHEZ MONSIEUR BICAIS OLIVIER	32 BD DE LA CARTONNERIE 13011 MARSEILLE	246		Habitation ;
11 J 0657PC.P0	27/5/201 1	Mr	BICAIS	32 BD DE LA CARTONNERIE 13011 MARSEILLE	120		Habitation ;
11 J 0667PC.P0	30/5/201 1	Mr	SAHIN	VALLON DES EAUX VIVES LA MILLIERE 13011 MARSEILLE	140	Garage;	Habitation ;

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
11 K 0603PC.P0	16/5/201 1	Mme	RIPERT	135 RUE CHARLES KADDOUZ 13012 MARSEILLE	70		Habitation ;
11 K 0611PC.P0	17/5/201 1	Mr	MARTINEZ	4 RUE ALBERT DI FUSCO 13007 MARSEILLE	67	Travaux sur construction existante;Surelevation;Ga	Habitation ;
11 K 0616PC.P0	18/5/201 1	Société Civile Immobilière	BAYIT	1 BD FELIX FREGIER 13007 MARSEILLE	0		
11 K 0617PC.P0	18/5/201 1	Mr	BALME	41 RUE EMILE DUPLOYE 13007 MARSEILLE	0	Construction nouvelle;Garage;	
11 K 0618PC.P0	18/5/201 1	Société en Nom Collectif	DEMEURES INVESTISSEMENT S	31 RUE MARX DORMOY 13004 MARSEILLE	1030	Construction nouvelle;	Habitation ;
11 K 0624PC.P0	19/5/201 1	Mme	MONDINO	394 CHE DE MONTOLIVET / LOTISSEMENT LE VERT CLOS LOT N°1 avenue Excoffon 13012 MARSEILLE	160	Construction nouvelle;Garage;	Habitation ;
11 K 0637PC.P0	23/5/201 1	Mr	TAMINE	12 RUE CHATEAUBRIAND 13007 MARSEILLE	48	Travaux sur construction existante;	Habitation ;
11 K 0641PC.P0	24/5/201 1	Mr	ROS - NOUVET	4 BD CARPEAUX 13012 MARSEILLE	38		Habitation ;
11 K 0642PC.P0	24/5/201 1	Mr et Mme	GONZALEZ	11 RUE DU VALLON DES AUFFES 13007 MARSEILLE	84	Travaux sur construction existante;Surelevation;Ni	Habitation ;
11 K 0644PC.P0	25/5/201 1	Mme	GALLET	13 AVE MON PLAISIR ST JULIEN 13012 MARSEILLE	93	Construction nouvelle;Garage;	Habitation ;
11 K 0647PC.P0	25/5/201 1	Mr	ADJOUTE	32 BD LYON 13012 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante;Démolition Part	
11 K 0650PC.P0	25/5/201 1	Mr et Mme	THERON	122 AV FERNANDEL 13012 MARSEILLE	52	Extension;Garage;Démolition Partielle;	Habitation ;
11 K 0655PC.P0	26/5/201 1	Société par Action Simplifiée	RADISSONBLU MARSEILLE	38 QUAI DE RIVE NEUVE 13007 MARSEILLE	0	Construction nouvelle;	
11 K 0659PC.P0	27/5/201 1	Société à Responsabilit é Limitée	R ABBOU	4 RUE PIGNOL 13007 MARSEILLE	1439	Construction nouvelle;Démolition Totale;	Habitation ;
11 K 0666PC.P0	30/5/201 1	Mr	ROCHE	34 RTE DES 3 LUCS A LA VALENTINE 13012 MARSEILLE	100	Construction nouvelle;Garage;	Habitation ;
11 K 0670PC.P0	30/5/201 1	Mr et Mme	LACHOUR	144 CHE DE L OULE 13012 MARSEILLE	0	Construction nouvelle;	
11 K 0674PC.P0	31/5/201 1	Mr et Mme	CHAABI	32 BD DES EPARGES 13012 MARSEILLE	30	Travaux sur construction existante;	Habitation ;
11 K 0676PC.P0	31/5/201 1	Société par Action Simplifiée	AMETIS PACA	33A RUE CRILLON 13005 MARSEILLE	6152	Construction nouvelle;Garage;Démolition Totale;	Habitation Bureaux ;
11 K 0677PC.P0	31/5/201 1	Conseil Régional	REGION PCE ALPES COTES AZUR	TRAV MILLEPERTUIS / LA FOURRAGERE 13012 MARSEILLE	771	Construction nouvelle;	Habitation ;
11 M 0605PC.P0	16/5/201 1	Société Civile Immobilière	PASSERELLE	IMP PILLU 13013 MARSEILLE	57	Travaux sur construction existante;Extension;	Habitation ;

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
11 M 0606PC.P0	16/5/201 1	Mr	HOWALD	26 BD FERNAND DURBEC CHATEAU GOMBERT 13013 MARSEILLE	94	Construction nouvelle;Garage;	Habitation ;
11 M 0607PC.P0	16/5/201 1	Mr	COHEN CHEZ PROVENCE ARCHITECTURE	17 IMP PINDARE / LOT B 13013 MARSEILLE	104	Construction nouvelle;	Habitation ;
11 M 0608PC.P0	17/5/201 1	Société Civile Immobilière	CHATEAU GOMBERT	RUE PAUL LANGEVIN SAINT MITRE 13013 MARSEILLE	610	Construction nouvelle;Garage;	Commerce ;
11 M 0627PC.P0	20/5/201 1	Mr	NOEL	28 TSE LAURENT MAERO 13013 MARSEILLE	36	Travaux sur construction existante;Extension;	Habitation ;
11 M 0630PC.P0	23/5/201 1	Mme	PEREIRA	0 CHE DU CAVAOU LOT LA BLANCHETTE LOT 9 13013 MARSEILLE	106	Construction nouvelle;	Habitation ;
11 M 0631PC.P0	23/5/201 1	Mr	BOYER	CHE DU CAVAOU LOTISSEMENT LA BLANCHETTE LOT 10 13013 MARSEILLE	106	Construction nouvelle;Garage;	Habitation ;
11 M 0632PC.P0	23/5/201 1	Mr et Mme	SADKI CHEZ STYLE HOUSE	CHE DU CAVAOU LOT LA BLANCHETTE LOT 4 13013 MARSEILLE	110	Construction nouvelle;Garage;	Habitation ;
11 M 0633PC.P0	23/5/201 1	Mr	MASSON CHEZ STYLE HOUSE	CHE DU CAVAOU LOT LA BLANCHETTE LOT 13 13013 MARSEILLE	119	Construction nouvelle;	Habitation ;
11 M 0634PC.P0	23/5/201 1	Mr	OLIVERO	CHE DU CAVAOU LOTISSEMENT LA BLANCHETTE LOT 6 13013 MARSEILLE	125	Construction nouvelle;Garage;	Habitation ;
11 M 0638PC.P0	23/5/201 1	Mme	TANGUY	44 RUE ST FRANCOIS D ASSISE 13006 MARSEILLE	134	Construction nouvelle;	Habitation ;
11 M 0643PC.P0	25/5/201 1	Cabinet	POYEN POUR COPRO 48 ACCOULES	48 MTE DES ACCOULES 13002 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante;	
11 M 0652PC.P0	26/5/201 1	Mr et Mme	ANGIUS	44 CHE DE LA GRAVE LOTISSEMENT LE CLOS DU CANAL LOT N°2 13013 MARSEILLE	166	Construction nouvelle;Garage;	Habitation ;
11 M 0653PC.P0	26/5/201 1	Mme	GARCIA	64 CHE DU MERLAN A LA ROSE 13013 MARSEILLE	42	Travaux sur construction existante;Garage;Autres a	Habitation ;
11 M 0654PC.P0	26/5/201 1	Mr et Mme	BRESSAC	177 CHE DU CAVAOU LOTISSEMENT LE CLOS DE LA BALME LOT 6 13013 MARSEILLE	114	Construction nouvelle;Garage;	Habitation ;
11 M 0658PC.P0	27/5/201 1	EURL	KAUFMAN & BROAD MEDITERRANEE	2 AV DU CONSUL 13013 MARSEILLE	2791	Construction nouvelle;	Habitation ;
11 M 0662PC.P0	30/5/201 1	Mr et Mme	JIMENEZ	6 AV VICTORIA 13013 MARSEILLE	139	Construction nouvelle;Garage;	Habitation ;

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
11 M 0663PC.P0	30/5/201 1	Mr	MELANCHON	BD BENJAMIN CREMIEUX LOTISSEMENT LE SOLEIL 13013 MARSEILLE	150	Construction nouvelle;	Habitation ;
11 M 0664PC.P0	30/5/201 1	Mr	HUCK DAVID CHEZ MAISON DU SUD	BD BENJAMIN CREMIEUX 13013 MARSEILLE	115	Construction nouvelle;	Habitation ;
11 M 0665PC.P0	30/5/201 1	Mr	CASAL ANDRE CHEZ MAISON DU SUD	0 BD BENJAMIN CREMIEUX LOT LE SOLEIL LOT 6 13013 MARSEILLE	100	Construction nouvelle;	Habitation ;
11 N 0602PC.P0	16/5/201 1	Société à Responsabilit é Limitée	ALTIMUR	27 BD GAY LUSSAC 13014 MARSEILLE	0		
11 N 0612PC.P0	17/5/201 1	Mr	BOUGHAZI	42 BD LAFUENTE 13015 MARSEILLE	126	Travaux sur construction existante;	Habitation ;
11 N 0613PC.P0	17/5/201 1	Mr	REZKI	104 PLAG DE L'ESTAQUE 13016 MARSEILLE	0	Construction nouvelle;Démolition Partielle;	
11 N 0614PC.P0	18/5/201 1	Mme	CALIENDO	19 BD BERANGER 13015 MARSEILLE	100	Construction nouvelle;	Habitation ;
11 N 0621PC.P0	19/5/201 1	Mme	KOUFI	8 CHE DE BELLEVUE AYGALADES 13015 MARSEILLE	103	Construction nouvelle;	Habitation ;
11 N 0622PC.P0	19/5/201 1	Mr	KOUFI	8 CHE DE BELLEVUE AYGALADES 13015 MARSEILLE	153	Construction nouvelle;	Habitation ;
11 N 0628PC.P0	20/5/201 1	Société à Responsabilit é Limitée	SCG	40 BD DE PLOMBIERE 13014 MARSEILLE	86	Travaux sur construction existante;	Bureaux ;
11 N 0636PC.P0	23/5/201 1	Mr	JORDA	28 MTE GRAILLE 13015 MARSEILLE	226	Construction nouvelle;	Habitation ;
11 N 0648PC.P0	25/5/201 1	Société Civile Immobilière	HECQUET	BD FREZE 13015 MARSEILLE	131	Construction nouvelle;	Habitation ;
11 N 0649PC.P0	25/5/201 1	Société Civile Immobilière	MARSEILLE 14EME	IMP DES PETITS CHAMPS 13014 MARSEILLE	0		
11 N 0651PC.P0	26/5/201 1	Mme	MANOUKIAN	51 AV MARIUS BREMOND 13015 MARSEILLE	32	Travaux sur construction existante;	Habitation ;
11 N 0661PC.P0	30/5/201 1	Société Civile Immobilière	KYLIAN	192 BD HENRI BARNIER VERDURON 13016 MARSEILLE	103	Travaux sur construction existante;	Habitation ;
11 N 0668PC.P0	30/5/201 1	Société Anonyme	BOUYGUES IMMOBILIER	165 RTE DES CAMOINS 13011 MARSEILLE	4530	Construction nouvelle;	Habitation ;
11 N 0669PC.P0	30/5/201 1	Mr	CANOUSSAMY	25 BD BARBES 13014 MARSEILLE	0		
11 N 0672PC.P0	31/5/201 1	Société Civile Immobilière	GLOBAL VISION	63 BD GAY LUSSAC 13014 MARSEILLE	852		Bureaux ;

Permis de construire du 1er au 15 juin 2011

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
11 H 0680PC.P0	01/6/201 1	Mr	SANCHEZ	20 BD CAUVIN 13009 MARSEILLE	41		Habitation ;
11 H 0683PC.P0	06/6/201 1	Mr	NIZZOLI	20 CHE DU ROY D ESPAGNE - CAPITAINE JEAN CROISA 13009 MARSEILLE	1272		Bureaux Entrepôt ;
11 H 0685PC.P0	06/6/201 1	Société	CIVILE GB PROMO	5 BD BARTHELEMY 13009 MARSEILLE	967	Construction nouvelle;	Habitation ;
11 H 0693PC.P0	07/6/201 1	Mr	DOR	14 TRA DE POMEGUES 13008 MARSEILLE	25	Travaux sur construction existante;Extension;Pisci	Habitation ;
11 H 0694PC.P0	07/6/201 1	Mr	AMARO	3BIS BD DU COMMANDEUR 13009 MARSEILLE	0		
11 H 0699PC.P0	08/6/201 1	Mr	MOSBAH	51 RUE CLOVIS HUGUES 13003 MARSEILLE	32	Travaux sur constructure existante;	Habitation ;
11 H 0701PC.P0	08/6/201 1	Société Anonyme	ANF IMMOBILIER	114 RUE DE LA REPUBLIQUE 13002 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante;	
11 H 0705PC.P0	09/6/201 1	Société Civile Immobilière	CREATIVE 5	5 AV MASSENET 13009 MARSEILLE	258	Construction nouvelle;Piscine;	Habitation ;
11 H 0715PC.P0	10/6/201 1	Société	ANF IMMOBILIER	39 BD DES DAMES/13 RUE GILBERT DRU/34 RUE DES PHOCEENS 13002 MARSEILLE	46	Travaux sur construction existante;Extension;	Habitation ;
11 H 0716PC.P0	10/6/201 1	Mme	PAPOLLA	30 BD DU PETIT NICE 13008 MARSEILLE	0		
11 H 0724PC.P0	14/6/201 1	Mr et Mme	ESPOSITO	8 TRA DE LA GIRONNE 13008 MARSEILLE	261	Construction nouvelle;Piscine;Garage;	Habitation ;
11 H 0725PC.P0	14/6/201 1	Mr	MOUTIN	27 BD ROUX 13009 MARSEILLE	0		
11 H 0726PC.P0	14/6/201 1	Société Civile Immobilière	FONCIERE FT MARSEILLE	134 AV DE HAMBOURG 13008 MARSEILLE	7095		Habitation Bureaux Service Public ;
11 H 0732PC.P0	15/6/201 1	Mr	MAGRO	153 TRA DE LA SEIGNEURIE 13009 MARSEILLE	0		
11 J 0695PC.P0	07/6/201 1	Société Anonyme	BOUYGUES IMMOBILIER	17/19 BD MIREILLE LAUZE 13010 MARSEILLE	10060		Habitation ;
11 J 0719PC.P0	10/6/201 1	Mr	CHABAUD	47 CHE DE LA SALETTE 13011 MARSEILLE	94		Habitation ;
11 J 0727PC.P0	15/6/201 1	Mr	GRIFFATON	99 CHE DES ESCOURTINES 13011 MARSEILLE	30		Habitation ;
11 K 0679PC.P0	01/6/201 1	Société Civile Immobilière	JBV	21 RUE DES ELECTRICIENS ET 14 RUE LAZARINE 13012 MARSEILLE	595	Construction nouvelle;Garage;Démolition Totale;	Habitation ;
11 K 0690PC.P0	07/6/201 1	Mr et Mme	MAFFEI	30 RUE MARTIN BRIGNAUDY 13007 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante;Surelevation;	

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
11 K 0696PC.P0	07/6/201 1	Mr	CIANO	61 TRA DU MAROC - LOT N° 3 LOTISSEMENT CLOS ROSIA 13012 MARSEILLE	124	Construction nouvelle;Garage;	Habitation ;
11 K 0697PC.P0	07/6/201 1	Mr	POUGET	24 BD MARIUS RICHARD 13012 MARSEILLE	0	Construction nouvelle;Garage;	
11 K 0700PC.P0	08/6/201 1	Mr	DI MARINO	94 RUE CHARRAS 13007 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante;	
11 K 0702PC.P0	08/6/201 1	Mr	DELEUZE	348 RUE D'ENDOUME 13007 MARSEILLE	0	Construction nouvelle;	
11 K 0703PC.P0	08/6/201 1	Mr	GINALSKI	8 TRA DU FRIOUL 13007 MARSEILLE	122	Extension;Niveau Supplémentaire;Garage;	Habitation ;
11 K 0704PC.P0	09/6/201 1	Mme	DELFINO	23 BD GARIEL 13004 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante;Garage;	
11 K 0706PC.P0	09/6/201 1	Mr	MATHERON	33 RUE DE CALAIS 13012 MARSEILLE	0	Construction nouvelle;Piscine;Abri de jardin;	
11 K 0707PC.P0	09/6/201 1	Mr	DI MARTINO	22 AV DE LA PETITE SUISSE 13012 MARSEILLE	12	Travaux sur construction existante;	Habitation ;
11 K 0710PC.P0	10/6/201 1	Société	AREVA IMMOBILIER	5B RUE GIAY 13007 MARSEILLE	481	Travaux sur construction existante;Extension;Surel	Habitation ;
11 K 0711PC.P0	10/6/201 1	Mr	ROLL	5B RUE GIAY 13007 MARSEILLE	274	Construction nouvelle;Piscine;Garage;	Habitation ;
11 K 0718PC.P0	10/6/201 1	Société à Responsabilit é Limitée	JEAN-PHILIPPE MANACORDA & ASSOCIES	69 RUE JEAN MARTIN ET IMPASSE SARTURAN 13005 MARSEILLE	1771	Construction nouvelle;Garage;Démolition Totale;	Habitation ;
11 M 0678PC.P0	01/6/201 1	Mme	DROUIN	CHE DU CAVAOU LOTISSEMENT LA BLANCHETTE Lot N° 11 13013 MARSEILLE	119	Construction nouvelle;Piscine;Garage;	Habitation ;
11 M 0682PC.P0	06/6/201 1	Mr	BALIAN	26 BD FERNAND DURBEC 13013 MARSEILLE	132	Construction nouvelle;	Habitation ;
11 M 0686PC.P0	06/6/201 1	Syndicat	DES COPROPRIETAI R	21 RUE BAUSSENQUE 13002 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante;	
11 M 0688PC.P0	06/6/201 1	Mr	TAVERNIER	CHE DE LA BAUME LOUBIERE 13013 MARSEILLE	96	Construction nouvelle;Garage;	Habitation ;
11 M 0689PC.P0	06/6/201 1	Mr	KOUGASSIAN	CHE DE LA BAUME LOUBIERE 13013 MARSEILLE	96	Construction nouvelle;Piscine;Garage;	Habitation ;
11 M 0692PC.P0	07/6/201 1	Société Civile Immobilière	ROMI CONSOLATION	83 CHE NOTRE DAME DE LA CONSOLATION 13013 MARSEILLE	58	Travaux sur construction existante;Extension;Aména	Habitation ;
11 M 0712PC.P0	10/6/201 1	Mme	BOTEY-REYNAUD	27 RUE DE LA FUMADE 13013 MARSEILLE	145	Travaux sur construction existante;Autres annexes	Habitation ;
11 M 0717PC.P0	10/6/201 1	Société Civile Immobilière	MARSEILLE EOURES	56 CHE DE LA PAGEOTTE 13011 MARSEILLE	4778	Construction nouvelle;	Habitation ;
11 M 0720PC.P0	10/6/201 1	Mr et Mme	BORELLO	55 CHE DE PARTY 13013 MARSEILLE	94	Construction nouvelle;Garage;	Habitation ;
11 M 0721PC.P0	10/6/201 1	Société en Nom Collectif	EIFFAGE IMMOBILIER MEDITERRANEE	ANGLES RUE COPERNIC ET CHAMPOLLION ZAC CHATEAU GOMBERT 13013 MARSEILLE	5598	Construction nouvelle;	Habitation ;

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
11 M 0722PC.P0	14/6/201 1	Mr et Mme	GARCIA	37 TRA DU TASTEVIN 13013 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante;	
11 M 0729PC.P0	15/6/201 1	Mr	ORDINES	IMP MONTEVIDEO 13006 MARSEILLE	0		
11 M 0731PC.P0	15/6/201 1	Société Civile Immobilière	BIG APPLE	31 AV DESIRE BIANCO 13010 MARSEILLE	315	Construction nouvelle;Garage;	Habitation ;
11 M 0733PC.P0	15/6/201 1	Mr	LECLAIR	CHEMIN DE L'ARMEE D'AFRIQUE QUARTIER LA TIMONE 13010 MARSEILLE	107	Construction nouvelle;Garage;	Habitation ;
11 M 0734PC.P0	15/6/201 1	Mr	LECLAIR	CHE DE L'ARMEE D'AFRIQUE QUARTIER LA TIMONE 13010 MARSEILLE	107	Construction nouvelle;Garage;	Habitation ;
11 N 0681PC.P0	01/6/201 1	Société par Action Simplifiée	GARDE TOUT	179 AV DES AYGALADES 13015 MARSEILLE	1976	Construction nouvelle;	Entrepôt ;
11 N 0684PC.P0	06/6/201 1	Mr	IRONDELLE	98 CHE DE LA NERTHE 13016 MARSEILLE	105	Construction nouvelle;	Habitation ;
11 N 0687PC.P0	06/6/201 1	Mr et Mme	SERRA	103 CHE HENRI BEYLE 13015 MARSEILLE	35	Travaux sur construction existante;	Habitation ;
11 N 0691PC.P0	07/6/201 1	Mr	CHADLI	32C AVE MINERVE 13015 MARSEILLE	0		
11 N 0698PC.P0	08/6/201 1	Mr	TRIMBOLI	17 PARC THERMAL CHE DE LA CEINTURE CAMOINS LES BAINS 13011 MARSEILLE	94	Construction nouvelle;	Habitation ;
11 N 0708PC.P0	09/6/201 1	Société par Action Simplifiée	SOCIETE NOUVELLE UNIPOINT	13/15 PL DES MARSEILLAISES 13001 MARSEILLE	84	Travaux sur construction existante;Extension;	Hébergement ;
11 N 0709PC.P0	10/6/201 1	Société Civile Immobilière	LORNA	131 AV DE ST ANTOINE 13015 MARSEILLE	68	Travaux sur construction existante;	Habitation ;
11 N 0713PC.P0	10/6/201 1	Mr	TASTAN	28 MONTEE GRAILLE 13015 MARSEILLE	0		
11 N 0714PC.P0	10/6/201 1	Mr	NEKKAR	2 BD ALPHONSE ALLAIS 13014 MARSEILLE	103		Habitation ;
11 N 0730PC.P0	15/6/201 1	Mr	MOUHOUBI	TRA DE LA MICHELE 13015 MARSEILLE	0		

DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL
SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS

Procès-verbal de la séance
du 4 avril 2011

VILLE DE MARSEILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
du 4 avril 2011
Compte rendu in extenso

La Séance est ouverte à 8 h 30, sous la présidence de M. Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône.

* * *

Monsieur le Maire.- La séance est ouverte.

Mes chers collègues, je vous propose de procéder à l'appel.

(Mlle PUSTORINO procède à l'appel)

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

ALLEGRIANI ♦ ALLIBERT ♦ ANDRIEUX ♦ ASSANTE ♦ BARLES ♦ BENARIOUA ♦ BERNARDI ♦ BIAGGI ♦ BLUM ♦ BOUALEM ♦ BOULAINSEUR ♦ BOULAY ♦ BOURGAT ♦ BOYER ♦ BRAMANTI ♦ BRYA ♦ CAMERA ♦ CARADEC ♦ CARREGA ♦ CASANOVA ♦ CASELLI ♦ CHAMASSIAN ♦ CHANTELOT ♦ COPPOLA ♦ DI NOCERA ♦ DIAMANTI ♦ DUTOIT ♦ DUTTO ♦ FRANCESCHI ♦ FRUCTUS ♦ GAUDIN ♦ GAUNET-ESCARRAS ♦ GHALI ♦ GILLES ♦ GINER ♦ GOY ♦ HERMANN ♦ HOVSEPIAN ♦ HUGON ♦ IMBERT ♦ LOTA ♦ MALRAIT ♦ MARANDAT ♦ MARI ♦ C. MASSE ♦ F. MASSE ♦ MENNUCCI ♦ MILHAUD ♦ MOLL ♦ MORAINÉ ♦ MOUKOMEL ♦ MULLER ♦ MUSELIER ♦ NARDUCCI ♦ OLMETA ♦ PADOVANI ♦ PALMIERI ♦ PARAKIAN ♦ PELLICANI ♦ PIETRI ♦ PIGAMO ♦ PONCET-RAMADE ♦ POZMENTIER-SPORTICH ♦ PUSTORINO ♦ REAULT ♦ REMADNIA-PREZIOSI ♦ REY ♦ ROATTA ♦ ROCCA SERRA ♦ SAID ♦ SERVANT ♦ SPERLING ♦ SPORTIELLO-BERTRAND ♦ SUSINI ♦ TEISSIER ♦ TIAN ♦ TOURRET ♦ VALLETTE ♦ VANELLE ♦ VARESE ♦ VASSAL ♦ VIARD ♦ VLASTO ♦ ZAOUÏ ♦ ZAYAN ♦ ZENOU ♦ ZERIBI ♦ ZOUAGHI.

Etaient représentés Mesdames et Messieurs :

BABOUCHIAN par VASSAL ♦ BARTHELEMY par SPORTIELLO-BERTRAND ♦ BOET par PIGAMO ♦ BOULESTEIX par CASELLI ♦ D'ESTIENNE D'ORVES par HERMANN ♦ HONDE par DUTTO ♦ MARRONE-LEVONIAN par BRAMANTI ♦ MIRON par MORAINÉ ♦ ORTIZ par DUTOIT ♦ PASQUINI par BOULAINSEUR ♦ ROUZAUD par CHAMASSIAN ♦ VENTURINO par CARADEC ♦ WEYGAND par BRYA.

* * *

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, d'abord, toutes nos félicitations au nom du Conseil Municipal à nos collègues qui ont été élus ou réélus au Conseil Général et une pensée amicale pour ceux qui défendant leurs idées se sont bien battus, mais n'ont pas eu le succès dans les urnes.

Nous allons procéder à l'examen de l'ordre du jour, mais je vous demande de bien vouloir adopter la procédure d'urgence sur les rapports 258, 259 et 260, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

* * *

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2011

Monsieur le Maire.- Avez-vous des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente ?

(Aucune autre observation)

Le procès-verbal de la séance du 7 février 2011 est approuvé.

* * *

2 - Compte rendu de décisions

Monsieur le Maire.- Avez-vous des observations à formuler sur le compte rendu de décisions ?

11/05 Prémption exercée par la Ville de Marseille sur les lots 1673 et 1557 soit un appartement et une cave, d'une surface de 51,75 m², situés Chemin des Bourrely et rue de l'Etoile, bâtiment H du Parc Kallisté, 13015 Marseille, cadastrés sous le n°115 de la section C de Notre-Dame Limite.

(L.2122-22-15°-L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

11/06 Prémption exercée par la Ville de Marseille sur un ensemble immobilier appartenant à la SNCM, composé de 2 bâtiments d'une surface de 5 782 m², situé 22 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille, cadastré sous le n°101 de la section D quartier Joliette.

(L.2122-22-15°-L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

11/10 Prémption exercée par la Ville de Marseille sur les lots 1647 et 1575 soit un appartement et une cave, d'une surface de 73,54m², situés Chemin de la Bigotte bâtiment H du Parc Kallisté, 13015 Marseille, cadastrés sous le n°115 de la section C Notre-Dame Limite.

(L.2122-22-15°-L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

11/11 Procédure en fixation judiciaire d'un immeuble soumis à préemption, situé 13 rue de l'Arc, 13001 Marseille, appartenant à la SCI ESPACE 13.

(L.2122-22-15°-L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

11/12 Prémption exercée par la Ville de Marseille d'un

bien immobilier situé 9, rue Jean Roque, 13001 Marseille, appartenant à la SCI LES EMBIEZ, cadastré sous le n°175 de la section B quartier Noailles.

(L.2122-22-15°-L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

11/13 Action en justice au nom de la Commune de Marseille relative au Tribunal Administratif de Marseille.

(L.2122-22-16°-L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

11/14 Note de frais présentée par la SCP BOIVIN et THOURAULT, Huissiers de Justice au Mans.

(L.2122-22-11°-L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

11/15 Note de frais présentée par la SELARL REMUZAT et Associés, Huissiers de Justice à Marseille.

(L.2122-22-11°-L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

1 - 11/0130/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • SERVICE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ET PROGRAMMATION. Approbation des autorisations de programme relatives aux opérations individualisées de la Commune au titre de 2011. Révision et clôture des autorisations de programme antérieures.

(11-21099-GDB62002)

Monsieur CHAMASSIAN.- Monsieur le Maire, chers collègues, depuis plusieurs années nous vous mettons en garde contre l'accumulation des autorisations de programme votées par notre assemblée. Celles-ci atteignent un montant d'environ 1,5 milliard d'euros fin 2010, soit environ sept années de budget d'investissement, ce qui est tout à fait déraisonnable, vous en conviendrez. Tous les spécialistes s'accordent à le dire, un montant d'autorisations de programme supérieur à trois ou quatre années d'investissement est le signe d'une situation financière dangereuse et mal maîtrisée. L'augmentation continue des impôts locaux bien au-delà de l'inflation montre bien que notre Ville a un réel problème de maîtrise des dépenses. Patrick Mennucci y reviendra, je pense, lors de l'examen du Budget.

Je note par exemple que nous comptabilisons encore des autorisations de programme ouvertes en 1997, 1998 ou 1999, soit il y a plus de quatorze ans. Cela n'a véritablement aucun sens et prouve bien que vous maîtrisez mal la programmation des investissements. Les citoyens de Saint-Antoine savent de quoi je parle, eux qui attendent la médiathèque promise depuis plus de dix ans. A ce 1,5 milliard d'euros d'autorisations de programme, vous proposez aujourd'hui de rajouter encore 480 millions d'euros, ce qui portera le montant total à environ 2 milliards, chiffre un peu surréaliste, ce qui veut dire tout simplement que les dix prochains budgets d'investissement sont d'ores et déjà engagés : tant pis pour la prochaine Municipalité dont les marges de manœuvre seront quasi inexistantes !

Je me permets de vous rappeler une nouvelle fois, Monsieur le Maire, ce que la Chambre Régionale des Comptes écrivait dans son rapport de novembre 2006 : "La progression régulière du volume des autorisations de programme et le décalage entre autorisations de programme et crédits de paiement signifient que la Collectivité envisage de nouveaux programmes d'investissement indépendamment de leur rythme d'exécution, voire sans disposer des crédits de paiement inscrits chaque année au Budget".

Il est aussi écrit : "La Chambre considère que le décalage croissant entre AP et CP est de nature à compromettre la réalisation de la programmation pluriannuelle des investissements". A priori, vous avez décidé de ne pas suivre ces recommandations de bon sens, Monsieur le Maire, ce qui ne fait qu'aggraver notre situation.

Il y a néanmoins une autorisation de programme dont nous espérons qu'elle sera parfaitement financée, c'est évidemment celle de 132 millions d'euros concernant la rénovation du Stade Vélodrome. Dans le cadre du contrat de partenariat, il est évident que l'ensemble des travaux devra être respecté en temps et en heure. Reste néanmoins une réelle inconnue qui nous inquiète de plus en plus, c'est le montant réel de la redevance que devra payer la Ville au concessionnaire. J'ai déjà abordé ce sujet lors du dernier Conseil Municipal sans obtenir un commencement de début de réponse de votre part ; excusez-moi, Monsieur le Maire, si je m'obstine, mais je vous rappelle que l'ensemble des Collectivités Locales ont parfaitement joué le jeu sur ce dossier en apportant un montant de subvention tout à fait correct. Il me semble donc qu'a minima vous leur deviez un peu de clarté et de transparence.

Si j'en crois l'annexe 2 du Budget Primitif, page 33, il est indiqué que notre Ville s'est engagée à verser une redevance de 23,6 millions d'euros par an pendant 30 ans au concessionnaire. Aucun chiffre n'est donné sur les recettes. M. TOURRET n'avait pas hésité à nous dire en Commission que l'objectif de la Ville était d'arriver à une redevance quasi nulle, en négociant de manière très ferme avec le Club résidant. Aujourd'hui, il se murmure que la redevance nette payée par la Ville, après déduction du loyer versé par l'Olympique de Marseille, serait de 4 à 7 millions d'euros par an pendant 30 ans, ce qui n'est pas rien. En effet, l'Olympique de Marseille, qui perdra 20 millions d'euros pendant les trois années de travaux, ne semble pas enclin à aller au-delà de 5 millions d'euros de loyer par an, à moins, Monsieur le Maire, que vous ne disposiez d'une autre information.

Le plus grave dans cette affaire est que notre assemblée n'ait toujours pas de chiffre précis alors que le contrat est maintenant signé depuis sept mois, c'est-à-dire septembre 2010. Ce manque de clarté dans les chiffres nous préoccupe, Monsieur le Maire, et nous aimerions que l'ensemble des Groupes de notre assemblée soient informés des négociations en cours. Cette information pourrait se faire, si vous le souhaitez, avec les seuls Présidents de Groupe et sous le sceau de la confidentialité.

Une nouvelle fois, Monsieur le Maire, notre Groupe est inquiet de la situation financière de la Ville et du montant total de ses engagements. Je vous demande donc de jouer la transparence concernant le coût total du Stade Vélodrome et du montant des dettes que nos enfants seront amenés à payer. Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire.- Il sera répondu à M. CHAMASSIAN par M. TOURRET.

Ne vous inquiétez pas, M. CHAMASSIAN ! Merci de me mettre en garde, merci de me donner des suggestions et des conseils, merci de me relire les avis de la Chambre Régionale des Comptes ! Rassurez-vous, si j'avais fait quelque chose qui relève du pénal, on se serait déjà chargé de me l'expliquer ! Et les journaux, d'ailleurs, auraient même devancé la Justice ; il se peut que cela arrive.

Le rapport 11/0130/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille et M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

2 - 11/0131/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • SERVICE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ET DE LA PROGRAMMATION - Approbation des autorisations de programme relatives aux programmes annuels d'investissements 2011 de la Commune.
(11-21100-GDB62002)

Le rapport 11/0131/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant.

* * *

3 - 11/0132/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES • Affaires MAVROMATIS – PERES.
(11-21111-GDB63002)

Le rapport 11/0132/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

4 - 11/0133/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES • Création d'emplois saisonniers au titre de l'année 2011.
(11-20866-GDB61002)

Le rapport 11/0133/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

5 - 11/0134/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES • Prestations de services dues dans le cadre d'un marché de formation.
(11-20893-GDB61002)

Le rapport 11/0134/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

6 - 11/0135/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE LA LOGISTIQUE • SERVICE DES ACHATS - Ventes aux enchères par la Ville de Marseille de matériels réformés.
(11-20964-GDB64002)

Le rapport 11/0135/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

7 - 11/0136/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE LA LOGISTIQUE • SERVICE DES ACHATS - Dons par la Ville de Marseille de mobiliers et fournitures à diverses associations.
(11-20965-GDB64002)

Le rapport 11/0136/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

8 - 11/0137/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • MISSION MARSEILLE EMPLOI - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Mission Locale de Marseille au titre de l'année 2011.
(11-21018-GDB40202)

Le rapport 11/0137/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

9 - 11/0138/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • MISSION MARSEILLE EMPLOI - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Maison de l'Emploi au titre de l'année 2011 - Approbation de l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle de partenariat.
(11-21022-GDB40202)

Le rapport 11/0138/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

10 - 11/0139/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES • Attribution de subventions à deux associations.
(11-21025-GDB10702)

Le rapport 11/0139/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

11 - 11/0140/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION EVALUATION POLITIQUE PUBLIQUE/GESTION EXTERNALISEE • Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2011 à la Confédération Générale des Comités d'Intérêts de Quartiers de la Ville de Marseille et des communes environnantes - Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs n°09/0506.
(11-21065-GDB12202)

Le rapport 11/0140/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

12 - 11/0141/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES • DIRECTION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE - Approbation de la convention financière pour le versement par la Ville de Marseille d'une subvention de fonctionnement à la Maison de l'Artisanat et des Métiers de l'Art.

(11-21026-GDB10001)

Le rapport 11/0141/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. ROCCA SERRA ne participant pas au vote.

* * *

13 - 11/0142/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE - Consultations préalables au choix du mode d'organisation du service public (réalisation et gestion) du futur fac-similé de la grotte Cosquer - Saisine des organismes compétents.

(11-20716-GDB42002)

Le rapport 11/0142/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

14 - 11/0143/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE ETUDES, EXPERTISES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Travaux de réparation, d'entretien ou de rénovation des bâtiments et ouvrages divers constituant le patrimoine immobilier de la Ville de Marseille, pour l'ensemble des services municipaux, dans le corps d'état "Revêtements intérieurs, sols souples" - Quatre lots - Lancement d'une consultation.

(11-20842-GDB50202)

Le rapport 11/0143/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

15 - 11/0144/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE ETUDES, EXPERTISES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Travaux de réparation, d'entretien ou de rénovation des bâtiments et ouvrages divers constituant le patrimoine immobilier de la Ville de Marseille, pour l'ensemble des services municipaux, dans le corps d'état "Bâtiments préfabriqués" - Marché global- Lancement d'une consultation.

(11-20845-GDB50202)

Le rapport 11/0144/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

16 - 11/0145/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE ETUDES, EXPERTISES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Entretien et maintenance des équipements d'alarme intrusion, de contrôle d'accès et de surveillance vidéo dans divers établissements de la Ville de Marseille - Deux lots - Lancement d'une consultation.

(11-20843-GDB50202)

Le rapport 11/0145/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

17 - 11/0146/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE ETUDES, EXPERTISES ET CONDUITE D'OPERATIONS - "Contrôle de la présence et recherche d'insectes xylophages et de termites pour l'ensemble des services municipaux" - Marché global- Lancement d'une consultation.

(11-20844-GDB50202)

Le rapport 11/0146/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

18 - 11/0147/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE DES REGIES - Fourniture de petit et gros outillage et machines-outils nécessaires au Service des Régies et à l'ensemble des Services Municipaux - Lancement d'une consultation.

(11-20906-GDB50202)

Le rapport 11/0147/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

19 - 11/0148/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE DES REGIES - Fourniture d'articles de grosse quincaillerie et de quincaillerie générale nécessaires au Service des Régies et à l'ensemble des Services municipaux - Trois lots - Lancement d'une consultation.

(11-20908-GDB50202)

Le rapport 11/0148/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

20 - 11/0149/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • SERVICE DE L'EXPLOITATION - DIVISION TELECOMS - Lancement d'une opération pour la fourniture de travaux de câblage du réseau local.

(11-21050-GDB63502)

Le rapport 11/0149/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

21

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • SERVICE DE L'EXPLOITATION - Lancement d'une procédure pour la fourniture de serveurs, unités de stockage et de sauvegarde avec des prestations associées pour les services municipaux.

(11-21051-GDB63502)

Rapport retiré.

* * *

22 - 11/0150/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - Lancement d'une opération pour la fourniture d'un progiciel permettant la mise en œuvre d'un nouveau système d'information des ressources humaines - Lancement d'une opération concernant l'assistance à maîtrise d'œuvre pour l'intégration du progiciel relatif au SIRH - Demande d'affectation d'autorisation de programme.

(11-21054-GDB63502)

Le rapport 11/0150/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

23 - 11/0151/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • SERVICE DES ETUDES ET DE L'INNOVATION - Dématérialisation des processus - Demande d'affectation d'autorisation de programme.

(11-21052-GDB63502)

Le rapport 11/0151/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

24 - 11/0152/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Extension et rénovation avec confortement des structures et réaménagement des locaux de la mairie du 5^e secteur, Maison Blanche, avenue Paul Claudel, 9^e arrondissement - Lancement d'une consultation en Marchés à Procédure Adaptée pour les travaux.

(11-21029-GDB50202)

Le rapport 11/0152/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

25 - 11/0153/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Relogement de la Direction des Sports, du Nautisme et des Plages, allée Ray Grassi, 8^e arrondissement, au 4 à 22 rue Léon Paulet, 8^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(11-20963-GDB50202)

Le rapport 11/0153/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

26 - 11/0154/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Requalification de l'îlot Velten - ANRU ZUS Centre Nord - Pôle Belsunce - 1^{er} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

(11-20926-GDB50202)

Le rapport 11/0154/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

27

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - 8^e et 9^e arrondissements - Contrat de Partenariat relatif à la reconfiguration du stade Vélodrome et de ses abords - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(11-20992-GDB42002)

Rapport retiré.

* * *

28 - 11/0155/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE LA LOGISTIQUE • SERVICE DES ACHATS - Approbation d'une convention avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) définissant des modalités d'accès par la Ville de Marseille à des conditions tarifaires particulières.

(11-20955-GDB64002)

Monsieur MENNUCCI.- Quelques mots sur ce rapport 28. Je voudrais quand même attirer votre attention sur la difficulté que pose, pour le commerce marseillais et pour les entreprises marseillaises ou locales, cette délibération qui passe totalement inaperçue, mais sur laquelle la Chambre de Commerce et un certain nombre de grandes entreprises ont attiré l'attention.

Je comprends votre volonté de faire des économies en utilisant l'UGAP. Mais 48 millions d'euros qui sont prévus pour l'UGAP, cela veut dire 48 millions en moins de marchés, notamment des MAPA, pour le tissu économique local. Donc cette délibération, Monsieur le Maire, pose un réel problème. Elle a été normalement présentée, mais ce n'était pas tout à fait évident de se rendre compte de la situation. Donc je pense que l'on devrait la retirer et en rediscuter.

Car 48 millions supprimés pour le tissu économique marseillais, parce que pour acheter des bureaux, des chaises, des crayons, des gommes, on va passer par l'UGAP, c'est-à-dire probablement par des entreprises qui ont ensuite des marchés en Italie, en Roumanie, d'accord c'est l'Europe, il n'y a aucun problème, mais, là, quand même, on donne le bâton pour se faire battre et je trouve qu'il serait sage de réfléchir un peu à cette question, car c'est quand même une question plus dure que ce qu'il apparaît dans le rapport. Parce que 48 millions d'euros pour les entreprises locales et provençales, à mon avis, cela pose un vrai problème.

Monsieur le Maire.- Je réponds à M. MENNUCCI sans trop connaître parfaitement le dossier, mais on me signale que ce que nous votons aujourd'hui, c'est étalé sur quatre années et que l'UGAP travaille avec nous d'une manière très correcte et nous fait faire des économies substantielles. A ce moment-là, puisque la Commission s'en est saisie, faites attention en Commission : si vous ne le voulez pas, vous me dites que vous êtes "contre" et on enlève le rapport, bien sûr. Mais quand il y a eu un avis favorable à la Commission...

Monsieur MENNUCCI.- ...On est "contre" ! Et on votera "contre" !

Monsieur le Maire.- M. TOURRET peut donner quelques explications complémentaires à ce que je viens de vous dire, mais je ne suis pas d'avis de retirer le rapport.

Monsieur MENNUCCI.- Nous voterons "contre" !

Monsieur le Maire.- Si vous voulez ! Mais nous faisons attention aux choses, donc ne créons pas de la suspicion là où elle n'existe pas !

Monsieur TOURRET.- Monsieur le Maire, ce que je peux dire, c'est qu'en Commission le Groupe Socialiste a voté ce rapport. Donc vous avez tout à fait raison de souligner le caractère démagogique de cette intervention.

Monsieur le Maire.- Sur le fond, néanmoins, je souhaiterais que l'on fasse aussi très attention à ce que l'on vote. Je mets ce rapport aux voix.

Le rapport 11/0155/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille votant contre.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ALLEGRINI José

29 - 11/0156/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINES-POMPIERS - Tarification 2011 des prestations au profit des tiers.

(11-21090-GDB12802)

Le rapport 11/0156/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BIAGGI Solange

30 - 11/0157/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Service Commerce - Participation de la Ville de Marseille au Marché International Professionnel de l'Implantation Commerciale et de la Distribution (MAPIC) de Cannes du 16 au 18 novembre 2011.

(11-20957-GDB40202)

Madame BIAGGI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je profite de ces trois rapports pour mettre l'accent sur la redynamisation des commerces du centre-ville.

Aujourd'hui, il s'agit des commerces du quartier de Belsunce, avec comme outil le FISAC. C'est une opération de grande ampleur qui a pour locomotive l'association "Viens à Marseille". Le premier temps fort sera l'exposition Hundertwasser présentée à la Vieille Charité du 29 avril au 30 août 2012. Cette exposition est un événement de dimension internationale et, pour tout le centre-ville, un formidable produit d'appel dans la perspective de 2013.

Ce que je veux surtout dire ici, c'est que cette opération qui associe commerçants, habitants et acteurs de terrain, n'aurait jamais pu voir le jour sans vous, Monsieur le Maire. C'est vous, en effet, qui êtes intervenu auprès de Frédéric LEFEBVRE, Secrétaire d'Etat, chargé notamment du Commerce et de l'Artisanat, pour que les subventions FISAC au profit des commerces de proximité ne soient pas diminuées de moitié. C'est bien parce qu'il y a eu cette démarche de votre part que 375 000 Euros de l'Etat pourront être injectés dans le quartier de Belsunce sur une période de dix-huit mois, pour aider les commerçants à redorer leurs vitrines, à rénover leurs façades et à développer des animations. Cette aide servira aussi à l'implantation de nouveaux commerces et à toutes ces activités qui se développent avec le concours de la Fédération des Commerçants du Centre-ville, fédération, et c'est important de le souligner, qui compte aujourd'hui 850 commerces contre 250 il y a dix ans.

Enfin quelques mots sur le MAPIC, qui chaque année nous permet d'attirer des investisseurs de plus en plus nombreux à croire en Marseille, à faire confiance en sa nouvelle attractivité. Pour l'illustrer, je citerai un seul exemple, c'est le show époustouflant d'Adidas qui s'est déroulé au Palais du Pharo en mars de cette année. Parmi quatre villes dans le monde, Shanghai, Atlanta, Londres et Marseille, c'est bel et bien à Marseille qu'Adidas a choisi de présenter la plus grande campagne de communication de son histoire. Avant, on se serait pincé pour y croire ; aujourd'hui, c'est une réalité qui fait rêver et surtout accélérer. Oui, mes chers collègues, Marseille attire, Marseille est de plus en plus attractive, à l'image de son nouveau potentiel commercial, tant dans le centre-ville que dans sa périphérie intra-muros.

A ce sujet, Monsieur le Maire, je voudrais conclure mon propos sur un projet commercial d'une importance capitale, c'est celui du "Village de marques", à la Valentine. Ce projet est actuellement en gestation et doit passer à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du 13 avril prochain. Pourquoi ce projet est-il si important pour Marseille ? Au moins pour trois raisons majeures.

La première est qu'il permet à Marseille de se repositionner comme métropole commerciale et régionale, car la zone de chalandise d'un tel projet est de 300 kilomètres à la ronde.

La deuxième raison est que si ce projet ne se fait pas à la Valentine, il se fera forcément ailleurs dans la région. Les investisseurs et les promoteurs l'installeront soit à Aubagne, soit à Miramas, soit à Plan-de-Campagne ou encore à Vitrolles. Nous, ce que nous voulons, c'est que ce soit Marseille qui en profite, que ce soit les Marseillais qui bénéficient des retombées économiques espérées.

Et la troisième raison majeure, celle qui nous motive tout particulièrement pour faire aboutir ce projet de "Village de marques", c'est qu'un tel projet peut largement contribuer à nous permettre de récupérer le milliard d'euros d'évasion commerciale dont souffre Marseille chaque année. Je rappelle que ce milliard d'euros perdu en raison de la concurrence alentour prive notre Ville de recettes fiscales, et au moment où nous votons le budget, je crois que c'est important de le souligner. Cette perte prive aussi les Marseillais d'une source d'emplois supplémentaires et, à ce titre, un tel projet serait particulièrement porteur puisqu'il représente plus de 1 500 emplois pour tout niveau de qualification.

Vous voyez bien, mes chers collègues, qu'avec de tels arguments il serait quasiment irresponsable de ne pas défendre un tel projet, car il est évident que Marseille et les Marseillais ont tout à y gagner !

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, sur le fond du dossier qu'a présenté Mme BIAGGI, et non pas sur la deuxième partie, nous avons quand même une interrogation très forte. Il s'agit de mobiliser 350 ou 360 000 Euros du FISAC, ce qui paraît tout à fait légitime pour notre Conseil Municipal. Mais ce que nous ne comprenons pas, c'est qu'alors que dans le centre-ville de Marseille et singulièrement dans le quartier qui est concerné, nous dit-on, Belsunce, il existe des associations de commerçants, il existe Terre de Commerces, il existe l'association des Commerçants de Belsunce, or le rapport nous indique que cette somme sera au bénéfice d'une association qui vient d'être créée. Alors nous ne comprenons pas très bien !

D'une part, nous sommes évidemment totalement d'accord pour qu'il y ait une mobilisation du FISAC, et régulièrement nous votons les mobilisations du FISAC puisque c'est de l'argent qui vient d'ailleurs et qui abonde les opérations que pousse la Ville de Marseille. Mais pourquoi aller choisir une association que personne ne connaît dans le quartier, qui ne s'est jamais présentée, notamment à la Mairie de Secteur...

(Réflexions dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Oui ! C'est un minimum ! Vous êtes tous dans une Mairie de Secteur, les uns et les autres, et c'est tout à fait normal. Mais ce n'est pas tellement le problème, cette association.

Vous nous avez présenté un rapport, le 21 juin 2010. Nous vous avons indiqué que ce qui était écrit n'était pas vrai. On nous disait qu'il y aurait une exposition Hundertwasser sur le Cours Belsunce et je vous avais rappelé que le coût des œuvres d'Hundertwasser ne permettrait pas, en réalité, de les mettre à l'extérieur d'une façon aussi massive que ce qui était proposé. Et je constate aujourd'hui qu'il n'y a plus d'opération Hundertwasser au Cours Belsunce, si ce n'est peut-être des reproductions, puisque cela va se passer à la Vieille Charité, ce qui est une excellente chose, mais cela n'a rien à voir avec ce qui avait été annoncé ! On dit aux gens de Belsunce : "Vous allez avoir une magnifique exposition sur le Cours Belsunce", et puis ils apprennent ce matin que l'exposition aura lieu à la Vieille Charité. Lisette, bravo !

A la Vieille Charité, oui, si elle est ouverte, Monsieur le Maire ! Si de temps en temps elle peut être ouverte, parce qu'il peut y avoir une exposition à la Vieille Charité où l'on ne peut jamais entrer, c'est aussi possible !

(Réprobations dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Oui, tous les samedis ! Allez-y, vous allez voir !

Donc je ne comprends pas ce rapport, je le dis : je ne le comprends pas ! La Mairie de Secteur s'y est opposée, nous nous y opposerons, non pas que nous ne voulons pas mobiliser le FISAC, mais nous ne comprenons pas que, par exemple, Terre de Commerces ou d'autres associations essentielles de commerçants du centre-ville soient mises de côté au profit d'une association que personne ne connaît. Donc voilà sur le sujet !

Sur la Valentine, quelques mots, je pense que la question qui est posée est celle de la transparence et de la démocratie dans cette ville. On s'aperçoit, à quinze jours du passage à la CDAC, que les principaux responsables de la Chambre de Commerce ne sont pas au courant, que M. CARRATU, qui préside Terre de Commerces, n'est pas au courant. Et c'est sous la pression de la presse que Mme BIAGGI, ce matin, nous fait une mise au point. Je suis un peu stupéfait, parce qu'autant il est très important d'avoir un développement commercial, autant il est quand même légitime que ceux qui investissent dans la ville dans d'autres lieux que la Valentine aient quand même des informations, qui devraient être des informations publiques, afin d'orienter leurs investissements.

La question qui est posée est très simple. Quand j'entends dire : "Si cela ne se fait pas là, cela se fera ailleurs", mais la plupart des "Villages de marques" dans le monde, que vous alliez aux Etats-Unis, en Espagne ou en Italie, sont tous à 50 kilomètres du cœur des villes, tous ! Et je ne suis pas opposé à cela, mais je voudrais savoir ce que l'on fait pour le centre-ville. Pour le centre-ville, la question est simple, il n'y a pas besoin de faire grand-chose : il faut que ce soit sûr, il faut qu'il y ait de la sécurité, il faut que les gens s'y sentent bien et qu'ils puissent avoir des transports qui les y emmènent. Le reste, ce n'est pas un problème, les commerçants du centre-ville savent faire leur travail.

Mais cette question nous renvoie quand même, Monsieur le Maire, à l'existence d'une Communauté Urbaine beaucoup plus large, parce que si nous sommes en train de dire que nous perdons de l'argent parce que les gens vont s'installer aux Pennes-Mirabeau ou à Miramas, eh bien ! J'espère que le travail qui sera fait par Monsieur le Préfet, avec la Commission qui sera mise en place le 22 avril, nous permettra quand même de revenir sur cette question, parce que c'est quand même un argument terrible que l'argument fiscal. Il pourrait quand même y avoir d'autres arguments que celui-là !

Monsieur le Maire.- Je crois entendre Diderot compléter l'Encyclopédie !

M. MENNUCCI, la Vieille Charité, c'est aussi à Marseille ! Ce n'est peut-être pas dans le 1^{er} ou le 7^e arrondissement, mais c'est aussi à Marseille !

Mme BIAGGI, pouvez-vous rassurer M. MENNUCCI ?

Madame BIAGGI.- M. MENNUCCI, vous avez le don de faire passer une vérité pour un mensonge, c'est extraordinaire ! Vous me faites mourir de rire ! Parce que franchement, vous ne savez pas ce que c'est qu'un FISAC ! Vous n'y avez pas travaillé, vous ne savez pas ce si là j'ai pu avoir cet argent, d'abord c'est grâce à Monsieur le Maire, je viens de le dire, et c'est parce que c'est un FISAC culturel ! Donc on a pu avoir cet argent parce que l'association "Viens à Marseille" propose un projet culturel, avec un artiste qui s'appelle Hundertwasser...

Monsieur MENNUCCI.- ...Non !

Madame BIAGGI.- Mais laissez-moi parler ! Je vous ai écouté, laissez-moi parler ! Cette exposition se passera du 29 avril au 30 août 2012. Vous disiez qu'il n'y avait pas d'œuvres ; j'en ai 300 qui vont être exposées ! De plus, on va prendre le local rue Sainte-Barbe où l'on va faire des expositions et des ateliers. Tout est écrit dans le rapport, mais vous ne savez pas de quoi vous parlez ! Je vous assure que cela me fait mourir de rire ! Vous disiez que cela ne se ferait pas, mais on va le faire ! On a des mécènes avec un nouveau concept, on a des tas de choses, vous le verrez au fur et à mesure, je vous l'expliquerai. Vous n'êtes pas venu me le demander, je vous l'aurais expliqué si vous étiez venu me le demander ! Vous venez, je vous reçois et je vous explique, il n'y a pas de souci !

Après, pour le "Village de marques", il est vrai que si la Communauté Urbaine était plus grande, on en serait ravi, et le Maire en premier en serait ravi ! Mais vous savez qu'à l'heure actuelle ce n'est pas le cas. Vous savez qu'à l'heure actuelle, il y a des friches et que Marseille souffre de ce que je vous ai dit. Donc c'est fondamental que le "Village de marques" soit là !

Et avec la Chambre de Commerce, on en a souvent parlé. C'est vrai que c'est M. Thomas CHAVANNE qui intervient sur la Provence, il vient d'arriver, on en a parlé, mais on a beaucoup parlé aussi avec Jacques PFISTER. Et Terre de Commerces, pour le moment c'est un projet privé, c'est un projet qui est sur la ville de Marseille, on peut en parler, ce n'est pas un souci. De plus, vous savez très bien que le commerce appelle le commerce, que plus il y aura de choses à Marseille et plus les gens viendront. Et les gens du "Village de marques" pourront venir sur le centre-ville de Marseille et manger des coquillages chez Toinou, il n'y a aucun problème ! Ceci, on va le faire. Mais il est très important que ce "Village de marques" se fasse sur Marseille. Voilà ce que je voulais vous dire.

(Echange de propos simultanés)

Monsieur le Maire.- Mme BIAGGI, vous avez répondu tout à fait précisément à M. MENNUCCI. J'ajoute que l'on refait entièrement le Centre Bourse et que M. MENNUCCI a eu droit à une présentation du projet presque en exclusivité. Donc on fait tout ce que l'on peut pour arriver à attirer effectivement du monde, pour faire en sorte que ce soit un succès.

M. MENNUCCI, quand vous évoquez Marseille Provence Métropole, il faut vous rappeler qu'à Marseille Provence Métropole, j'aurais souhaité qu'il y ait les Pennes-Mirabeau et Cabriès, pour des raisons bien précises, à cause de Plan-de-Campagne et des retombées de Taxe Professionnelle qu'à cette époque-là nous pouvions espérer. Et vous savez bien qui n'en a pas voulu ! Vous savez bien qui a dit : "Je n'en veux pas" ! Par conséquent, aujourd'hui, il ne faut pas ressortir ou regarder dans le rétroviseur. Regardons plutôt vers l'avenir comment on pourra faire pour que notamment ces deux villes viennent dans un EPCI qui intéresserait Marseille.

Et merci à Mme BIAGGI ! M. MENNUCCI, vous pouvez le dire de temps à autre. Car c'est elle qui est en contact direct avec le Ministre chargé du Commerce et c'est elle qui la plupart du temps obtient des dotations du FISAC, qui sont très intéressantes.

Le rapport 11/0157/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

31 - 11/0158/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE – Programme d'intervention en faveur des commerces de proximité se situant sur le périmètre de l'opération "Viens ! à Marseille" - Approbation du dossier FISAC.

(11-21006-GDB40202)

Madame GHALI.- Monsieur le Maire, sur le rapport n°31. On va arriver dans les périodes estivales et je voudrais dire à Mme BIAGGI et Mme VASSAL qu'il serait bien qu'enfin, cette année, on s'occupe un peu des bars qui mettent des barbecues sur les trottoirs, c'est peut-être un peu terre-à-terre, mais c'est malheureusement la vérité, qui sont allumés souvent à l'éthanol et qui sont dangereux, sans compter tous les cafetiers qui installent leurs tables, leurs chaises et qui empêchent complètement les personnes de pouvoir circuler librement sur les trottoirs. Excusez-moi de vous ramener à des choses aussi basiques et aussi terre-à-terre, mais c'est aussi cela la vie des Marseillais, de pouvoir utiliser correctement les trottoirs, et des trottoirs qui pour certains ne sont déjà pas assez larges, de pouvoir tout simplement y circuler en toute sécurité.

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire.- Mme VASSAL, je souhaite que l'on aille dans le sens de ce que dit Mme GHALI. C'est le bon sens.

Madame VASSAL.- Tout à fait ! C'est ce que nous faisons habituellement, Monsieur le Maire. C'est-à-dire qu'en début de saison, chaque année, au moment du printemps et des beaux jours, nos inspecteurs sont sur le terrain pour justement faire respecter la réglementation, et non seulement dans le secteur de Mme Samia GHALI mais sur l'ensemble de la ville de Marseille, parce qu'effectivement ces commerçants ont passé une saison d'hiver difficile et puis les beaux jours arrivant, certains ont tendance un peu à déborder, c'est la raison pour laquelle nous faisons régulièrement des tournées. Et nous commencerons ces tournées d'ici une quinzaine de jours, pour permettre à chacun de pouvoir utiliser l'espace public, parce que l'espace public effectivement appartient à tout le monde et n'appartient pas qu'à une seule catégorie de personnes. Donc, nous n'attendons pas les sommations de Mme GHALI pour faire notre travail.

Monsieur le Maire.- Merci, Mme VASSAL, de faire le nécessaire.

Le rapport 11/0158/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

32 - 11/0159/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Service Commerce - Projet Centre-Ville - Attribution de subvention à la Fédération des associations de commerçants du centre-ville, Marseille Centre, pour un programme d'actions de promotion et d'animation du commerce dans le cadre du projet de redynamisation commerciale du centre-ville - Approbation d'une convention.

(11-20956-GDB40202)

Le rapport 11/0159/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BLUM Roland

33 - 11/0160/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Convention d'études confiées à la SOLEAM pour la mise à jour d'un recensement des friches industrielles et commerciales sur Marseille, et sur l'amélioration du fonctionnement urbain du pôle d'activités MORETTI.

(11-21027-GDB40202)

Le rapport 11/0160/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

34 - 11/0161/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Pôle Média de la Belle-de-Mai - Proposition d'une baisse des tarifs du parking Clovis Hugues.

(11-21055-GDB40202)

Le rapport 11/0161/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. CAMERA André

35 - 11/0162/FEAM

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA SURETE PUBLIQUE - DIVISION DE LA REGLEMENTATION - SUBDIVISION CONTROLE DES VOITURES PUBLIQUES - Nouveau projet de convention de financement relatif au déplacement de la prise en charge des taxis à la gare Saint-Charles.

(11-21043-GDB30502)

Le rapport 11/0162/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GINER Catherine

36 - 11/0163/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de la Ville de Marseille à la création d'une plateforme d'immunomonitoring en cancérologie de l'Institut Paoli-Calmettes pour le laboratoire d'immunologie des tumeurs - Approbation d'une convention.

(11-21002-GDB40202)

Le rapport 11/0163/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

37 - 11/0164/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement de l'incubateur inter-universitaire "IMPULSE" - Approbation d'une convention.

(11-21007-GDB40202)

Le rapport 11/0164/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur le Maire. - Au passage, nous nous sommes quand même félicités que Madame la Ministre de la Recherche accorde 73 millions d'euros pour aider l'Unité de Recherche en Maladies Infectieuses et Tropicales de Monsieur le Professeur Didier RAOULT des Hôpitaux de Marseille. Lorsqu'il y a un geste à cette hauteur, c'est bien supérieur aux dotations du FISAC et sans doute tout aussi important. Et quand il y a des choses positives, d'ailleurs, je n'en lis pas un mot dans la presse !

* * *

38 - 11/0165/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHES - Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement de l'incubateur multimédia de la Belle-de-Mai - Approbation d'une convention.

(11-20994-GDB40202)

Le rapport 11/0165/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

39 - 11/0166/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de la Ville de Marseille à l'activité de l'Institut d'Economie Publique (IDEP).

(11-20998-GDB40202)

Le rapport 11/0166/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

40 - 11/0167/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHES - Participation de la Ville de Marseille à des manifestations scientifiques.

(11-20970-GDB40202)

Le rapport 11/0167/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

41 - 11/0168/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE ETUDES, EXPERTISES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Restauration du Château de la Buzine, traverse de la Buzine - 11^e arrondissement - Autorisation et approbation du protocole transactionnel passé avec l'entreprise ALLIO pour le règlement du marché de travaux n°06/0923.

(11-21083-GDB50202)

Le rapport 11/0168/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ROCCA SERRA Jacques

42 - 11/0169/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • MISSION MARSEILLE EMPLOI - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2011 aux associations agissant en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle par l'activité économique - 1^{ère} série - Conventions à signer.

(11-21013-GDB40202)

Le rapport 11/0169/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

43 - 11/0170/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • MISSION MARSEILLE EMPLOI - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Cité des Métiers au titre de l'année 2011.

(11-21014-GDB40202)

Le rapport 11/0170/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

44 - 11/0171/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • MISSION MARSEILLE EMPLOI - Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement au CPEM dans le cadre du protocole d'accord partenarial Ville de Marseille/Caisse des Dépôts et Consignations/CPEM.

(11-21015-GDB40202)

Le rapport 11/0171/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

45 - 11/0172/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • MISSION MARSEILLE EMPLOI - Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre de Promotion de l'Emploi par la Micro Entreprise (CPEM) au titre de l'année 2011.

(11-21016-GDB40202)

Le rapport 11/0172/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

46 - 11/0173/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • MISSION MARSEILLE EMPLOI - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2011 à l'association de gestion de l'Ecole de la Deuxième Chance.

(11-21017-GDB40202)

Le rapport 11/0173/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

47 - 11/0174/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Attribution de subventions à onze associations.

(11-21084-GDB12402)

Monsieur ROCCA SERRA.- Monsieur le Maire, juste un mot parce que je ne voudrais pas que passe inaperçu l'effort que vous faites en ce qui concerne le chômage et l'emploi, et notamment l'aide aux jeunes qu'avait d'ailleurs commencée Renaud MUSELIER, parce que depuis le début de la séance, Monsieur le Maire, nous avons voté 5 millions d'euros en direction de l'emploi alors que ce n'est pas la compétence de la Ville ! Et c'est pour ces raisons d'ailleurs que le chômage a diminué de 21 % à 12 %. C'est pour ces raisons aussi, Monsieur le Maire, que l'emploi a mieux résisté pendant cette crise difficile et ce n'est pas par enchantement puisque vous avez mis en place depuis quelques années beaucoup d'outils, comme la Maison de l'Emploi, la Mission Locale, la Cité des Métiers, l'Ecole de la Deuxième Chance, le CPEM et le soutien à des dizaines d'associations qui s'occupent de l'emploi. Donc je voulais vous remercier de l'effort que vous faites en direction des jeunes et de l'emploi à Marseille ! Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Il est bon aussi de rappeler les choses positives que nous réalisons ! (Réflexions de M. MENNUCCI), Mais c'est la vérité ! C'est un bilan et par conséquent, de temps à autre, il est utile aussi que nous le disions nous-mêmes. Et M. ROCCA SERRA a obtenu de M. Xavier BERTRAND, pas plus tard qu'il y a 48 heures ou trois jours, que pour justement la Maison de l'Emploi qui se voyait injustement supprimer une subvention de l'Etat, celle-ci soit rétablie. Et ce n'est pas aussi parce que nous ne le lisons pas dans la presse que ce n'est pas exact !

Merci, M. ROCCA SERRA.

Le rapport 11/0174/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TOURRET Jean-Louis

48 - 11/0175/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Budget Primitif 2011 - Présentation Générale du compte Administratif.

(11-21060-GDB62002)

Monsieur TOURRET.- Chers amis, Mesdames, Messieurs, permettez-moi de vous présenter le Budget 2011 de la Ville de Marseille.

Comme à l'accoutumée, pour répondre aux attentes légitimes de nos concitoyens, nous choisissons la voie du courage, du sérieux et de la transparence. Ainsi, loin de la démagogie et de la fuite en avant, nous poursuivons une action qui dans la durée a permis la très importante baisse du chômage, que vient de rappeler M. ROCCA SERRA, et l'extraordinaire renouveau de Marseille.

En premier lieu, maîtrise des dépenses de fonctionnement : à 932 millions d'euros, elles ne progressent que de 0,88 %, moins de 1 %, soit bien moins que l'inflation. Ce résultat est obtenu grâce à la très forte décroissance de l'administration générale, grâce aussi, et je le souligne, à la baisse de 10 % des frais financiers. Cette bonne gestion permet de faire progresser les subventions de 9,52 % et d'améliorer les services aux Marseillais de 3,7 %.

Deuxième axe fort, la Ville de Marseille continue à investir de façon très élevée : 277 millions d'euros, tous budgets confondus, contre 226 millions d'euros l'année précédente. Une fois encore, par l'investissement multiplicateur nous contribuons de façon très significative à la lutte contre le chômage, au renouveau de la ville, et nous serons au rendez-vous de 2013 et des années suivantes.

Enfin, la dette est en baisse de 15 millions d'euros.

Dans le domaine des recettes, à 504,4 millions d'euros, les recettes externes de la Ville, c'est-à-dire les dotations de l'Etat et de la Communauté Urbaine, sont inchangées par rapport à 2010. Cette totale stagnation nous oblige à une faible augmentation des impôts, de 1,5 %, décision nécessaire, ainsi que je viens de le dire, pour nous permettre de poursuivre tous ces investissements considérables, encore 22,7 % d'augmentation, et je rappelle aussi que la dette est en baisse.

Nos investissements sont équitablement répartis dans tous nos domaines de compétence : EUROMED, 6,5 millions d'euros ; ZAC des Hauts de Sainte-Marthe, 6 millions d'euros ; ZAC de la Bourse, 3,3 millions d'euros ; acquisition de la Caserne d'Aurelle et du magnifique Fort d'Entrecasteaux, 3,3 millions d'euros ; création de l'école élémentaire du Chevalier-Paul, 2,6 millions d'Euros.

La sphère de la culture est particulièrement riche en réalisations : après l'inauguration du Mémorial de la Marseillaise, suivront le Château de la Buzine, la Cité des Arts de la Rue, le Centre de Danse Kelemenis. Par ailleurs, nous engageons 6,3 millions d'euros pour le MUCEM, 3,8 millions d'euros pour la mise en lumière du patrimoine, 3 millions d'euros pour les travaux du Palais Longchamp. Nous lançons également la transformation complète et l'extension du Musée d'Histoire, qui sera grand ouvert sur le Jardin des Vestiges.

La programmation des années suivantes est prête et je peux assurer que la Ville de Marseille sera bien à l'heure au rendez-vous 2013 de Capitale Européenne de la Culture. D'ailleurs, le raconter d'un éventuel retard n'est plus à la mode. Aussi, nouvelle rumeur, "l'événement 2013 cannibaliserait d'autres actions" : c'est totalement faux ! Les acteurs de la Culture, de plus en plus nombreux, ce qui d'ailleurs nous réjouit, bénéficient d'une masse de subventions de 27,1 millions d'euros, en augmentation de 7 % par rapport à 2010 et de 14 % par rapport à 2009. Mais nul ne peut prétendre à figer dans des reconductions automatiques l'attribution de subventions. L'Adjoint à la Culture, Daniel HERMANN, dont nous connaissons la compétence et la droiture, doit rester maître de sa politique.

Un mot sur la rénovation du Stade Vélodrome. Le permis de construire avance dans les délais. La part de la Ville dans l'investissement de 40 millions en quatre ans représente moins de 5 % de nos investissements à venir, c'est tout à fait dans nos moyens. Quant au fonctionnement, nous voulons le réduire à quelques millièmes, je dis bien "à quelques millièmes", de notre budget de fonctionnement. Le sport amateur n'est pas oublié. Ainsi, le total des subventions aux associations sportives et à la jeunesse progresse année après année, n'est-ce pas Richard MIRON ?

Il me faudrait aussi parler de toutes nos autres compétences et en particulier de la première entre toutes, la plus importante, la plus belle, la Petite Enfance et l'Education ; Mmes CASANOVA et BABOUCHIAN le feraient mieux que moi ! Il me faudrait décrire aussi le second budget en importance, la salubrité publique et la sécurité : 123,6 millions d'Euros en fonctionnement, à la seule charge de la Ville, alors que s'il était équitable, je dis bien "équitable" –l'équité, c'est une valeur morale–, le Conseil Général devrait reverser 44,4 millions d'euros au prorata de ce qu'il donne au SDIS, à partir de l'argent qu'il reçoit des taxes sur les assurances.

Enfin, il me faudrait aussi parler de la Solidarité et de l'Environnement, de l'Economie, de l'Urbanisme, mais je serais trop long, je ne pourrais citer tous mes amis de la majorité de Jean-Claude GAUDIN, et qu'ils me pardonnent. D'ailleurs, ils sont prêts à répondre avec talent et détails sur ces sujets auxquels ils se consacrent quotidiennement avec passion et autorité.

Permettez-moi d'insister à nouveau : les sommes consacrées à toutes les compétences municipales que je viens de citer sont en augmentation de 3,7 %, chiffre supérieur à l'inflation, ce qui montre bien que le service donné aux Marseillais est en augmentation.

Ce budget de fonctionnement est pratiquement stable. Cela a été rendu possible, et je me répète, par la baisse des dépenses de l'administration générale et par la baisse de l'annuité de la dette, c'est-à-dire par la baisse des agios que nous payons aux banques. N'est-ce pas cela de la bonne gestion ?

Monsieur le Maire, chers amis, quelques mots de conclusion. Les affaires qui nourrissent la chronique et témoignent d'un lamentable effondrement moral ont deux conséquences que nous ne pouvons ignorer. La première : un mal terrible est fait à Marseille et c'est lourd pour l'avenir, je pense à l'emploi qui naît de la confiance. La seconde, tout aussi grave dans l'opinion publique : tous les élus, de tout bord, sont mis dans le même panier, et c'est la démocratie qui est mise en cause.

Alors, comment réconcilier le monde politique et nos concitoyens ? Comment combattre le doute envahissant de nos concitoyens ? Comment leur permettre de bien trier le bon grain de l'ivraie ? Il n'y a qu'une méthode : l'écoute attentive et l'humilité devant les faits, la compétence, le courage, la rectitude dans l'action, enfin la volonté créatrice qui fait avancer. Chers amis, c'est le fil directeur du Budget 2011 de la Ville de Marseille, comme cela a été le fil directeur des quinze Budgets que j'ai déjà présentés !

Monsieur le Maire, depuis que vous faites de la politique, voilà ce que vous nous enseignez et voilà ce que vous suivez ! Les Marseillais le savent bien et le reconnaissent. Et cet espace municipal est un havre de démocratie. Aussi, avec mes amis de votre majorité, je suis fier et honoré d'être à vos côtés !

Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur TEISSIER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le moment que nous vivons, ce moment du Budget est toujours un moment très important dans les Collectivités Locales, tant il détermine le futur et la politique, la ligne directrice d'une Ville. Si chaque année ce débat est crucial, il me semble que, cette année, il l'est peut-être plus encore, et il l'est plus encore sans doute pour deux raisons.

La première, parce qu'il arrive à mi-mandat et que donc c'est peut-être le moment en quelque sorte de faire le point, de regarder un peu dans le rétroviseur, de faire un point d'étape. Et puis il intervient aussi et surtout au lendemain d'une échéance électorale à l'occasion de laquelle les Marseillais ont adressé un message très fort en direction de tous les partis, je dis bien "de tous les partis de gouvernance".

Aujourd'hui, incontestablement, les Marseillais reconnaissent que Marseille, en quinze années de mandatures GAUDIN, a réussi une mutation qui était nécessaire au développement et au rayonnement de leur ville. Que ce soit le projet Euroméditerranée, fer de lance de la reconquête urbaine et du développement économique, que ce soit les grands événements culturels ou sportifs d'hier ou de demain, ô combien structurants pour l'image nationale voire internationale de Marseille, que ce soit la politique ambitieuse en matière de tourisme, chère à Mme VLASTO, que ce soit le Plan Campus et la revitalisation du destin universitaire de notre ville, avec Mme GINER et notre ami le Doyen de la Faculté de Pharmacie, Marseille est devenue la Ville qui a le vent en poupe.

Quinze ans après, votre détermination, Monsieur le Maire, à impulser cette nouvelle dynamique reste intacte et notre volonté, nous, élus de la majorité, d'y contribuer également. Cette cadence soutenue, où les projets se succèdent aux projets, ne va pas sans poser néanmoins quelques interrogations.

En effet, ce rythme soutenu de chantiers bouscule les habitudes d'un certain nombre de nos compatriotes. Certains s'inquiètent de ne plus reconnaître leur ville, tant la mutation leur apparaît trop rapide. D'autres, qui ont été attirés par l'image de notre ville, qui viennent d'ailleurs, se désespèrent, comparaisons aidant, de voir combien Marseille est une ville quelquefois, pour certains et dans certains lieux, difficile à vivre. Ainsi cette mutation est vécue, à tort ou à raison, je dis bien "à tort ou à raison", par certains administrés comme une étape qui se fait sans eux, voire quelquefois peut-être même contre eux. Sans doute est-ce le fait d'un défaut de pédagogie, en tout cas je veux m'en convaincre, mais je ne peux m'empêcher de penser que certaines inquiétudes peuvent être bien fondées.

Penser à la mutation d'une ville, à son destin, à son positionnement, est une nécessité, bien sûr, Monsieur le Maire, que je partage. Oui, nous avons besoin de grands équipements, à l'instar de la reconfiguration du Stade Vélodrome ou demain, sur Euromed 2, d'un Grand Palais des Événements. Oui, nous avons besoin de grands projets structurants tels que la requalification du Vieux-Port ou le Parc National des Calanques. Oui, notre rôle à nous, élus de la majorité et de l'opposition d'ailleurs, est d'être porteurs d'une belle, d'une grande, d'une généreuse ambition pour notre ville, digne du destin auquel Marseille a droit et que les Municipalités passées lui ont contesté.

Mais pour atteindre cet objectif, il faut que les Marseillais s'y retrouvent. Il faut aussi avoir la lucidité de ne pas être plus ambitieux sans doute que ce que nos moyens nous y autorisent. Or, aujourd'hui, les Marseillais nous disent ou nous ont dit ou nous écrivent quoi ? Premièrement, que les impôts ne cessent d'augmenter et qu'en parallèle, le compte n'y est peut-être pas en termes de qualité de service public. Ils nous disent ne plus supporter la dégradation continue de la gestion des espaces publics. Ils nous disent que c'est bien d'avoir de l'ambition, un grand bassin olympique, mais que ce serait sans doute bien d'avoir des piscines de proximité en bon état de fonctionnement. Ils nous disent que c'est généreux de développer des espaces verts, mais qu'ils espèrent que les moyens seront là sur le long terme pour les gérer et assurer la sécurité des usagers, ce que nous avons vécu l'autre jour à l'occasion d'une réunion de concertation.

Oui, mes chers collègues, le rapport à l'intérêt général a changé. On peut le regretter, mais c'est une réalité. Le sens de la solidarité et de l'impôt disparaît au profit de chocs des égoïsmes. Ce n'est d'ailleurs pas moi qui le dis, c'est tout simplement le médiateur de la République. Nos administrés, toujours plus nombreux, estiment injuste de devoir payer toujours plus et de ne jamais avoir droit à rien, et de devoir payer toujours plus et que ce sont toujours les mêmes qui ont, semble-t-il, le droit à tout. Pour s'en convaincre, il suffit d'analyser les derniers résultats électoraux. Dans un jeu de séduction où un électeur gagné compte plus qu'un citoyen perdu, ils refusent d'être les pions, celles et ceux qui cautionnent un système qui perpétue une société qu'ils voudraient voir changer.

Aussi, Monsieur le Maire, c'est au nom de ces convictions que ce débat budgétaire doit être l'occasion, selon moi, de nous engager sur des réformes structurelles. Notre conviction commune, c'est que Marseille est une ville pauvre ; mais cela, nous le savons. Ma conviction, c'est que ce n'est pas en se lançant dans une urbanisation à outrance, pour en retirer les taxes afférentes, que nous changerons budgétairement notre ville. Cela l'est d'autant moins que cette urbanisation s'accompagne d'un manque de coordination des politiques publiques en termes de transports, de réseaux viaires adaptés et de services publics. Aussi, je pense que nous pouvons nous accorder sur le fait que seule la métropolisation dont nous parlerions tout à l'heure et les solidarités indispensables qu'elle générera entre les EPCI permettront à la ville centre de sortir de l'ornière. Je déplore que ce mouvement soit trop lent et que nous nous heurtions une nouvelle fois aux égoïsmes que je dénonçais tout à l'heure.

Notre conviction commune, Monsieur le Maire, c'est que la charge de l'impôt est inégalement répartie sur le territoire de cette ville. C'est la raison pour laquelle je renouvelle ma demande de revoir la carte fiscale et les valeurs locatives.

Notre conviction commune, c'est que les Marseillais veulent que nous nous occupions en quelque sorte de leur quotidien. Ils veulent que la Police Municipale, qui vient soutenir la Police Nationale dans son travail de proximité, d'ilotage, soit plus proche, qu'elle irrigue tous les quartiers de Marseille et qu'elle apporte une véritable plus-value en termes de tranquillité publique. Une Police Municipale qui assure le partage de l'espace public, une Police Municipale qui travaille mieux et qui échange mieux avec la Police Nationale, pour une meilleure coproduction de sécurité.

Pour cela, bien entendu, je le sais et c'est ce que vous allez me dire, il faut des moyens. Oui, me semble-t-il, nous devons nous accorder ces moyens et nous devons territorialiser l'implantation des bases de Police Municipale et assurer une présence de proximité avec, pourquoi pas, la création de Bureaux de Police Municipaux de proximité. Oui, nous devons généraliser la vidéo surveillance, comme vous en avez pris la décision, Monsieur le Maire, plus particulièrement sans doute aux abords des collèges et des lycées.

Voilà, mes chers collègues, la crise a produit une précarité plus forte, non seulement financière, énergétique, mais également alimentaire et sanitaire. Elle a créé de nouvelles frustrations sur l'incapacité à consommer. Elle a conforté le repli sur soi et l'égoïsme de nos concitoyens qui défendent le peu qu'ils ont, par peur de le perdre. A Marseille, ville populaire, comme vous le dites, Monsieur le Maire, sans doute plus qu'ailleurs ce sentiment s'est développé. De ce budget, de nos choix futurs dépend pour beaucoup notre capacité à recréer les conditions d'une confiance retrouvée. Saisissons cette chance qui nous est offerte avec les échéances majeures de l'année prochaine, sous peine de connaître, les uns et les autres, des lendemains difficiles. Merci de m'avoir écouté.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité et du Groupe Socialiste)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, nous venons d'assister, je suis obligé de le dire parce que j'ai interrogé du regard mes collègues du Groupe Faire Gagner Marseille, ai-je vraiment besoin d'intervenir après ce que je viens d'entendre ? Disons que la tradition, la nécessité pour les Groupes politiques de s'affirmer, font que nous allons le faire. Mais je dois dire que beaucoup d'éléments qui viennent d'être dits, de façon tout à fait nouvelle parce que nous assistons à un exercice très nouveau dans la majorité municipale, depuis que je siége dans ce Conseil Municipal, depuis 1995, je ne l'avais jamais vu, c'est qu'après que M. TOURRET, l'éternel Adjoint aux Finances de cette Ville, nous ait fait son seizième rapport, nous avons l'habitude que ce soit l'opposition qui s'exprime. Eh bien, oui, c'était l'opposition qui s'exprimait ! Mais pas celle que les Marseillais ont désignée comme l'opposition, c'est M. TEISSIER qui, en quelque sorte, ce matin, nous a gratifiés de ce qui se passe au niveau national, c'est-à-dire qu'il est devenu "le FILLON de Marseille" ! C'est gentil pour lui, je ne dis pas le contraire. Mais c'est quand même une façon de voir la politique qui

est nouvelle dans ce pays, au sommet de l'Etat, et je constate aujourd'hui que dans la ville de Marseille des élus de droite se rendent compte que ce que dit le Parti Socialiste, ce que dit Faire Gagner Marseille depuis des années, relève de beaucoup de vérités. Mais je vais quand même faire une petite intervention, parce que Guy TEISSIER ne peut pas encore tout dire et donc je vais le faire à sa place.

En septembre 2011, la quasi-totalité des foyers marseillais constateront que leurs impôts locaux sont en augmentation de plus de 150 euros, ceci principalement en raison de deux mesures décidées par la Ville. La première, la plus injuste, est la diminution de l'abattement à la base, votée en septembre malgré notre opposition, et qui entraînera une augmentation de 105 euros de la Taxe d'Habitation pour 80 % des foyers, quelles que soient leurs ressources. La deuxième mesure, que vous vous apprêtez à voter aujourd'hui, est une augmentation des taux de 1,5 % alors que la loi de Finances a déjà procédé à l'augmentation de l'inflation de 2 %. Donc, s'il vous plaît, ne nous dites pas que vous augmentez de l'inflation, car l'Assemblée Nationale s'en est déjà chargée.

En fait, ce matin, vous êtes en train de nous préparer ou d'essayer de nous faire une opération "d'enfumage" des contribuables : il n'y aurait pas d'augmentation des impôts à Marseille. Certes, il y a une augmentation modérée, de 3,5 %, ce matin, mais nous ne voudrions pas oublier que vous aviez préparé votre augmentation au mois de septembre, car c'était la date limite où il fallait le faire pour 2011, et que la moyenne d'augmentation pour les contribuables marseillais, si on ajoute les 3,5 % aux 105 euros, sera entre 130 et 180 euros en fonction de leur situation.

Marseille est ainsi largement en tête des grandes villes qui ont le plus augmenté leurs impôts depuis huit ans, comme l'atteste l'étude du Forum de la gestion des villes, que je peux vous communiquer, Monsieur le Maire, qui est là, qui montre que Marseille se trouve derrière Montreuil, en deuxième position pour l'augmentation des impôts depuis 2001, puisque la moyenne annuelle en dix ans a été de 3,1 %. Je rappellerai simplement que la moyenne de Nîmes est de 0 % et je vois une ville que vous aimez citer, sans doute parce qu'elle est à l'opposé géographique de la nôtre, Lille, qui en dix ans a augmenté sa pression fiscale de 0 %.

Monsieur le Maire, cette augmentation de plus de 35 % en euros constants se double d'une profonde injustice qui consiste à moins imposer les propriétaires que les locataires, alors que ceux-ci sont le plus souvent de jeunes actifs, des étudiants et des foyers modestes. Le niveau actuel de la Taxe d'Habitation risque ainsi de conduire les jeunes contribuables à aller habiter à l'extérieur de notre ville, comme semble le confirmer le dernier recensement, car pour eux, contrairement aux amis de M. SARKOZY, il n'y a pas de bouclier fiscal. Et je rappelle que ceux qui, Marseillais, bénéficient du bouclier fiscal ne sont pas soumis à l'impôt que nous votons ce matin. C'est quand même tout à fait stupéfiant de constater que nous allons voter, ce matin, une imposition, mais que ceux qui bénéficient du bouclier fiscal ne seront pas tenus de la payer à la Ville de Marseille !

Cette augmentation massive des impôts rapportera, en 2011, 44 millions de plus au budget. Et une fois passé la colère de cette augmentation, il est logique que le contribuable se demande à quoi servira cette cagnotte. Les écoles seront-elles rénovées ou agrandies de manière accélérée ? Des places supplémentaires en crèches municipales vont-elles être créées ? Je rappelle qu'en matière de crèches, pour 1 000 habitants la ville de Marseille a 3,18 places de crèches, la ville de Lyon 9,36 et la ville de Paris 13,4. Donc nous sommes extrêmement en retard. Les parcs publics seront-ils enfin gardiennés normalement ? Des logements bon marché seront-ils construits en nombre dans tous les quartiers de la ville ? Des policiers municipaux seront-ils enfin recrutés pour atteindre le ratio des autres métropoles ? Les Musées seront-ils ouverts à des heures normales, avec un personnel suffisant ? Le budget de la Culture sera-t-il en hausse ? Des piscines, dignes de la deuxième ville de France, seront-elles enfin construites, entretenues, ouvertes, avec des plages horaires étendues ? Les habitants de Saint-Antoine ou de Saint-Loup verront-ils enfin bâtir la Médiathèque de leur rêve promise depuis tant d'années ?

Voilà un certain nombre de questions légitimes que se poseront les Marseillais quand ils recevront leur feuille d'impôt. Je crains qu'ils ne soient extrêmement déçus des réponses qui leur seront apportées. Les 44 millions d'impôts supplémentaires vont en effet servir prioritairement à boucher les trous des finances municipales et à faire face aux montants démesurés des autorisations de programme, des dettes et des engagements de toute sorte pris depuis quinze ans sans véritable stratégie, sans cohérence et sans vision pluriannuelle. Comme l'a dit Pascal CHAMASSIAN tout à l'heure, les autorisations de programme représentent aujourd'hui plus de huit années de budgets d'investissement. C'est une aberration qui a déjà été dénoncée par la Chambre Régionale des Comptes. Cela ne veut pas dire que vous irez en prison, c'est juste une remarque !

Monsieur le Maire.- Je la note !

Monsieur MENNUCCI.- Je le dis parce que, comme vous allez me répondre cela, il s'agit juste d'une remarque de la Chambre Régionale des Comptes.

La dette de la Ville atteint 1,8 milliard, auquel il faut logiquement ajouter 1 milliard de la dette de la Communauté, car celle-ci a servi à financer le tramway ou l'incinérateur, vous vous en êtes servi. A ces 2,8 milliards, il faut additionner aujourd'hui, conformément au décret du 16 décembre 2010, les 135 millions du contrat de partenariat du Stade, payés sous forme de redevance et qui sont un endettement déguisé. Au total, la dette des contribuables marseillais atteint 3 milliards d'euros, soit 3 400 euros par habitant : là aussi, nous sommes en tête de toutes les grandes villes du Pays. Plus d'impôts, plus de dettes, moins de services publics, votre politique est bien à l'image de celle de votre mentor, M. SARKOZY ! Et M. TEISSIER a compris ce matin que l'exemple de M. FILLON pouvait être utilisé utilement à Marseille. Les Marseillais sont donc condamnés à la double peine, la peine SARKOZY et la peine GAUDIN !

Je ne voudrais pas paraître injuste en passant sous silence des éléments positifs qui peuvent se retrouver dans notre ville : l'opération Méditerranée, qui bien évidemment semble repartir de l'avant, la création du Parc National des Calanques, le regroupement des Universités, la perspective de Marseille 2013, quelques grandes opérations urbaines. Mais qu'en est-il de la vie quotidienne d'une immense majorité des habitants de cette ville ? On vous l'a dit à plusieurs reprises : il ne suffit pas d'aimer Marseille, il faut aussi aimer les Marseillais et leur vie quotidienne !

Les parcs et jardins ne sont plus gardiennés. Les classes sont surchargées et la surveillance des enfants, hors temps d'école, devient problématique faute de personnel. Les Musées de la Ville sont dans un état de quasi-abandon. L'anarchie règne en matière de circulation et de stationnement sauvage. L'insécurité, les incivilités sont en hausse sur tout le territoire. La pauvreté et le chômage s'accroissent plus vite que partout et le nombre de demandeurs d'emploi, M. ROCCA SERRA, n'est pas de 12 %, mais de 14 %, et vient d'atteindre le chiffre record de 75 000 personnes dans cette ville. Et pour couronner le tout, le journal *Les Echos* nous apprend que Marseille est la ville la plus polluée d'Europe !

(Réprobations dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Mais je vous donne le papier, il n'y a pas de problème. Si vous ne le croyez pas, c'est simple, j'ai là le document. Et le journal est un journal sérieux puisque c'est, non pas *Les Echos*, je me suis trompé, mais *La Provence*. Voilà, je vous le fais passer, prenez-le !

Face à un constat aussi alarmant, la presse s'interroge et, là, vous n'allez pas me dire que ce n'est pas un journal sérieux ! Regardez *Les Echos* : "Marseille coule-t-elle ?" Nous avons deux articles à trois jours d'intervalle qui demandent si Marseille coule. Je ne crois pas que ce journal soit un journal particulièrement gauchiste. Il y a ce sondage de *Psychologie Magazine* qui indique que 50 % des Marseillais souhaiteraient quitter leur ville s'ils en avaient les moyens. Enfin, il y a ce sondage grandeur nature que constituent les dernières élections cantonales

et qui donnent au Front National 40 % dans notre ville et des voix dans de nombreux cantons. Ce vote est évidemment l'expression d'un repli, d'une désespérance, d'une crispation, qui nous interpelle tous, pas que vous, Monsieur le Maire, mais qui devrait nous faire poser les vraies questions sur l'état réel de cette ville et sur l'état d'esprit alarmant qui y règne !

Evidemment, si j'écoute M. TOURRET, je l'entends pour la seizième fois, tout va bien dans le meilleur des mondes. Tout à l'heure, M. MORAINÉ, qui maîtrise mieux, bien mieux que M. TOURRET, l'art de la rhétorique que la rigueur des statistiques, nous expliquera que nous sommes meilleurs que Lyon, que Nantes, que Paris et pourquoi pas que Los Angeles ! Et pour vous, Monsieur le Maire, le constat est encore plus lumineux : "Marseille accélère", c'est le slogan de votre dernière campagne de communication.

Monsieur le Maire, chers collègues, Marseille connaît depuis plusieurs mois une véritable situation de crise : augmentation du chômage, de la délinquance, rumeurs de toute sorte, conflits sociaux à répétition, délitement du lien social et de l'esprit civique, autant de symptômes d'une ville qui va mal et d'une gouvernance archaïque, affaiblie, divisée, qui peine à rentrer dans la modernité et dans l'équité.

Monsieur le Maire, la situation au Sénat semble beaucoup plus vous préoccuper que celle de la ville de Marseille et je le regrette profondément ! Dans la tourmente qu'affronte Marseille, Marseille aurait besoin d'un vrai patron, à plein temps, sachant faire preuve de courage, d'imagination et d'une véritable autorité ! Face à tous les lobbies, à tous les conservatismes qui divisent et qui affaiblissent notre métropole, il est urgent d'écouter plus attentivement les forces vives de cette ville, de tracer des perspectives claires, de changer les pratiques politiques... (*Applaudissements dans les rangs de la majorité*) Merci ! ...Et de se réunir sur une vision commune de l'intérêt général.

Monsieur le Maire, cette tâche incombe au Maire et à personne d'autre dans une ville comme la nôtre ! Le budget que vous nous proposez aujourd'hui ne répond pas à ces grands défis. Il pénalise fiscalement, je l'ai dit, il est injuste et il est aussi inefficace.

Et nous avions, Monsieur le Maire, Christophe MASSE devait le faire dans un instant, présenté un amendement sur la Police Municipale. Cet amendement, j'ai entendu dans le discours de Guy TEISSIER qu'il dépassait quand même très largement les limites du Groupe Faire Gagner Marseille. Nous ne pouvons plus continuer dans cette ville à n'avoir que 230 fonctionnaires de Police Municipale. Je ne parle pas de la Police Nationale, mais je parle de ceux qui règlent les questions de circulation, d'incivilité, de lignes de bus, de bruit, partout dans Marseille, comme l'a dit le Maire du 5^e Secteur.

Je vous ai proposé, au nom du Groupe Faire Gagner Marseille, un amendement qui commençait à donner une perspective de doublement sur cinq ans de la Police Municipale et de recrutement immédiat de 50 policiers en 2011. Vous m'avez demandé de sursoir à cet amendement parce que vous m'indiquez que vous êtes prêt, sur cette question-là, à avancer. J'ai consulté notre Groupe, nous pensons que c'est un sujet suffisamment sérieux pour vous faire confiance si vous faites un pas vers nous.

Donc, je vous demande, dans cette affaire-là, de réunir une Commission de travail ad hoc sur la question de la Police Municipale –je ne parle pas de la sécurité et je ne parle pas du Préfet de Police– et que nous examinions ensemble les conditions de savoir si l'on peut aller dans notre sens, si vous proposez autre chose. Donc nous acceptons, à la condition, et vous m'avez dit que vous le confirmeriez dans votre discours et je vous en remercie, et évidemment je vous crois, donc nous acceptons de retirer notre amendement au bénéfice de ce travail collectif. Notre Groupe est entièrement déterminé à être à vos côtés quand les choses sont positives. Donc nous sommes prêts, avec vous, malgré toutes les critiques que nous faisons, à travailler sur cette question.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

(*Applaudissements dans les rangs de l'opposition*)

Monsieur COPPOLA.- Monsieur le Maire, le Budget Primitif présenté ce matin est éclairant sur vos choix politiques pour Marseille non seulement pour l'année 2011, mais jusqu'à la fin de votre mandat puisque, je cite la première phrase du rapport de présentation : "La préparation en cours des grands événements qui vont ponctuer les prochaines années amènent la Municipalité à privilégier une nouvelle fois l'investissement". Du coup, vous vous asseyez allègrement sur les débats et les votes des prochains exercices, pour passer en force, avec comme objectif : vendre Marseille et privatiser tous les espaces publics au détriment des préoccupations des Marseillais et de l'intérêt général. Voilà à quoi servent les investissements du budget !

Dans le même temps, pour lever l'opinion, vous vous présentez en victime dans la presse : "Marseille est isolée politiquement, otage de la Région, du Département et de la Communauté Urbaine", ce qui est un pur mensonge, pour preuve le contrat de développement en préparation avec la Région.

Vous présentez également Marseille otage des grévistes, otage des syndicats, otage des réseaux, alors que vous en animez quelques-uns, otage de la saleté, des affaires, otage de l'insécurité et des règlements de comptes. En fait, si l'image de Marseille est ternie, si la circulation automobile asphyxie la ville au point d'en faire une des plus polluées de France selon une enquête sur l'air et la santé, si le chômage, la précarité et la pauvreté, l'affaissement du tissu économique, battent des records, ce serait la faute de tout le monde sauf de vous ! Mais alors, je serais tenté de dire : à quoi servez-vous, Monsieur le Maire ?

La réalité est toute autre puisque vous êtes en grande partie responsable de cette situation, une double responsabilité, même ! La première parce que vous êtes parlementaire et que vous avez voté les lois les plus rétrogrades de ces dernières décennies, au plan social, sociétal, fiscal et économique. Ainsi, si Marseille ne gère que peu de compétences et a peu de moyens, vous ne pouvez vous en prendre qu'à vous-même et à vos amis ! Assumez-le ! La seconde responsabilité est que vous gérez Marseille comme la vitrine d'un grand magasin. Il vous faut du tape-à-l'œil et tant pis si c'est surtout dans le porte-monnaie de nos concitoyens que cela tape le plus ! Votre obsession est de faire la Une des hebdomadaires parisiens pour montrer combien Marseille change, combien Marseille sait se vendre, combien Marseille peut faire le bonheur des touristes. D'ailleurs, pour répondre à M. TEISSIER, la critique fondamentale que nous formulons n'est pas la vitesse des changements, mais le sens de ces changements.

Ainsi, Monsieur le Maire, vous n'êtes pas directeur artistique d'un festival, vous êtes le Maire de plus de 800 000 Marseillaises et Marseillais, qui ne sont pas seulement des clients de supermarchés ou de parcs d'attractions. C'est vrai, et nous ne pouvons que nous en réjouir, Marseille va accueillir deux manifestations de dimension internationale, en 2012 le Forum Mondial de l'Eau et en 2013 la Capitale Européenne de la Culture. Leur réussite est primordiale, mais pas seulement pour le rayonnement de Marseille. C'est avant tout un enjeu pour la qualité de vie des populations. L'eau, en tant que bien commun de l'humanité, doit revenir sous la maîtrise publique et citoyenne. Et la Culture, en étant à la fois populaire et exigeante, est d'abord un outil d'émancipation et d'épanouissement humain. Mais vos orientations politiques ne prennent pas le chemin de cette perception des enjeux.

Votre obsession de faire intégrer Marseille dans le top 20 des métropoles européennes est bien loin des préoccupations, des priorités et des aspirations de nos concitoyens. Les Marseillaises et les Marseillais vous attendent sur les questions de développement économique et industriel durable, de soutien à l'emploi, de construction et de réhabilitation de logements à des prix accessibles, d'amplification et de fluidification du réseau des transports collectifs, de valorisation du patrimoine, de protection de l'environnement et de politique solidaire qui lutte contre les inégalités sociales et territoriales. Or, non seulement vous n'avez aucun grand projet d'intérêt général d'ambition populaire, mais vous laissez disparaître bon nombre d'entreprises sans lever le petit doigt.

Je ne reviens pas sur Marseille Provence 2013, dont on découvre tous les jours dans la presse les vacillements, ni sur le Stade Vélodrome, qui n'est qu'un cadeau supplémentaire aux grands groupes, dont le seul objectif est la spéculation. Le tramway jusqu'à Castellane est un gouffre financier inutile. Le projet de

réaménagement du Vieux-Port est en demi-teinte, sans ambition. Et vous n'avez pas de vision à long terme pour le centre-ville, mais le problème c'est que votre majorité n'en a pas vraiment non plus pour le reste de la ville. Les Terrasses du Port, les Voûtes de la Major, l'agrandissement du Centre Bourse : il n'y en a que pour les marchands alors que les Marseillaises et les Marseillais, à l'instar des Françaises et des Français, peuvent de moins en moins acheter.

Pour synthétiser, vous ne bougez pas de votre ligne : la confiscation du patrimoine marseillais au seul profit d'intérêts privés. Banquiers et actionnaires peuvent vous saluer bien bas, mais pas le peuple de Marseille qui, de contre-réformes en politiques d'austérité, subit toutes les régressions sociales que vous relayez avec zèle avec votre baronnie UMP. Vous, le Maire prétendument étranger à toute bataille idéologique, qui êtes pourtant allé chercher avec les dents votre élection à la présidence du groupe UMP au Sénat pour conforter un peu plus la politique de classes menée par ce Gouvernement. Avec vos larmes de crocodile, vous voulez nous faire croire que vous êtes victime de contraintes financières imposées par le contexte national, alors que vous en êtes le complice puisque vous avez voté la réforme des Collectivités Territoriales et la suppression de la Taxe Professionnelle.

Mais en fin politicien que vous êtes, vous avez attendu la fin de la campagne des cantonales pour nous sortir de votre chapeau une nouvelle augmentation des impôts locaux, injuste, de 1,5 %, qui s'ajoute à l'augmentation de 2 % votée par le Gouvernement destinée à compenser l'inflation et aux 105 euros supplémentaires qui seront payés par 85 % des contribuables, quel que soit le montant de leur Taxe d'Habitation. C'est clair, vous accompagnez la politique du Gouvernement en vous servant un peu plus dans la poche du contribuable tout en épargnant le capital. Les PME et les PMI, les artisans et les commerçants, comme la plupart des habitants, ne seront pas épargnés. Seuls les grands groupes retrouvent une fois de plus des cadeaux fiscaux.

Ainsi, Monsieur le Maire, vous ne tirez aucune leçon des élections cantonales, particulièrement sur le fait que le pouvoir d'achat est la préoccupation numéro un de nos concitoyens. Oh ! Vous pouvez vous réjouir d'avoir kidnappé deux cantons à gauche à Marseille...

(Réprobations dans les rangs de la majorité)

Monsieur COPPOLA.- ...Et d'en tirer une analyse d'autosatisfaction, mais on ne peut se satisfaire d'un paysage politique bruni par les résultats d'une organisation d'extrême droite au premier tour que vous contribuez quotidiennement à promouvoir. On ne peut se satisfaire d'un taux d'abstention record, signe que le fossé se creuse dangereusement entre les choix et les pratiques politiques et les aspirations des Français et des Françaises.

Nous arrivons au bout d'un système, la 5^{ème} République est à l'agonie, il faut l'achever et pour cela, il faut non pas de patron pour diriger les villes et le pays, mais il faut une assemblée constituante pour écrire une nouvelle page de la démocratie, avec des mesures phares comme l'élaboration du budget participatif. Budget participatif, c'est le meilleur moyen de mettre fin à des gestions comme la vôtre, c'est-à-dire opaques, discriminantes et inéquitables, contrairement à ce qu'a dit M. TOURRET. Et si vous voulez prouver le contraire, Monsieur le Maire, ayez le courage de mettre déjà en place une Commission de contrôle sur l'utilisation des fonds publics, ce qui a l'air vraiment de vous gêner.

Avant de conclure, concernant les deux amendements du Groupe Faire Gagner Marseille, il est bien que ces deux amendements soient retirés, car nous anticipons le débat prévu sur la sécurité. Mais je voudrais donner mon opinion et faire remarquer que concernant l'amendement sur l'augmentation du nombre de policiers municipaux, nous nous substituons au désengagement de l'Etat avec la baisse des effectifs dans la Police Nationale.

Et concernant, l'extension de la vidéo protection, parlons français, de la biosurveillance, l'expérience montre un système inefficace puisque seulement 3 % des délits résolus le sont grâce à ce système, une intrusion dans la vie privée qui vient amplifier les lois liberticides, dangereuses et inefficaces de Nicolas

SARKOZY. La meilleure preuve, c'est qu'à Nice où M. ESTROSI a multiplié les caméras, les violences faites aux personnes ont dans le même temps explosé. D'autre part, la vidéosurveillance comporte un risque de dérive puisque nous abandonnons la prévention active et l'éducation pour ne parler que de dissuasion et de répression. Enfin, ce serait une nouvelle charge pour les citoyens puisque, au-delà de l'équipement et de la maintenance à la charge de la Municipalité, pour être efficace il faudrait un policier municipal pour surveiller dix caméras.

Pour conclure, vous l'aurez compris, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen votera contre le Budget présenté et cette nouvelle hausse d'impôts.

Madame PONCET-RAMADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, il y a dans ce Budget quelques sujets de satisfaction, comme le remboursement de la dette pour 174 millions d'euros pour un emprunt de 160 millions d'euros ; c'est mieux que l'an dernier. De la même façon, la baisse des frais financiers nous satisfait. Mais les impôts augmentent encore et dans les dépenses programmées, notamment dans le budget annexe, nous trouvons des dépenses aussi coûteuses qu'inutiles, comme le Stade, comme le Palais de la Glisse et de la Glace, hérésie écologique dans la ville la plus chaude de France, qui ne trouve pas son équilibre financier. Il n'est même pas capable d'accueillir Holiday On Ice, on doit payer des subventions pour chaque compétition qui s'y déroule. Bref, c'est une réussite absolue, comme disait M. MIRON !

La promotion affichée du développement durable est un autre sujet de satisfaction, en particulier le Plan Climat, les actions sur le Littoral, sur la Mer, mais rien à part le programme Espaces Verts n'est chiffré. Rien n'est daté, rien n'est chiffré, ce qui est un peu gênant pour un Budget. Il y a des promesses, mais pas d'engagement, même sur des sujets minimes comme les arceaux de vélo : combien sont prévus ? 100, 1 000 ou 10 000 ? Les objectifs sont bien posés, les réalisations aléatoires.

Bien sûr, nous souscrivons avec vous sur l'accès aux emplois durables et à la baisse du chômage, mais les moyens employés nous paraissent inadéquats. C'est une action sur les chômeurs, pas sur l'emploi. Les chômeurs, on les accompagne, on les soutient, on les sensibilise, mais on ne favorise pas l'emploi. Comment peut-on favoriser l'emploi ? Bien sûr par la commande publique. La commande publique, c'est 10 % du Produit National Brut. En insérant dans la commande publique des clauses environnementales et sociales dans les marchés publics, ce qui de fait, favoriserait les emplois locaux. En amont, un effort plus important sur l'Education diminuerait les difficultés d'entrée dans le monde du travail. C'est ce que fait l'Ecole de la Deuxième Chance, mais il faudrait s'occuper aussi de la première chance ! Et notre ville entre dans le triste record des plus mauvais résultats au baccalauréat.

L'autre triste record, c'est celui de la ville la plus polluée de France, ce qui est lié directement au trafic automobile et au transport. C'est donc une politique qui est à revoir, comme celle du stationnement qui est une des plaies de la ville.

J'ai bien compris, Monsieur le Maire, que ce qui est important pour vous, c'est la préparation de ce que vous appelez les trois rendez-vous majeurs : 2012, 2013, 2016. Bel effort pour quelques semaines, mais qu'en restera-t-il ?

Monsieur MARANDAT.- Monsieur le Maire, ce Budget à mi-mandat nous laisse un peu circonspects. Les impôts augmentent encore de 1,5 %, ce qui est beaucoup trop, même si c'est vrai, c'est pour financer une augmentation importante des investissements et, il faut le noter, une diminution de la dette somme toute conséquente. Mais ces investissements dont vous vous glorifiez n'intéressent pas obligatoirement tout le monde et il y aurait des investissements de proximité sur la sécurité et la qualité de la vie de tous les jours qui seraient pour beaucoup de Marseillais les bienvenus.

Sous la manipulation mentale de la gauche, vous continuez et amplifiez ce que vous appelez la conduite du renouveau urbain, avec encore l'augmentation de la construction de logements en plein centre-ville alors que l'on ne peut plus s'y déplacer, avec la disparition progressive de notre patrimoine

immobilier et végétal. De plus, construction démesurée de logements sociaux tout azimut, pour obéir à une loi d'obédience communiste, et vos adjoints reçoivent souvent avec des airs ravis les félicitations et encouragements du Parti Communiste, comme on l'a vu à plusieurs reprises.

Monsieur le Maire.- Pas aujourd'hui, en tout cas !

Monsieur MARANDAT.- Aujourd'hui aussi. C'est vrai que cette partie de guignol aujourd'hui, j'en parlerai tout à l'heure, nous laisse un petit peu pantois !

De même, sous la pression des Ayatollahs verdâtres, les déplacements des Marseillais, professionnels ou de loisir, deviennent un véritable enfer, avec la transformation progressive de notre ville en un immense embouteillage, et je l'ai déjà dit plusieurs fois, embouteillage artificiel créant une pollution, vous ne le pouvez le nier, qui est indiscutable. Pendant ce temps, la Police Municipale reste d'une rare inefficacité, mais que dans certains quartiers, continuant le racket des automobilistes à qui l'on diminue toujours plus les possibilités de stationnement. La ville devient de plus en plus sale, divisée, agressive, et le soir, comme je l'ai souvent dit, la vie nocturne tend vers zéro et trouver une occupation devient un véritable casse-tête.

Quant à la Culture, bien sûr nous nous réjouissons de l'échéance 2013, mais à condition que celle-ci ne nous fasse pas prendre en otage par un tissu associatif pseudo culturel qui continue à être grassement subventionné. Et dans ce budget, vous augmentez encore les subventions et vous savez bien sûr que, pour certains, leur but est loin de n'être que culturel, exemple dans ce Conseil, encore les 600 000 euros de subventions à Richard MARTIN et au Toursky qui sont là pour nous le rappeler. En revanche, vous avez notre soutien pour votre politique en faveur de la Petite Enfance et en faveur de nos écoles.

Ceci étant dit, c'est vrai qu'avec ce Budget nous avons assisté à une joute oratoire entre les différentes composantes politiques de cet hémicycle, alors qu'il y a chez vous une connivence, les dernières élections peuvent nous le rappeler. En effet, les Marseillais, et c'est une politique de la ville dont c'est la conséquence, ont marqué leur nette désapprobation pour votre système UMP-PS et votre connivence politique de tous les instants. Ce n'est pas la peine de faire ce cirque aujourd'hui devant la presse, en faisant semblant de vous disputer sur des objectifs alors que vous partagez les mêmes et que, Monsieur le Maire, vous vous êtes réjoui que les électeurs marseillais qui dans leur grande majorité ont voté pour le Front National n'aient pas d'écu. Donc, a fortiori, vous vous êtes réjoui que les Socialistes soient réélus dans les duels où pourtant les Marseillais ont montré leur hostilité à ce système en voie de pourriture. Ceci ne vous honore pas, d'ailleurs cela n'honore personne ici, et les commentaires genre ceux de Mme Arlette FRUCTUS sur l'atteinte aux valeurs républicaines que représenterait le vote Front National, ne sont pas pour la démocratie quelque chose de bon. Et si vous n'avez à proposer aux électeurs en ne parlant du Front National qu'avec un discours de haine, d'exclusion, d'invectives et d'insultes, au nom d'une grande partie des Marseillais, presque la moitié des Marseillais, je dis que ce climat délétère est quelque peu pitoyable.

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur ZAOUÏ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce n'est pas toujours très facile d'être un élu centriste et indépendant dans cet hémicycle, cela donne parfois quelque avantage, et là qui n'est pas des moindres, qui est la liberté de parole. Donc, je vais en profiter pour dire quelques mots sur ce Budget que je vais voter et j'en dirai les raisons tout à l'heure.

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, veuillez m'excuser, mais si cette intervention est décomptée sur le temps du Groupe Faire Gagner Marseille, si c'est le cas, je souhaite que soit arrêté le compte.

Monsieur le Maire.- Mais ne vous inquiétez pas, ce sera enlevé !

(Echange de propos simultanés)

Monsieur le Maire.- voilà, c'est arrêté, mais vous pouvez le demander plus gentiment !

M. ZAOUÏ, vous avez la parole !

Monsieur ZAOUÏ.- Vous voyez qu'il est très difficile d'être centriste ! Je voterai donc ce Budget et je vais en donner les raisons.

Il n'empêche que la petite hausse des impôts en trompe-l'œil que l'on nous présente aujourd'hui ne me fera pas revenir sur l'augmentation importante, que je trouve particulièrement injuste, de la Taxe d'Habitation de septembre et ne m'empêchera pas non plus de nourrir de très grandes inquiétudes sur le fonctionnement du Palais de la Glisse et de la Glace qui me fait craindre que ce soit un gouffre que nous devons oxygéner de façon récurrente tous les ans. Je ne sais pas s'il y a des solutions à ce problème, mais j'ai l'impression que c'est un problème qui va être récurrent.

Pourquoi vais-je voter ce Budget ? Contrairement à nos collègues Communistes, j'insiste particulièrement sur le haut niveau d'investissement que ce Budget prévoit pour cette année et ce haut niveau d'investissement permettra de soutenir fortement l'emploi. C'est quelque chose de vital pour notre ville. Et il permettra également le nécessaire développement économique qui pourra se poursuivre pendant les années qui viennent, sans parler bien sûr que tous les travaux que nous faisons contribueront fortement au rayonnement culturel de Marseille.

Voilà les raisons pour lesquelles je souhaite voter ce Budget aujourd'hui. Ce qui ne m'empêche pas, par ailleurs, et je le dis bien que M. MENNUCCI ait annoncé qu'il retirait l'amendement, pour l'instant, concernant le recrutement de policiers municipaux, ce qui ne m'empêche pas non plus, dans la liberté de ton que je peux avoir, de dire que j'aurais voté cet amendement, Monsieur le Maire. Je l'aurais voté parce que cela me semble être une mesure absolument nécessaire. Le résultat des élections de dimanche dernier est plus qu'un avertissement, je crois que c'est une tâche sur l'eau, c'est une tâche sur Marseille, c'est une tâche sur notre démocratie, et qu'une des réponses aux inquiétudes des Marseillais passe par leur sécurité et par une certaine forme de sécurité de proximité, comme en a très bien parlé Guy TEISSIER.

Donc, j'aurais voté cet amendement. Je me réjouis que vous décidiez de provoquer cette réunion et cette Commission paritaire pour essayer de trouver des solutions et je souhaite vraiment que des solutions positives dans ce domaine naissent de cette Commission. Merci.

Monsieur MULLER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ferai juste une petite précision. Il s'agissait de dire que M. Patrick ZAOUÏ parlait en son nom personnel et non au nom du Mouvement Démocrate qui avait assuré son élection.

Monsieur le Maire.- Cela ne m'avait pas échappé !

Monsieur MORAINÉ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous votons aujourd'hui le 16^e Budget présenté par la majorité élue en 1995 après la première victoire des listes GAUDIN-MUSELIER. Et depuis 16 ans, l'opposition change souvent d'interprète, mais nous chante toujours le même air catastrophiste, la même rengaine usée ! Et depuis 16 ans, en face, calmement, sereinement, dignement, Jean-Louis TOURRET explique, rassure, démontre. Et la durée, Monsieur le Maire, cet arbitre impitoyable, donne raison à votre Adjoint aux Finances, à qui tous les élus de la majorité municipale sont reconnaissants pour son travail et sa détermination au service de Marseille !

Et 16 ans après, Monsieur le Maire, toujours pas de Budget déséquilibré ! Toujours pas de Ville en faillite ! Toujours pas de tutelle du Préfet ! Toujours pas de sanction de la Chambre Régionale des Comptes ! Et, mes chers collègues de l'opposition, toujours pas d'action judiciaire visant la Ville de Marseille !

Ce n'est pas ici, M. COPPOLA, qu'il y a besoin d'une Commission de contrôle des fonds publics, mais dans toutes les Collectivités que vous gérez : à la Région, au Conseil Général, à Aubagne, à la Communauté Urbaine, à Berre et ailleurs !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MORAINÉ.- Mes chers collègues, l'instantanéité permet toutes les outrances, mais le temps, lui, ne ment pas ! Et le temps nous donne raison, comme les électeurs d'ailleurs, Monsieur le Maire, qui vous ont réélu trois fois et qui finalement, aux élections cantonales, ont donné un résultat clair, au moins à Marseille : Gauche, moins 2 ; UMP, plus 2 !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MORAINÉ.- Mes chers collègues, chacun d'entre nous, au moment d'aborder le débat budgétaire, pourrait avoir à l'esprit la conclusion d'un rapport officiel sur les finances de notre Ville qui, visiblement, a échappé aux orateurs de l'opposition ! Je cite cette conclusion : "La rigidité de la structure financière de la Ville de Marseille provient principalement de l'insuffisance des produits de fonctionnement par rapport aux charges importantes auxquelles est confrontée une ville de cette taille".

Oui, Monsieur le Maire, ces fameuses charges de centralité, auxquelles vous faites souvent allusion, payées par les seuls Marseillais alors que les autres profitent des équipements correspondants sans participer à leur financement, expliquent la situation financière forcément tendue de la Ville de Marseille, seule grande métropole de France dans ce cas !

Oui, Marseille est dans une situation atypique, nous le savons tous, mais cela ne doit rien à la majorité actuelle qui gère cette Ville de façon rigoureuse ! Le temps est rude, mais la barre est ferme et le cap précisément fixé ! Les résultats, d'ailleurs sont là aussi, puisque vous avez abordé le problème du chômage, mais dans le même rapport que je citais à l'instant, il y a une autre phrase que vous devriez méditer, M. MENNUCCI, ce qui vous éviterait de dire des contre-vérités, je cite aussi : "Marseille contient davantage le chômage que les autres échelons territoriaux français, le Département, la Région et l'Etat". Voilà la réalité ! Nous faisons mieux ici qu'ailleurs, et notamment que là où vous êtes en responsabilité !

Monsieur le Maire, mes chers collègues, un Budget c'est d'abord des dépenses de fonctionnement et ici, ces dépenses de fonctionnement sont bien tenues, il n'y a pas de gabegie, il n'y a pas de laisser-aller ! La preuve, M. MENNUCCI, regardez les chiffres, c'est le plus simple. Les dépenses de fonctionnement par habitant, à Marseille c'est 1 045 euros alors que la moyenne nationale des grandes villes, c'est 1 116 euros, soit un résultat meilleur de 6 % à Marseille que dans la moyenne des autres grandes villes nationales. Et nous allons continuer cette année dans cet effort vertueux, en limitant la hausse des dépenses de fonctionnement à 0,88 %, soit moitié moins que l'inflation.

Vous voulez comparer ? Eh bien, comparons ! En donnée brute, cela représente 8 millions d'euros de dépenses de plus, quand la Région Provence-Côte d'Azur augmente cette année ses dépenses de fonctionnement de 30 millions d'euros, et tout ceci pour que M. VAUZELLE parade dans des forums citoyens qui ne servent à rien et que son Vice-Président en charge de la Culture réduise les subventions du Ballet de Marseille ou de l'Ecole de Danse de Marseille !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MORAINÉ.- En bref, mes chers collègues de la majorité, notre fonctionnement est maîtrisé, il est raisonnable, il est sérieux !

Quant à l'investissement, il est ambitieux, avec un record de 277 millions d'euros que vient de reconnaître objectivement M. ZAOUI, 277 millions d'euros pour préparer Marseille aux grands événements qui nous attendent en 2012, en 2013 et en 2016. En augmentant l'investissement de 45 millions d'euros cette année, Marseille accélère, n'en déplaie à M. MENNUCCI, pendant que la Région PACA ralentit piteusement avec un investissement en chute de 10 millions d'euros !

M. MENNUCCI qui donne des leçons à Jean-Louis TOURRET alors qu'il augmente les dépenses de fonctionnement et baisse les dépenses d'investissement, c'est le cancre qui donne des leçons au meilleur élève de la classe !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MORAINÉ.- S'agissant des recettes, vous dénoncez une hausse prétendument immodérée des impôts, en même temps que vous demandez toujours plus de dépenses dans tous les domaines. A ce sujet, d'ailleurs, une incise sur la sécurité, c'est extraordinaire de voir M. MENNUCCI prendre ici, à Marseille, la tête de la croisade, pour reprendre un mot à la mode, sur le renforcement de la sécurité alors que dans le nouveau programme du Parti Socialiste, dont nous avons eu la primeur hier, il n'y a rien là-dessus et que M. VALLS, ce matin dans les médias, disait : "Sur la sécurité, dans ce programme il n'y a rien du tout", et que sous la pression de vos amis Verts, vous avez enlevé toute référence à la vidéosurveillance ! Encore une fois, vous êtes incohérent !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MORAINÉ.- Sur les impôts, mes chers collègues, on ne va pas refaire le débat sur la baisse de l'abattement général à la base, mais simplement rappeler quelques évidences, d'abord que cet abattement qui a été réduit n'a aucune justification sociale d'aucune sorte ; deuxièmement, que notre politique d'abattement, celle que mes chers collègues de la majorité, nous mettons en œuvre ici, est bien plus généreuse que celles de villes socialistes emblématiques comme Lille, chez Mme AUBRY, comme Tulle chez M. HOLLANDE ou comme Sarcelles chez M. STRAUSS-KAHN ! Donc si c'est injuste, si c'est antisocial ce que nous faisons ici, pourquoi vous faites pire là-bas dans les villes que vous dirigez ? Incohérence et duplicité, voilà les deux mamelles de votre discours !

Et sur le plan local, vous criez, mais quand vous encaissez les 10 millions d'euros à la Communauté Urbaine, vous ne criez plus ! Il vous aurait été facile de modifier les taux pour refuser d'encaisser cette somme-là, vous ne l'avez pas fait ! Là encore, si cette mesure était injuste, il fallait le faire, mais vous ne l'avez pas fait ! Voilà la réalité !

(Réflexions simultanées de M. MENNUCCI)

Monsieur MORAINÉ.- M. MENNUCCI, pour mon avenir, laissez d'autres fées se pencher sur mon berceau ! Je n'ai pas besoin de vous, merci beaucoup !

Monsieur le Maire, pour le reste, vous tenez votre engagement, que vous aviez pris d'ailleurs bien avant les élections cantonales, contrairement à ce que dit M. COPPOLA, de n'augmenter les impôts que de 1,5 %, c'est-à-dire en deçà de l'inflation et là aussi...

(Réprobations de M. MENNUCCI)

Monsieur le Maire.- Il n'y a que vous qui détenez la vérité !

Monsieur MORAINÉ.- Attendez la comparaison, M. MENNUCCI, vous allez crier encore plus fort si c'est possible ! Et là aussi, le Vice-Président du Conseil Régional est mal placé pour critiquer cette évolution limitée à 1,5 %, qui représente une contribution supplémentaire des Marseillais limitée à 4 millions d'euros, alors que l'augmentation par la Région de la taxe sur les cartes grises représente une ponction supplémentaire de 20 millions d'euros au minimum sur le contribuable ! Encore une fois, c'est l'histoire de la poutre et de la paille !

Et l'opposition, mes chers collègues, serait certainement plus mesurée dans ses critiques sur la prétendue augmentation des impôts si elle avait pris la peine de vérifier que les taux de fiscalité, car moi aussi, comme vous, M. MENNUCCI, j'ai un tableau dans mon dossier, des villes de Montpellier et de Lille sont bien supérieurs à ceux de la Ville de Marseille ! Ou encore, si elle avait pris la peine de vérifier que dans le classement des 20 villes de France qui ont le plus augmenté leurs impôts entre 2009 et 2010, on ne trouve pas Marseille ! Mais par contre, on y trouve Paris, Montreuil, Rennes et Saint-Etienne !

Donc, là aussi, avant de faire des comparaisons, regardez bien pour vérifier que vous faites bien pire comme politique soi-disant antisociale, pour reprendre vos mots, que ce que nous faisons ici pour développer Marseille et la préparer aux grands rendez-vous qui l'attendent dans les années qui viennent !

Quant à la dette, M. TOURRET vous l'a expliqué à plusieurs reprises, mais vous ne voulez pas entendre ! Le stock de la dette de la Ville de Marseille, depuis 1995, en monnaie constante, n'a pas augmenté ! Ou plus précisément, pour être parfaitement exact, il n'a augmenté que de 72 millions d'euros quand nous avons investi 3 milliards d'euros ! Voilà les résultats de ce que, nous, nous avons fait en quinze ans au service de cette ville, et le tout, sans emprunt toxique que vos amis ont partout pris ailleurs, ce qui les met dans une situation extrêmement difficile.

Dans ce contexte, mes chers collègues de l'opposition, si vous avez vraiment, si vous avez véritablement, si vous avez sincèrement le souci d'améliorer le sort du contribuable marseillais, vous avez le pouvoir de le faire en mettant fin à une injustice qui, là encore, est dénoncée par un récent rapport indépendant, qui explique que la Ville de Marseille souffre d'une insuffisance de subventions d'équipement des autres Collectivités.

Il suffit de regarder les chiffres : ces subventions représentent 9 euros par habitant à Marseille quand la moyenne des autres grandes villes de France est à 52 euros par habitant, soit un déficit au préjudice de Marseille de 83 % ! Et si vous voulez, prenons l'exemple du Budget 2011 : si nous étions dans la justice, si nous avions les mêmes subventions d'équipement que dans les autres grandes villes de France, nous aurions des recettes supplémentaires de 20 millions d'euros ! C'est exactement le fruit de la baisse de l'abattement ! C'est donc à cause de vous que l'on est obligé de baisser cet abattement !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MORAINÉ. - Mes chers collègues de la majorité, nous continuerons à gérer cette ville avec ambition, avec transparence, avec honnêteté. Et si cette ville souffre à nouveau depuis quelques mois, ce n'est pas à cause de son Maire, ce n'est pas à cause de la politique municipale ! Si Marseille souffre à nouveau, c'est de son image, cette image de grand corps malade dont parlait Mme PIGAMO, que nous avons regretté de ne pas entendre aujourd'hui, lors du débat sur les Orientations Budgétaires. Mais si Marseille est malade, c'est de ses poubelles que vous avez laissées envahir nos rues alors que vous aviez promis Marseille propre en six mois ! Si Marseille est malade, c'est des blocages du Port organisés par vos alliés Communistes de la CGT ! Si Marseille est malade, c'est des affaires politico-judiciaires qui touchent toutes les Collectivités que vous gérez ! "Faire Gagner Marseille", c'était votre slogan de campagne ; aujourd'hui, mes chers collègues de l'opposition, vous êtes dans le camp de ceux qui font perdre Marseille !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire. - Avant même de répondre aux orateurs, là aussi ce que je lis quelquefois dans la presse me paraît tout à fait injuste. M. MASSE avait souhaité, au nom du Groupe de ses amis et d'une majorité plus large, que nous fassions un débat construit, sérieux, sur les problèmes de sécurité qui concernent les Marseillaises et les Marseillais. M. TEISSIER tout à l'heure a rappelé effectivement que nous savons, nous aussi, lire le résultat des élections. Et même si le sort des urnes nous a été plus favorable qu'à d'autres, nous savons interpréter aussi les messages des

Marseillaises et des Marseillais, et depuis d'ailleurs plusieurs mois nous sentons cela.

Tout ceci est très difficile, cela ne se règle pas par des interventions musclées ou caricaturales ou démagogiques, qui peuvent être faites d'un côté ou de l'autre. Cela se gère par le fait d'essayer de réfléchir à nouveau sur ce que nous pourrions apporter, nous-mêmes, à notre place, et seulement à notre place, dans le domaine de la sécurité pour nos concitoyens. J'ai attendu bien entendu, d'un commun accord d'ailleurs avec mes amis de la majorité et vous-même, que soit terminée la période de l'échéance des élections cantonales. C'est fait.

Nous avons ensuite sollicité des personnalités extérieures. Pourquoi une réunion informelle ? Une réunion informelle qu'est-ce que c'est ? C'est à l'origine d'ailleurs une volonté de Gaston DEFFERRE à l'époque. Cela s'est fait quelquefois. Nous l'avons fait nous-mêmes, pas souvent puisque, au fond, c'est le Conseil Municipal qui doit délibérer en public en présence des fonctionnaires, mais qui n'ont pas le droit à s'exprimer, au cours d'une séance régulière que nous faisons. Une réunion informelle, cela veut dire qu'il n'y a pas de public, cela veut dire qu'il n'y a pas de presse, bien que nous savons qu'en sortant tout le monde communiquera avec la presse, mais l'usage est qu'il n'y a pas de presse.

Par contre, j'ai la possibilité, ce que j'ai fait, d'inviter Monsieur le Préfet de Région, Préfet des Bouches-du-Rhône, d'inviter Monsieur le Préfet de Police, car c'est quand même lui qui est en charge de l'essentiel, et d'inviter aussi Monsieur le Procureur de la République, car souvent nos concitoyens sont irrités et ne comprennent pas que des gens ayant commis des abus, des excès, des agressions, des délits, soient immédiatement ou quelques heures après libérés. Il est clair que nous aurons aussi à poser à Monsieur le Procureur de la République quelques questions pour savoir au nom de quoi cela peut être fait.

Vous insistez beaucoup, aussi bien dans ma majorité, mes amis, que vous-mêmes, sur le fait qu'il faut augmenter la Police Municipale. Sur le principe même, je n'y suis pas opposé. Au moins, rétablissons et prenons des décisions pour faire en sorte que l'effectif tel que nous l'avons soit un effectif qui puisse travailler, alors qu'en réalité nous savons que sur l'effectif une grande partie est en congé, congé de maladie, congé de maternité ou autres, ce qui réduit l'effectif. Première chose à rétablir et à voir comment nous pouvons le faire. Donc je suis décidé à faire un effort du côté de la Police Municipale.

Nous sommes disposés à faire un gros effort financier sur la vidéo protection. Et sur la vidéo protection, je reviendrai dans le propos pour chacun des orateurs qui se sont exprimés, par délicatesse, par courtoisie et en essayant d'être le plus objectif possible, nous allons faire dans ce domaine-là des efforts financiers importants. Nous allons voir comment nous pouvons faire mieux fonctionner la fourrière municipale. Tout cela, vous me l'avez dit ! Mes propres amis politiques me le disent. Ils le disent même quelquefois dans la presse. Vous-même le rappelez tout à l'heure. Je crois que ce n'est pas utile, même si encore une fois nous privons M. MASSE d'une intervention, finalement je finis par le regretter moi-même. Oui, parce que d'ordinaire M. MASSE s'exprime avec une modération dans ses propos, même s'il n'enlève rien à ses convictions personnelles ou à celles de ses amis. Vous acceptez de retirer votre amendement, je suis très content, je ne vais pas rentrer dans le fait que si vous votiez le Budget, on pourrait immédiatement faire ce que vous voulez. Je sais bien que vous ne voterez pas le Budget et moi, je ne peux pas répondre, ainsi, spontanément, et dire : je prends une décision souveraine, j'augmente ceci, je diminue cela, etc. Nous verrons.

Sur les crédits, notamment de communication. Honnêtement, vous savez parfaitement, M. MENNUCCI, que ce n'est pas la Ville de Marseille qui dépense le plus dans les crédits de communication, en tout cas pas pour la promotion personnelle du Maire, et que dans certaines Mairies de Secteur il y a aussi des crédits de communication. Il faudra voir comment nous pourrions participer, les uns et les autres, pour arriver à créer bien évidemment quelques postes de policiers supplémentaires et j'imagine que je trouverai là un écho favorable.

Par conséquent, sur ce plan-là, attendons ce débat ! D'ici là, on va travailler à l'élaboration de certaines propositions, car ayant écouté les personnalités et ayant échangé avec le Conseil Municipal, il faudra arriver à quelques propositions concrètes, qui seront d'ailleurs préparées parce que j'ai l'intention de consulter les Présidents de Groupe pour un travail efficace en fonction du 30 mai prochain.

Vous ne m'avez pas entendu dire, mais pourtant je le pense vraiment et j'aurai l'occasion d'ailleurs de le dire moi-même au Ministre de l'Intérieur, même dès demain puisqu'il vient à la Haute Assemblée. Ne me faites pas sourire, M. MENNUCCI, vous qui avez envie d'aller siéger à l'Assemblée Nationale, de reprocher à l'ancien que je suis d'avoir été honoré par ses collègues du Sénat. Dans une élection à bulletin secret où il y avait 134 votants, j'ai eu 130 voix. Mon Dieu ! Cela en ferait rêver plusieurs, d'avoir ce score dans une élection, quelle qu'elle soit !

Il est clair aussi que nous devons être exigeants et que mes amis parlementaires de la majorité doivent être aussi exigeants que moi à l'égard du Gouvernement, pour qu'au moins les promesses qui nous ont été faites soient tenues et qu'elles soient tenues dans des délais raisonnables ! Voilà ce que je demanderai, ce que mes amis Députés et Sénateurs demanderont également au Gouvernement et au Ministre de l'Intérieur. Mais n'anticipons pas ! Nous sortons d'une élection ; beaucoup de choses ont été dites, quelquefois avec brutalité. J'observe que l'on évacue aujourd'hui cette campagne électorale, mais qu'il y a quelques excès aussi. Et sur les excès, je vais répondre puisque vous m'avez incité à le faire.

D'abord, bien entendu, à tout seigneur tout honneur ! Je voudrais dire à mon ami, M. Jean-Louis TOURET, qui, comme toujours, a exprimé la stratégie financière de la Ville : premièrement, la bonne gestion permet de maîtriser les dépenses de fonctionnement. Vous me demandez toujours plus de monde, plus de monde dans les parcs et jardins, plus de monde dans les écoles, alors qu'il y a déjà 3 200 personnes au service des écoles. Vous nous demandez toujours plus. Nous avons en gros 11 500 employés municipaux, vous savez bien combien cela pèse sur le budget de la Ville de Marseille. Mais, néanmoins, nous avons réussi à maîtriser les dépenses de fonctionnement. C'est quand même, mes chers collègues, quelque chose d'important. Et vous qui dirigez des Délégations, vous qui avez en charge des pans entiers de la gestion de cette Ville, vous ne m'agressez pas, vous ne me demandez pas si ce n'est le raisonnable pour faire fonctionner les Services de cette Ville.

Deuxièmement, l'investissement public de la Ville a un effet de levier sur le développement économique de Marseille et de l'emploi. Bien sûr que je lis les protestations ! Bien sûr que je vois les manifestations contre telle ou telle construction ! Entre nous, il y a aussi l'égoïsme des Marseillais qui ne devrait pas être flatté ! Que ferions-nous si nous ne construisions pas ? Que ferions-nous si nous ne construisions pas les logements sociaux ? Vous nous diriez que nous ne respectons pas... (*Réflexions simultanées de Mme GHALI*)

Monsieur le Maire.- Je vous en prie, Mme Samia GHALI, nous construisons 5 000 logements et sur ces 5 000 logements, nous construisons 1 000 logements sociaux. Je vous l'ai dit cent fois, la ville est une et indivisible et vous ne me ferez pas changer d'avis là-dessus.

Troisièmement, ce que nous a dit excellemment M. TOURET, la dette n'augmente pas, elle diminue même d'une manière substantielle, et je remercie les orateurs de l'opposition qui l'ont dit, qui l'ont souligné. C'est un effort considérable que nous faisons dans ce domaine.

M. TEISSIER, merci d'avoir souligné que la priorité de notre équipe municipale a été et reste le développement économique bien entendu de la ville. Vous avez bien raison d'évoquer les égoïsmes et aussi ce qui reste à faire pour faire encore progresser la qualité de la vie quotidienne de nos concitoyens. Sur la fiscalité que vous évoquez aussi, la réforme des bases est, comme vous le savez parfaitement, un dossier qui dépend de l'Etat et du législateur, et vous savez aussi qu'il est en cours d'étude actuellement.

Sur la sécurité, bien entendu, je viens de répondre. Je vous réponds volontiers la même chose que ce que j'ai indiqué à nos collègues et au Conseil Municipal tout à l'heure : il y a des efforts à faire, cela ne nous échappe pas, on a entendu le message, on veut progresser dans ce domaine. Mais j'aurais la facilité, si je voulais dire des choses, moi aussi un peu en quinconce, que même si l'on créait 40 postes de policiers municipaux supplémentaires, ce n'est pas ce qui réglerait les problèmes. Les problèmes, c'est un ensemble.

Et je redis et je le redirai tout à l'heure à M. COPPOLA, nous ne sommes pas là pour observer les gens, nous ne sommes pas là pour entrer dans la vie personnelle des gens ! Nous sommes là pour faire en sorte, avec la vidéo protection, que l'on protège justement les gens. Et s'il y avait une vidéo-protection dans cette ville de Seine-Saint-Denis où avant-hier soir on a molesté et quasiment tué un jeune homme, eh bien, s'il y avait effectivement une vidéo protection à l'intérieur de ce métro, peut-être que l'on verrait quels sont les agresseurs et que l'on chercherait ensuite pourquoi ils l'ont fait. Et cela aussi, cela ne vous plaît pas qu'on le dise, mais c'est pourtant la vérité !

M. MENNUCCI, puisque vous considérez que M. TEISSIER a fait votre intervention à votre place, je pourrais me contenter de la réponse que je viens de faire à M. TEISSIER. Sur la réforme des abattements à la base, nous avons eu le débat en octobre dernier, avec les arguments mettant en évidence que notre système restera encore plus favorable par rapport et en comparaison à bien d'autres villes socialistes. Donc, que l'on arrête ! Oui, il fallait faire cet abattement ! Oui, nous avons été courageux ! Dans d'autres assemblées, on a augmenté aussi un certain nombre de dépenses. Il était nécessaire que nous le fassions dans ce domaine-là. Nous restons sur les abattements bien en retrait de beaucoup de villes socialistes.

Quant aux chiffres et aux comparaisons que vous citez, il faut soit les corriger, soit les remettre en perspective. Si la ville de Lille n'a pas augmenté ses impôts, c'est parce que son taux d'imposition est déjà le plus élevé de toutes les grandes villes de France ! Quant à la comparaison sur les crèches, le chiffre cité par *Les Echos* est absolument faux, mes chers collègues, et j'ai demandé qu'on le rectifie ! Nous avons 12 000 places d'accueil de la Petite Enfance, soit 14 places pour 1 000 habitants, et non pas 3, comme cela a été dit.

Quant aux difficultés, il y en a, et je peux vous en citer quelques-unes.

(Réflexions simultanées de M. MENNUCCI)

Monsieur le Maire.- Oui, mais on ne vous entend pas ! Lorsqu'il y a la grève sur le Port, que le Port est bloqué, que 80 navires attendent pour décharger, dites-le à vos amis de la CGT ! Quand il y a la grève de la SNCM, c'est grâce à la CGT qui finira bien par tuer un jour ou l'autre cette entreprise ! Il est utile, il est bon, il est normal que nous le disions aussi ! Et quand il y a la grève des ordures ménagères, grâce à l'opposition dans son ensemble, nous ne nous mettons pas, nous, à hurler avec les loups, mais nous essayons aussi de trouver un certain nombre de solutions qu'il faut apporter.

Quant au titre des *Echos* sur la situation, "Marseille coule", ou "coule-t-elle", ce n'est pas digne effectivement d'un grand quotidien ! On pourrait reprendre la devise de la Ville de Paris : "*Fluctuat nec mergitur*" et ici, on pourrait reprendre justement la devise qui est la nôtre : "Marseille brille des hauts faits des Marseillais" !

M. COPPOLA, en vous écoutant, on aurait pu croire qu'en France et à Marseille, on vit aujourd'hui sous un régime totalitaire digne des Soviets, mais vous étiez trop petit, peut-être que cela existe encore, ici ou là, dans quelques communes que vous avez pu conserver, elles ne sont pas très nombreuses aujourd'hui. Nous serions, mes chers collègues, des kidnappeurs, cela a été dit, des kidnappeurs du suffrage universel ! Encore bravo à celles de nos collègues qui justement ont pu rencontrer un vrai succès ! Nous serions des liberticides ! Allez faire un tour au Mémorial de la Marseillaise, cela vous rassurera, on n'a quand même pas dissimulé

que l'on a coupé la tête d'un certain Louis XVI ! On ne me coupera quand même pas la mienne, à moins que vous soyez justement parmi les premiers qui souhaiteraient le faire ! M. COPPOLA, vous qui avez été obligé d'aller vous faire élire dans le Vaucluse, vous qui avez été obligé d'émigrer là-bas, ne nous donnez pas trop de leçons dans ce domaine !

Mme PONCET-RAMADE, pour une fois, a dit : "Il y a quelques motifs de satisfaction pour moi aussi dans cette intervention". Vous reconnaissez effectivement, et cela ne m'échappe pas, je suis heureux pour mes collègues de vous le dire, vous savez que c'est un effort de réduire la dette. Vous savez que c'est un effort de ne pas embaucher du personnel supplémentaire. Nous le faisons pour rentrer dans les critères nécessaires.

Et là encore, chers collègues, vous savez que nous sommes contrôlés. Allez, recommençons, vous me l'avez déjà entendu dire ! D'abord, on est contrôlé par le Payeur à l'intérieur du Conseil Municipal et le Payeur n'est pas un fonctionnaire de la Ville, c'est lui qui voit en particulier ce que moi, le Maire, je dépense. Et là, je peux supporter la comparaison, me semble-t-il, avec beaucoup d'autres ! Deuxièmement, il y a le contrôle de légalité. Si nous votions ici quelque chose qui ne conviendrait pas aux règles et aux lois de la République, le Préfet ne se gênerait pas pour nous le faire remarquer, pour nous annuler telle ou telle délibération du Conseil Municipal. A ma connaissance, le Tribunal Administratif nous a annulé une ou deux de nos décisions, jamais le Préfet ! Après, nous avons le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, mais bien entendu, il faut bien que ces magistrats émettent un certain nombre de réserves, de critiques, voire de suggestions. Chaque fois que nous avons reçu un rapport de la Chambre Régionale des Comptes, d'abord, il a été communiqué dans les délais à l'ensemble des élus, puisque c'est la loi. Ensuite, je n'ai rien trouvé qui nous défère au Parquet et à la Justice ! Et permettez-moi de vous dire que pour moi, c'est une très grande satisfaction et j'espère que de tous mes mandats, cela ne m'arrivera pas. Et au-delà de la Chambre Régionale des Comptes, il y a encore une instance qui contrôle, c'est la Cour Nationale des Comptes, qui, à plusieurs reprises, est venue, a regardé, par exemple les liens que nous pouvions avoir avec l'Olympique de Marseille et que d'ailleurs les autres Collectivités Territoriales avaient aussi avec l'Olympique de Marseille.

Mme PONCET-RAMADE, vous avez dit aussi d'autres choses qui étaient moins agréables pour moi, mais vous avez tout à fait le droit de le dire. J'ai quelques précisions à vous donner sur Holiday On Ice. Oui, Holiday On Ice préfère aller au Palais des Sports. Cela reste toujours à Marseille et c'est nous qui encaissons un certain nombre de choses. Cela aurait pu être fait au Palais Omnisports de la Capelette, c'est fait au Palais des Sports. Mais voilà quelque chose qui nous a permis aussi d'être même au-delà de la Communauté Urbaine. La ville de Gap, Préfecture des Hautes-Alpes, qui est spécialisée, pour les habitants de ce département, dans le hockey, aujourd'hui a son Palais des Sports de Gap en totale rénovation. Ils nous louent l'emplacement et ils viennent.

(Réflexions simultanées de M. MENNUCCI)

Monsieur le Maire.- Oh là là ! Si c'était une ville socialiste, vous m'auriez même demandé de faire une réception spéciale, particulière ! Mais ce n'est pas une ville socialiste ! Mais on vous donnera tout à l'heure des explications aussi pour vous rassurer dans ce domaine-là.

Et pour la Ville, je disais à Mme PONCET-RAMADE, que ce soit au Palais des Sports ou au Palais Omnisports, la recette est encaissée par la Ville.

M. ZAOUI, M. MORAINÉ a pu vous répondre sur vos inquiétudes. A propos du Palais Omnisports, je crois qu'il le fera un peu plus tard dans la matinée aussi. Merci de souligner l'importance du soutien apporté à l'économie marseillaise. Vous êtes un membre éminent de cette économie, à Marseille et ailleurs.

Et pour l'investissement de la Ville, on ne peut pas me demander toujours, pardonnez-moi de répéter, une chose et son contraire ! On ne peut pas me demander une ville qui prospère, une ville qui attire des habitants, une ville qui offre des emplois, une ville qui fait reculer le chômage, et en même temps de ne rien changer ! De ne rien bouger ! De ne rien autoriser ! Alors, quand même, quand je lis les excès : "Oui, on construit, mais il n'y a pas d'école". Nous n'avons jamais laissé un enfant sur le bord du trottoir ! Jamais ! Il y a 73 000 enfants scolarisés dans nos écoles maternelles et primaires de la ville. Mais personne ne peut venir nous dire : "Vous n'avez pas pris mon enfant à l'école", ce n'est pas vrai ! Et nous le faisons sous l'autorité de Mme CASANOVA, avec l'Inspecteur d'Académie, avec le Recteur d'Académie.

Nous sommes là bien entendu dans le premier budget après le personnel, qui est celui de l'Education Nationale, avec les 40 millions d'euros que nous mettons année après année sur les travaux, la réhabilitation ou la construction d'écoles neuves. N'allez pas dire que nous tournerions le dos aux enfants !

Et sur le domaine de la Culture, oui, nous avons les trois objectifs ! Le 6^e Forum Mondial de l'Eau, qui va amener 30 000 personnes à Marseille et sur Marseille Provence Capitale de la Culture où nous sommes plus qu'attentifs à ce que les autres Collectivités Territoriales nous indiquent. Mais cependant, c'est nous qui donnons quand même 140 euros par an et par habitant pour la Culture, à Marseille ! Et c'est pour cela que nous ne pouvons pas tellement apprécier lorsque l'on nous réduit un certain nombre de subventions qui devraient tout naturellement être données dans l'intérêt général.

M. MORAINÉ, comme chaque fois, s'est exprimé avec son talent que l'opposition lui reconnaît, avec la précision justement et la recherche des comparaisons qui sont nécessaires et qui sont utiles.

Mes chers collègues de la majorité, je l'ai dit souvent, je le répète, nous ne sommes sans doute pas dans la catégorie du génie, mais ce qui nous rassure, c'est que nos adversaires ne le sont pas non plus, même s'ils parlent fort et même s'ils disent que tout ce que nous faisons est mauvais. En réalité, cette ville se transforme, cette ville se développe, cette ville montre que nous sommes dans la perspective de l'avenir, dans tous les domaines.

Bien sûr qu'il faut encore faire beaucoup de choses ! Bien sûr qu'il faut encore s'appliquer ! Bien sûr qu'il faut encore convaincre ! Bien sûr qu'il faut encore trouver des ressources nécessaires ! Eh bien, c'est des ressources nécessaires qu'il s'agit là et je vous engage, mes chers collègues, à les voter et à les voter du fond du cœur, parce que ces ressources sont bien gérées, parce que tout ce que nous faisons n'a jamais relevé la moindre contestation. Celle de l'opposition, c'est normal qu'ils trouvent qu'ils feraient mieux demain. Eh bien, pour demain, ils devront attendre encore un peu !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Sur le Budget, mes chers collègues, j'avais entendu, à la Communauté Urbaine, que certains collègues souhaitaient que l'on énonce chapitre après chapitre. Alors je peux le faire très facilement.

Monsieur MENNUCCI.- Ce n'est pas nécessaire, personne ne le demande.

Monsieur le Maire.- Si personne ne me le demande, je mets donc aux voix l'ensemble du Budget.

Le rapport 11/0175/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, le Groupe Europe Ecologie-Les Verts votant contre, M. MARANDAT s'abstenant.

Monsieur le Maire.- Le Budget est adopté et en même temps, les cinq Budgets annexes, bien entendu : Pompes Funèbres, Palais Omnisports, Stade Vélodrome, Espaces évènementiels et Belle-de-Mai.

Merci, M. TOURRET.

* * *

49 - 11/0176/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Admissions en non-valeur.

(11-21070-GDB62002)

Le rapport 11/0176/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

50 - 11/0177/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Déficit dans la régie de l'Opéra Municipal.

(11-21039-GDB62002)

Le rapport 11/0177/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

51 - 11/0178/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION EVALUATION POLITIQUE PUBLIQUE/GESTION EXTERNALISEE • Convention entre la Ville de Marseille et l'association Conseil Mondial de l'Eau - Versement d'une subvention au titre de l'exercice 2011 - Montant définitif.

(11-20885-GDB12202)

Monsieur BARLES.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans un récent entretien avec les représentants du Conseil Mondial de l'Eau, dont son Président, M. Loïc FAUCHON, nous avons appris deux nouvelles : les dates du Forum Mondial de l'Eau ont été avancées alors que traditionnellement le Forum a lieu autour de la Journée Mondiale de l'Eau, le 22 mars. Par ailleurs, le pilotage du Forum sera bicéphale, avec M. Loïc FAUCHON, Président du Conseil, et M. Christian FREMONT, ancien Préfet et Directeur de Cabinet du Président Nicolas SARKOZY.

Mises en lien, ces deux nouvelles font sens. Le Président a demandé l'anticipation du Forum pour qu'il tombe avant la campagne officielle soumettant les candidats à la présidentielle au même temps de parole. Le Forum Mondial de l'Eau sera donc une opération de communication internationale du Président de la République, qui sera alors candidat au renouvellement de son mandat.

Ces éléments, Monsieur le Maire, nous renforcent dans notre dénonciation de la supercherie du Conseil Mondial de l'Eau et son Forum 2012, cheval de Troie des empires de l'eau pour dénicher des marchés au Sud. Nous demandons la création d'une véritable instance internationale, placée sous l'égide de l'ONU, pour réguler les conflits d'usage liés à l'eau, favoriser l'accès de tous à ce bien commun. Nous soutenons également l'organisation d'un Forum alternatif Mondial de l'Eau en mars 2012 à Marseille et voterons bien évidemment contre la subvention de 440 000 euros accordée pour l'exercice 2011 au Conseil Mondial de l'Eau, dont 80 % du budget passe dans les dépenses de fonctionnement et de communication, et pour lequel la Ville a versé plus de 11 millions d'euros depuis sa création. Merci.

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, les élus Communistes ont porté ce débat dans tous les Conseils d'Arrondissements de Marseille et vont continuer à le faire en exprimant le vœu suivant.

L'eau est un bien commun indispensable à la vie, et pourtant elle n'est toujours pas un droit universel réel. Plus du tiers de la population mondiale n'a toujours pas accès à l'eau potable et surtout à un assainissement de base. Des millions d'êtres humains en décèdent chaque année. Dans notre pays, non seulement le prix à payer pour l'usage de l'eau et de l'assainissement est de plus en plus élevé, mais de surcroît il est complètement inégalitaire. Sur le seul territoire de Marseille Provence Métropole, il varie de 1,23 euro à 3,69 euros le m³, suivant le mode de gestion public ou privé et la Commune habitée, Marseille étant dans la fourchette haute. De surcroît, le poids de la charge de l'eau dans le budget des ménages est inversement proportionnel à l'échelle des revenus : moins de 1 % pour les plus riches, jusqu'à 10 % pour les plus démunis.

A l'exception de deux Communes en régie publique sur MPM, la production et la gestion de l'eau et de l'assainissement sont depuis des décennies déléguées au privé, bien que les installations, les réseaux et les investissements soient partout financés à 100 % par la Collectivité. Les contrats de délégation arrivant à terme fin 2012, 2013 et 2015, la Communauté Urbaine doit faire un choix de gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Dès maintenant, c'est l'occasion de construire une logique de réappropriation publique et citoyenne, d'égalité tarifaire et de péréquation solidaire pour les plus démunis à partir du savoir-faire des personnels en place et de la qualité de l'outil technique d'aujourd'hui, pour restituer l'eau comme une ressource qui ne doit plus être une marchandise comme d'autres. Oui, domestiquer l'eau à un coût, mais parce que c'est une ressource vitale qui doit devenir universelle, il n'y a plus de raison d'y rajouter la rémunération d'un actionnaire quel qu'il soit. L'obligation légale de décroiser les actionnaires délégués vient de démontrer dans notre département qu'il n'y a pas d'obstacle technique ou juridique au changement de gestionnaire, donc au retour au public.

Cela peut se faire sous forme de régie, cela peut se faire aussi sous la forme d'une société publique locale, comme vient de le décider la Communauté Urbaine de Brest Métropole Océane. C'est une question de volonté politique et de construction partagées avec tous les acteurs professionnels, sociaux et institutionnels concernés, dans le cadre d'une réflexion départementale et régionale.

Alors, Monsieur le Maire, je vous pose la question sachant que l'eau et l'assainissement sont de compétence communautaire : qu'allez-vous proposer à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ? Le retour à la gestion publique ou le maintien en gestion privée ?

Monsieur le Maire.- Mme VASSAL, pouvez-vous répondre à M. DUTOIT ?

Madame VASSAL.- Bien sûr, Monsieur le Maire, je vais répondre à M. DUTOIT et à M. BARLES, s'ils daignent m'écouter. Merci !

Tout d'abord, M. DUTOIT, je suis choquée de vos propos aujourd'hui parce que vous mettez deux choses sur un pied d'égalité. Nos collègues qui viennent de s'exprimer se sont exprimés trois minutes chacun, ce qui veut dire que pendant ces six minutes il y a 9 enfants dans le monde qui sont morts d'un problème lié à l'eau. Alors, partir d'une problématique où effectivement il y a dans le monde entier des difficultés d'approvisionnement et de qualité et d'eau, et en arriver au prix de l'eau à Marseille, je pense que les choses sont vraiment disproportionnées. D'abord parce que c'est un débat communautaire : c'est la Communauté Urbaine qui est responsable de la ressource, de l'approvisionnement et de la distribution de l'eau. Nous avons avec le Président CASELLI une Commission, que j'ai l'honneur de présider, avec laquelle nous travaillons sur l'ensemble des modes de gestion possibles, parce que ce que j'entends depuis des mois, depuis des semaines, ce que j'entends

pendant les périodes électorales, c'est "donner de l'eau à tout le monde de manière gratuite" et surtout "passer en régie". Mais il faut d'abord étudier tous les systèmes, avant de pouvoir prendre une décision sectaire comme elle est faite aujourd'hui, en nous donnant dans chacune des Mairies de Secteur des vœux sur le prix de l'eau.

Donc, M. DUTOIT, vous n'êtes pas à la Communauté Urbaine, je le regrette pour vous, mais je pense que vos collègues se sont exprimés, et le débat se fera lorsque la Commission aura rendu ses résultats. Mais je pense qu'il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs, et il faut surtout étudier l'ensemble des éléments. Résoudre le problème de l'eau dans le monde par un problème de facturation, je trouve que c'est déshonorant pour des élus de la République.

En ce qui concerne M. BARLES, là c'est le même discours que l'on nous ressort chaque fois que l'on parle du Conseil Mondial de l'Eau. Il n'y a rien de nouveau, il n'y a rien qui ait été changé. Les dates ont été ainsi fixées justement parce que la Journée Mondiale de l'Eau est le 22 mars chaque année, et que nous avons souhaité, nous avons pensé qu'il était préférable que chacun puisse passer cette journée dans son pays pour ramener les solutions que nous allons trouver pendant la semaine du 12 au 17 mars. Donc les choses n'ont pas changé.

Par ailleurs, M. BARLES, le pilotage n'est pas bicéphale mais tricéphale, parce que la Ville de Marseille fait partie également des décideurs au niveau de ce Forum. Et nous sommes fiers d'avoir été sélectionnés pour pouvoir l'organiser et pouvoir aider, dans notre modeste part, à trouver des solutions pour l'eau dans le monde entier, et non pas uniquement pour la facture de l'eau sur Marseille.

Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Je mets ce rapport aux voix.

Le rapport 11/0178/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie-Les Verts votant contre.

Monsieur le Maire.- Vous votez "contre", c'est une position de principe que je ne comprends pas. Etudiez-le d'abord avec vos amis, M. BARLES.

Monsieur BARLES.- On l'a étudié, il y a 80 % du budget sur la communication, il n'y a pas de projet...

Monsieur le Maire.- Mais non ! Vous portez un jugement sur la Société des Eaux de Marseille qui est injuste.

Monsieur BARLES.- Non, c'est vous qui faites la confusion entre la Société des Eaux de Marseille et le Conseil Mondial de l'Eau !

Monsieur le Maire.- C'était la hantise de M. DEFFERRE, qui ne voulait pas que l'on manque d'eau. On ne manque pas d'eau ici, on a la réserve du Vallon Dol, on a celles à côté d'Aix, le bassin de Réaltor, le barrage de Bimont, le barrage Rigaud, on a l'eau qui vient des Hautes-Alpes, de Serre-Ponçon, on a le canal EDF, on a le canal de Provence, qui a apporté une richesse considérable aux agriculteurs des Alpes-de-Haute-Provence et à ceux de la plaine de Saint-Maximin, dans le Var, par exemple. On a tout cela ! Nous, nous ne manquons pas d'eau. Simplement, l'eau doit être aussi au service des autres et au service des peuples qui en manquent cruellement. Et l'action de la Société des Eaux va aussi sur ce plan humanitaire, de ce côté-là. Et puis il y a des endroits où l'on a mis la distribution de l'eau en régie, vous devriez l'étudier : à Paris, ils ont mis l'eau en régie il y a trois ans, mais ils n'ont pourtant pas fait baisser le prix de l'eau !

* * *

52 - 11/0179/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Office du Tourisme et des Congrès de Marseille - Approbation du Budget Supplémentaire 2010, de la Décision Modificative n°1/2010 et du Budget Primitif 2011 - Attribution d'une subvention.

(11-20934-GDB62002)

Le rapport 11/0179/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, Mme VLASTO ne participant pas au vote.

* * *

53 - 11/0180/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION EVALUATION POLITIQUE PUBLIQUE/GESTION EXTERNALISEE • Attribution de subvention à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM) pour l'exercice 2011.

(11-21004-GDB12202)

Le rapport 11/0180/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

54 - 11/0181/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION EVALUATION POLITIQUE PUBLIQUE/GESTION EXTERNALISEE • Charte de Partenariat entre la Ville de Marseille et GrDF.

(11-21057-GDB12202)

Le rapport 11/0181/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

55 - 11/0182/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION EVALUATION POLITIQUE PUBLIQUE/GESTION EXTERNALISEE • Charte de partenariat entre la Ville de Marseille et ErDF.

(11-21059-GDB12202)

Monsieur BARLES.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, le drame nucléaire de Fukushima nous oblige à sortir du mythe de la sûreté nucléaire et à envisager collectivement un scénario de sortie du nucléaire échelonné sur 25 ans et fondé sur la "triade" : sobriété énergétique, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables.

A ce sujet, nous déplorons le moratoire gouvernemental sur le soutien à la filière photovoltaïque, qui a pour conséquence la mort de plusieurs entreprises, notamment dans notre région, et des PME souvent, la destruction de milliers d'emplois et la mise en péril du photovoltaïque en France. Aussi, il y a un an, les élus écologistes de la Ville de Marseille s'étaient alarmés du bradage des toits du patrimoine municipal à des exploitants privés pour l'installation de panneaux photovoltaïques, qui prévoyait que la Ville, en louant ses toits pour 20 ans, allait récupérer seulement 1 % des bénéfices générés par l'exploitation photovoltaïque.

Or, il nous est proposé, outre cette délibération concernant la charte de partenariat avec ErDF, deux délibérations au cours de ce Conseil, prévoyant l'installation d'équipements photovoltaïques sur des équipements publics, dont la Cité des Arts de la Rue qui, à peine achevée, va donc entamer de nouveaux

travaux sur son toit. Il aurait été à ce sujet judicieux de prévoir un peu mieux les choses dans une démarche écologique intégrée pour éviter le double coût.

Aussi, loin de nous opposer à la production d'énergies alternatives au nucléaire et d'origines renouvelables, nous considérons que notre opposition à ce projet ou à ces projets se justifie par des considérations d'ordre éthique et financier. Le photovoltaïque et les énergies renouvelables, en général, peuvent être un vrai levier financier pour la Collectivité et même remplacer à terme, de façon partielle, le levier fiscal, et permettre donc, avec un retour sur investissement de huit ans environ, de financer par exemple des grands projets d'infrastructures comme des projets de transport collectif.

Puisse un jour le Conseil Municipal ne plus confondre développement durable et *greenwashing* ! Merci.

Monsieur le Maire.- M. BARLES, nous, nous sommes allés volontiers vers le photovoltaïque. On a recouvert des toits des écoles. Nous avons 30 hectares dans la Crau, à côté de la décharge d'Entressen. Nous aimerions bien faire du photovoltaïque pour récupérer tout cela, là où l'on ne déverse plus. Vous vous souvenez quand même, M. BARLES ; il faut rappeler ces choses-là. Marseille envoyait 1 600 tonnes d'ordures ménagères dans la décharge d'Entressen. Cette décharge, nous l'avons bien entretenue. Depuis, on ne décharge plus là-bas et depuis on brûle dans l'incinérateur. Rassurez-vous ! On va faire 36 examens pour savoir si notre incinérateur pollue, apporte des maladies, etc. Et heureusement que l'on a fait l'incinérateur ! Et un jour, on finira par nous remercier de l'avoir organisé. Et si certains étaient contre, peut-être que maintenant on peut comprendre pourquoi !

Le rapport 11/0182/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

56 - 11/0183/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - OPAC HMP - Plan Stratégique Patrimonial 2007/2009 - Réitération de la garantie de la Ville sur les tirages n°3 et 4 effectués sur la ligne globale de financement pluriannuelle.

(11-21082-GDB62002)

Monsieur BRAMANTI.- Monsieur le Maire, chers collègues, en tant que représentant du Groupe Faire Gagner Marseille au Conseil d'Administration de l'Office Public Habitat Marseille Provence, je souhaiterais intervenir quelques minutes sur la situation de cet organisme.

Nous savons tous la situation financière d'HMP, elle n'est pas bonne, ce qui a conduit la mise en place d'un plan de redressement piloté par la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social en 2007, la CGLLS. Ce plan de consolidation n'a pas permis pour le moment d'améliorer la situation. Ainsi en décembre 2010, la CGLLS écrit dans un rapport d'étape : "Les résultats des dernières simulations prévisionnelles ont mis en évidence une situation financière extrêmement préoccupante". Au regard de ces projections, il est apparu clairement que l'Office de Marseille n'était plus en mesure d'assurer son rôle de bailleur social à la sortie du protocole de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social. Un deuxième plan de consolidation sera donc mis en place pour la période 2010-2015, qui imposera de nouvelles mesures d'économie et de restructuration touchant le personnel et l'Office, et l'ensemble des locataires.

Dans ce contexte particulier, nous avons été extrêmement surpris de prendre connaissance, lors du Conseil d'Administration du 31 mars 2011, c'est-à-dire jeudi, –et vous vous doutez, Monsieur le Maire, que j'ai dit ce qu'il fallait à ce moment-là–

d'un rapport de la MILOS, Mission d'Inspection du Logement Social, mettant à jour un certain nombre de dysfonctionnements, le mot est faible, au sein de l'Office.

Je vous en cite quelques-uns : retard d'entretien d'une partie du patrimoine, susceptible de ne pas garantir la sécurité des locataires ; suivi déficient de la programmation des dépenses d'investissement ; absence de stratégie de trésorerie et de suivi financier ; erreurs et discordances dans les documents comptables ; procédure de licenciement de l'ancienne directrice non conforme à la réglementation et versement indu d'une somme, mes chers collègues, de 218 000 euros ; irrégularités en matière de commandes publiques. Excusez du peu !

Pour que tout soit parfaitement clair et que l'on n'essaie pas de nous renvoyer comme d'habitude à l'héritage, je précise que cet examen porte sur les années 2006 à 2010 incluse. Au moment où certains n'ont de cesse de nous faire des leçons de morale et de transparence, je repense à ce vieux dicton qui vous est cher, Monsieur le Maire : "Pour monter au mât, il faut être sûr d'avoir les cuisses propres".

Dans ce document, on apprend donc que jusqu'en 2010, HMP a fait appel à la même entreprise pour plus de 171 000 euros de prestations, sans aucune mesure de publicité ni de mise en concurrence. Cette situation n'a été régularisée qu'à la fin de 2010, suite à ce rapport. On apprend aussi que l'ancienne directrice a été licenciée au courant de l'année 2008 sous forme de transaction. Cette dame âgée de 63 ans et pouvant faire valoir ses droits à la retraite, a reçu 218 000 euros d'indemnités indues : c'est ce que l'on appelle le prix du silence ! Dans ce rapport, l'ancien Président d'HMP confirme d'ailleurs clairement à la MILOS, le 29 novembre 2010 –les élections municipales de mars approchaient– : "Par ma conduite, j'ai recherché le consensus et j'ai fait ce qui m'a été demandé, en accord avec la Ville, que ce licenciement s'effectuerait dans la plus grande confidentialité afin d'éviter qu'il puisse y avoir une récupération politique et une médiatisation du conflit gênant à l'organisation." Tout est dit !

Heureusement, il y a encore des fonctionnaires d'Etat compétents et consciencieux pour mettre à jour de telles irrégularités qui seraient passées totalement inaperçues sans contrôle ! J'invite donc un certain nombre de personnes ici présentes, qui n'ont de cesse de donner des leçons de morale à la terre entière, à lire attentivement ce rapport et à nous dire ce qu'elles envisagent de faire afin de réparer les graves irrégularités que nous découvrons aujourd'hui.

Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur PADOVANI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je prends note de la brillante intervention de M. BRAMANTI. Deux sujets sont dans son propos. D'abord, le premier, qui est complètement faux : il ferait bien de regarder un petit peu, quand il lit les documents, les dates qui y sont inscrites. La MILOS a statué sur un programme de 2004 à 2008, donc en aucun cas jusqu'en 2010 ! L'opération de la MILOS et le contrat de la MILOS s'arrêtent en 2008, d'une part.

Deuxièmement, M. BRAMANTI ne sait peut-être pas, mais c'est passé quand même aux différents Conseils d'Administration depuis quelque temps, que nous avons renégocié avec la CGLLS et grâce à l'intervention de la Ville de Marseille qui, sur la gestion de la vacance locative, enregistre pour l'Office d'HLM plus de 2 millions d'euros par an sur son budget pour pouvoir arranger cette vacance, nous avons donc passé un contrat avec la CGLLS. Ce contrat a été non seulement entériné, mais de plus, nous avons fait l'objet d'un rajout à ce contrat de quelque 10 millions d'euros ! Donc, si nous étions dans une situation vraiment précaire et vraiment "à la rue", je pense que l'Etat, sous forme de la CGLLS, n'aurait pas pris cette décision et ne nous aurait pas suivis dans le plan stratégique patrimonial que nous avons développé pour aller jusqu'en 2010. Donc, apprenez à lire les déclarations, apprenez à lire les articles et apprenez à bien rentrer dans le sujet quand vous faites des déclarations ! Ceci est la première des choses.

Deuxième chose, à aucun moment le personnel n'est touché dans la problématique des contraintes que nous avons en matière financière et ce personnel reste constant. Et aujourd'hui même, grâce à l'action de son Directeur Général, M. Jean-Luc

IVALDI, nous avons un personnel qui est stable et nous avons aussi réglé le problème, à travers ce personnel stable, des dépenses superflues qui consiste à prendre des intérim. Aujourd'hui, nous avons un personnel fiable et stable. Et je vous engage à rencontrer ces personnels, comme nous les rencontrons assez souvent, pour vous dire qu'ils sont assez contents aujourd'hui de la façon dont est géré l'Office.

En ce qui concerne effectivement la problématique que vous évoquez, concernant le licenciement de Mme L'HERNAULT pour une somme de 218 349 euros, vous le savez, nous en avons parlé au Conseil d'Administration, nous sommes là dans une stratégie essentiellement juridico-statutaire. Et je m'excuse auprès de mes éminents collègues légistes et juristes ici si je n'emploie pas les mots corrects, mais nous sommes aujourd'hui devant effectivement une prime dite de licenciement qui a été donnée.

Je conviens comme vous que dans la façon dont a été libellé l'article présenté au Conseil d'Administration par l'ancien Président de l'Office et dans lequel il demandait au Conseil d'Administration de statuer sur la cessation d'activité de Mme L'HERNAULT, il n'était bien sûr pas précisé que cette cessation d'activité, comme c'est précisé au niveau de l'article 22 de son contrat, se fait soit par un licenciement, soit par une mise à la retraite, soit par une démission. Donc, il est vrai qu'à ce moment-là, le Conseil d'Administration a acté cette décision et vous faisiez partie de ce Conseil d'Administration à l'époque, M. BRAMANTI. Donc vous avez acté cette décision sans demander plus loin quels étaient les motifs de cette mise en cessation d'activité. Je peux même vous dire que dans le rapport que vous avez sous les yeux, c'est même M. BARRERE qui a été le seul à demander quelles étaient les raisons qui motivaient cette décision-là, et vous, en aucun cas ! Donc vous avez consenti à ce que les choses se passent de cette façon-là, M. BRAMANTI.

Deuxièmement, pourquoi cette situation est-elle une situation juridico-statutaire ? Parce qu'effectivement, si Mme L'HERNAULT avait été licenciée à cette époque, sur la base d'un licenciement les 218 349 euros ne souffrent d'aucune discussion, c'est la somme qu'elle aurait dû toucher à ce moment-là si elle avait été licenciée. Or, nous ne savons pas aujourd'hui, et c'est pour cela que nous avons lancé une consultation et vous le savez très bien, le Conseil d'Administration a lancé une consultation judiciaire de façon à savoir si nous pouvons nous lancer aujourd'hui dans une action judiciaire réelle pour récupérer cette somme si nous ne sommes pas dans un licenciement, mais simplement dans une démission ou dans une mise à la retraite. Mais avant d'engendrer encore des dépenses inutiles qui pourraient nous mener vers des 50 ou 60 000 euros à dépenser encore, nous avons demandé cette consultation judiciaire. Donc, vous le savez très bien, aujourd'hui nous en sommes là. Nous ne sommes pas sûrs, vous et moi, que ce soit vraiment un licenciement ; nous ne sommes pas sûrs, vous et moi, que ce soit vraiment un départ à la retraite, nous ne sommes sûrs de rien ! Et comme nous sommes sur des statuts juridiques, il nous faudra passer par ces fourches caudines de la Justice pour savoir si nous sommes dans notre droit ou si c'est elle qui est peut-être dans son droit.

Je pense que j'ai été suffisamment clair sur cet article, pour vous dire que nous le regrettons comme vous, mais vous l'avez voté aussi, donc vous devez le regretter aussi ! Voilà, Monsieur le Maire, ce que j'avais à dire sur cette action à ce niveau.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur PADOVANI.- Et je voudrais rajouter, avant que M. BRAMANTI n'intervienne à nouveau, que si vous faites des comparaisons entre des difficultés d'Office, etc., je voudrais quand même dire qu'à HMP nous ne sommes pas en train de thésauriser avec l'argent des pauvres ! Parce que si vous faites référence à un récent rapport de la Cour des Comptes concernant les Offices HLM et en particulier ceux de la région, vous apprendrez quand même que dans un Office, d'une autre Collectivité Territoriale, qui s'appelle Habitat 13, il y a, M. BRAMANTI, 120 millions d'euros qui sont des fonds bloqués en fonds propres, sur lesquels 40 millions d'euros sont des fonds placés à long terme ! Or, quand on est un bailleur

social et que l'on veut construire des logements sur le département, on ne se lance pas à thésauriser sur l'argent des pauvres ! Et avec cet argent-là, si on avait pu prendre simplement 10 % de cela en mobilité, on aurait pu construire 400 logements par an sur Marseille ! Voilà !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur BRAMANTI.- Un mot pour répondre au Président PADOVANI et pour éclairer le Conseil Municipal. Il faut savoir qu'il y a dix ans que je suis dans cette institution, donc je faisais partie de l'institution au moment de cette affaire-là. J'y étais en tant que Vice-Président de la Caisse d'Allocations Familiales et nous avons posé, l'ensemble du Conseil d'Administration, je crois qu'il faut être clair, il ne faut pas dégrader une personne, il y a des gens très honnêtes au sein de ce Conseil qui est constitué, on a toujours posé...

(Réflexion dans les rangs de la majorité)

Monsieur BRAMANTI.- Pas celui d'aujourd'hui, celui d'hier, M. GILLES ! On a toujours posé la question de savoir quel était le motif du départ de Mme L'HERNAULT et jamais il n'a été répondu à cette question ! Voilà pour éclairer M. PADOVANI et pour lui dire les conditions dans lesquelles ce vote s'est effectué !

Merci, Monsieur le Maire.

Madame FRUCTUS.- Monsieur le Maire, juste un éclairage supplémentaire parce que l'intervention de Patrick PADOVANI a tout à fait mis les choses au point et je ne peux que conforter les arguments qu'il a avancés. En effet, le rapport auquel fait allusion M. BRAMANTI porte sur un contrôle qui a été effectué sur les années 2004-2008. Donc Patrick PADOVANI n'était pas encore Président, nous n'y siégeons pas. Par contre, vous, M. BRAMANTI, vous étiez au Conseil d'Administration, donc vous avez un éclairage effectivement particulier.

Vous soulevez quelques problèmes qui ont été effectivement mis en lumière par la MILOS et c'est le rôle de la MILOS et personne ne conteste ici que la MILOS a fait des remarques sur certaines anomalies et sur certains points faibles. Mais par contre, M. BRAMANTI, ce que vous devez dire, si vous êtes honnête jusqu'au bout, ce dont je ne doute pas, c'est que maintenant que vous avez de nouvelles fonctions au Conseil d'Administration puisque vous y représentez le Conseil Municipal, vous vous êtes parfaitement rendu compte que depuis deux ans nous sommes intervenus sur les points que vous soulevez aujourd'hui et qui ont été mis en avant par la MILOS, et nous avons redressé la situation au point qu'aujourd'hui, comme l'a très bien dit Patrick PADOVANI, nous avons pu obtenir un engagement supplémentaire de la CGLLS qui soutient l'action d'HMP grâce à l'engagement de la Ville.

Et je tiens à le souligner, Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est quand même 10 millions d'euros que la Ville de Marseille apporte à son organisme HMP et qui ont permis et encouragé la CGLLS à soutenir à nouveau l'action de notre organisme, parce qu'elle a considéré que justement tous les petits indicateurs qui étaient soulevés par la MILOS étaient redressés, notamment dans les orientations du PSP que nous avons adopté tous ensemble et le travail sérieux de régularisation de certains dysfonctionnements, notamment par exemple, des irrégularités en matière de commandes publiques, puisque par exemple M. VISAYAN, qui était Commissaire aux comptes a lui-même reconnu qu'il ne représenterait pas sa mission puisqu'il n'avait pas fait l'objet d'une commande publique, il l'a donc retirée. Donc, voilà, ce sont des choses qu'il faut dire.

Mais je voudrais dire aussi quelque chose de très important et qui rejoint les derniers propos de Patrick PADOVANI. Premièrement, le problème de Mme L'HERNAULT est un problème juridique, une appréciation de la MILOS différente de celle de l'organisme par rapport à la nature de la mesure qui a été prise à son égard. HMP considère qu'il s'agit d'un licenciement. S'agissant d'un licenciement, elle a effectivement droit à une indemnité et le montant de l'indemnité qui lui a été dévolue au titre de son licenciement ne pose pas de problème. Ce qui pose un problème,

c'est l'interprétation de la MILOS, qui considère qu'il ne s'agit pas d'un licenciement mais d'une mise à la retraite. Donc, dans sa grande sagesse, le Conseil d'Administration a considéré qu'il fallait savoir si effectivement nous pouvions obtenir raisonnablement une révision de la nature de la mesure prise à l'encontre de Mme L'HERNAULT, et si c'était le cas, engager une poursuite pour récupérer ces indemnités. Nous en sommes là et nous prenons toutes les mesures nécessaires pour régulariser toutes les situations et éviter tout questionnement et tout ceci, comme vous le voyez, en toute transparence.

Dernier point, quand même, et effectivement Patrick PADOVANI a très bien fait de le souligner, nous sommes dans une situation de fragilité. Tout le monde le sait ! Nous faisons des efforts énormes pour soutenir le parc social d'HMP, la Ville le soutient, je viens de le dire. Mais cela pose un problème plus général de politique du logement social de nos organismes, des Offices publics. Aujourd'hui on ne pourra pas éluder le problème de savoir si les Offices publics doivent faire de la trésorerie, doivent avoir une posture financière ou simplement doivent répondre à la mission qui leur est demandée, celle de l'intérêt général, c'est-à-dire de se contenter de rendre des comptes en équilibre, mais de faire leur travail et d'investir.

Et quand il y a des sommes colossales qui sont engrangées, thésaurisées par des Offices publics, et qui ne sont pas utilisées pour faire des créations de logements sociaux, on peut se poser des questions, surtout quand dans ces organismes siègent des collègues qui à longueur de journée nous disent que l'on ne fait pas assez de logement social ! Voilà les vraies questions !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- J'admire assez ce que fait Mme FRUCTUS dans un domaine très délicat, et nous poursuivons et nous sommes inattaquables dans le logement social.

Pour le Docteur PADOVANI, je dois lui dire que j'apprécie énormément la manière dont il est le Président d'HMP. Je sais qu'HMP est bien dirigé par M. Jean-Luc IVALDI et je voudrais que vous lui disiez toutes les félicitations que nous lui adressons. Rien n'est plus difficile que des logements HLM ! Rien n'est plus difficile que de répondre aux demandes des locataires ! Vous le faites sous la présidence du Docteur PADOVANI et avec l'efficacité de Jean-Luc IVALDI. Et d'ailleurs, c'est la première fois que nous évoquons ce sujet et si nous n'évoquons pas les sujets, c'est que tout va bien ! Parce que dès que quelque chose ne va pas, on nous le dit ! Donc, toutes nos félicitations et tous nos encouragements !

Personnellement, j'en tire une leçon, Mme FRUCTUS. Je n'ai pas toujours apprécié le contact des demandes du Maire avec Mme L'HERNAULT à l'époque, et notamment lorsque je lui demandais de faire des efforts pour les logements sociaux du 8^e arrondissement, par exemple, qui est un arrondissement qui depuis longtemps m'a donné sa confiance. J'avais quelques heurts avec cette dame. Quand un Président reste trop longtemps à son poste, avec le même Directeur Général, cela ne va pas ! Voilà la leçon que nous pourrions en tirer, qu'il faut des durées assez longues. Mais le Président qui a précédé le Docteur PADOVANI est resté à peu près 13 ou 14 ans dans la même fonction, avec plusieurs Directeurs qui se sont succédé. C'est trop long ! Voilà ! Et ceci, nous devons y veiller !

Et puis, merci de me citer, M. BRAMANTI, en disant que quand on monte au cocotier il faut avoir les cuisses propres !

Le rapport 11/0183/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

57 - 11/0184/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société SOGIMA - Opération "Capelette/Mireille Lauze" - 10^e arrondissement - Construction de 20 logements PLS.

(11-21087-GDB62002)

Le rapport 11/0184/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

58 - 11/0185/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Erilia - Opération "rue du 141^{ème} RIA PLUS/PLAI" - 3^e arrondissement - Acquisition en VEFA de 12 logements sociaux.

(11-21092-GDB62002)

Le rapport 11/0185/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

59 - 11/0186/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Erilia - Opération "Bd Bouge PLAI" - 13^e arrondissement - Acquisition/amélioration d'un logement.

(11-21096-GDB62002)

Le rapport 11/0186/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

60 - 11/0187/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Association Comité Perce Neige - Opération "FMA Perce Neige" - 13^e arrondissement - Création d'un foyer d'accueil médicalisé pour personnes autistes de 28 logements PLS.

(11-21098-GDB62002)

Le rapport 11/0187/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

61 - 11/0188/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM NEOLIA - Opération "Terra Verde PLUS/PLAI/PLS" - 14^e arrondissement - Acquisition en VEFA de 44 logements sociaux.

(11-21103-GDB62002)

Monsieur HOVSEPIAN.- Monsieur le Maire, dans cette délibération que nous allons voter, sur l'opération "Terra Verde" sur le 14^e arrondissement, je voudrais dire juste quelques mots concernant la ZAC de Sainte-Marthe, où samedi dernier il y a eu une manifestation, la ZAC avec le plus vaste programme de construction de logements jamais élaboré et mis en œuvre à Marseille depuis ces 20 dernières années.

Elle s'étend en effet sur 150 hectares et nous allons y accueillir bientôt 9 000 nouveaux habitants qui vont se répartir dans 3 000 logements. Et autour, il y a encore 200 hectares hors ZAC qui vont être urbanisés. De plus, vous le savez, ce projet a été proclamé de très Haute Qualité Environnementale. Alors comment s'assurer du respect de cette Charte de Qualité lorsque l'on regarde autour ?

Monsieur le Maire, je vous interpelle aujourd'hui parce que nous avons besoin de clarté, de transparence, et que j'ai confiance dans la force de votre médiation pour que vous puissiez faire entendre raison à Marseille Aménagement de toutes les insuffisances, notamment en matière de voirie, de paysage, de patrimoine bâti et végétal, d'équipements publics, de délivrance de permis de construire, etc., et que vous veilliez à la création, Monsieur le Maire, d'un Comité de pilotage pour le respect des attentes légitimes des habitants et des riverains, pour le mieux-vivre et le bien vivre ensemble, et avec un véritable respect de la Charte de Haute Qualité Environnementale.

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire.- M. HOVSEPIAN, c'est un programme de grande qualité qui est fait dans un endroit où nous avions encore des terrains disponibles. Vous savez bien que la ville de Marseille, cela représente 24 000 hectares, que sur ces 24 000 hectares 10 000 sont protégés et que pour le reste, il faut construire. A ma connaissance, ce que j'ai vu construire, c'est plutôt de bonne qualité, avec tout à la fois des logements qui relèvent du domaine social et d'autres qui ne le sont pas.

Ne vous inquiétez quand même pas trop, et Mme VLASTO écoute et M. MORAINÉ aussi. Bien entendu que je suis sensible au fait de lire tout le temps dans la presse qu'il faut des voies, qu'il faudra des écoles et qu'il faudra des crèches. Les écoles y seront ! Encore une fois, nous n'avons jamais, en 16 ans, laissé un enfant sur le bord du trottoir dans cette ville ! C'est notre honneur ! Donc les équipements viendront. On a même fait une école neuve à Château-Gombert que l'on a eu du mal à remplir parce que les gens préféreraient toujours l'école ancienne au centre du village. Donc nous allons voir tout ceci.

Vous me le dites aujourd'hui dans des termes que j'accepte volontiers. Nous allons vérifier. Je demande à Me MORAINÉ et à Mme VLASTO, à la fois sur Marseille Aménagement et sur la SOLEAM, de bien dire aux hauts fonctionnaires qui sont à notre service de faire les efforts nécessaires. Je me rendrai moi-même un jour sur place pour un peu voir. Bien entendu, je ne vous le dirai pas à l'avance, pour ne pas que vous me prépariez un comité d'accueil chaleureux !

Maintenant, je vais vous dire aussi et cela répond à ce que je vous disais tout à l'heure. On peut s'arrêter de construire, on peut dire : "Allez, ça va, on ne gêne plus rien, on s'arrête, on ne construit plus rien". Et dans un an, vous me direz que la ville stagne et qu'elle recule ! Donc il faut construire mais, en même temps, il faut la qualité de la vie, l'environnement, les voies nécessaires et les équipements publics. Nous nous y tiendrons !

Le rapport 11/0188/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VANELLE Patrice

62 - 11/0189/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement de la première Radio Associative des Jeunes et des Etudiants (R.A.J.E.).

(11-20999-GDB40202)

Le rapport 11/0189/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

63 - 11/0190/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement de la Plate-forme "Bougez Futé" en faveur de l'association "Voiture & Co".

(11-21001-GDB40202)

Le rapport 11/0190/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

64 - 11/0191/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de la Ville de Marseille aux actions menées par le CROUS en faveur des étudiants internationaux.

(11-21003-GDB40202)

Le rapport 11/0191/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

65 - 11/0192/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de la Ville de Marseille à la manifestation scientifique intitulée "9^{ème} Festival des Sciences et Technologies".

(11-21008-GDB40202)

Le rapport 11/0192/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

66 - 11/0193/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de la Ville de Marseille à une manifestation scientifique intitulée "Concours national - Faites de la Science".

(11-21009-GDB40202)

Le rapport 11/0193/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

67 - 11/0194/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de
la Ville de Marseille à une manifestation scientifique intitulée "Les
Doctoriales en Provence 2011".

(11-21010-GDB40202)

Le rapport 11/0194/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

68 - 11/0195/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de la
Ville de Marseille au fonctionnement de l'association "Tous Chercheurs".

(11-21011-GDB40202)

Le rapport 11/0195/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

69 - 11/0196/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution de
bourses "Entreprenariat International".

(11-21012-GDB40202)

Le rapport 11/0196/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VASSAL Martine

70 - 11/0197/FEAM

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE •
SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Travaux préalables pour
l'installation de défibrillateurs sur divers sites de la Commune de
Marseille - Approbation de l'affectation de l'autorisation de
programme relative aux travaux.

(10-20594-GDB30502)

Le rapport 11/0197/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

71 - 11/0198/FEAM

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE •
SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Exonération des redevances
d'occupation du domaine public et des taxes sur la publicité de la
direction de la gestion urbaine de proximité - Année 2011.

(11-20912-GDB30502)

Le rapport 11/0198/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

72 - 11/0199/FEAM

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE •
SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Approbation de la convention
d'occupation du domaine public communal - Pharmacie située au
sein de la galerie marchande de La Rose.

(11-21123-GDB30502)

Le rapport 11/0199/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

73 - 11/0200/DEVD

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE •
SERVICE DE LA SURETE PUBLIQUE- DIVISION
REGLEMENTATION - Approbation de dénomination de voies.

(11-21032-GDB30502)

Le rapport 11/0200/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

74 - 11/0201/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA
PROSPECTIVE • Adhésion de la Ville de Marseille à l'association
Futuribles International.

(11-21034-GDB12002)

Le rapport 11/0201/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BOYER Valérie

75 - 11/0202/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Opération de rénovation urbaine
ZUS du quartier de Saint-Mauront - 3^e arrondissement - Approbation
de l'opération d'aménagement de la voie nouvelle Auphan Charpentier
et de la rue des Industriels - Approbation de la convention de maîtrise
d'ouvrage unique - Approbation de l'affectation de l'autorisation de
programme.

(10-20489-GDB41502)

Madame BOYER.- Monsieur le Maire, je vais intervenir sur la rénovation urbaine, qui est un sujet qui me tient à cœur tout particulièrement. Le rapport n°75 concerne une opération de rénovation de la ZUS de Saint-Mauront. Cela consiste simplement à valider les autorisations de programme pour l'aménagement de la voie nouvelle Auphan Charpentier et de la rue des Industriels, la réalisation d'un bassin de rétention, la réalisation d'un square et l'aménagement d'un parking public. Mais je voudrais profiter de cette intervention pour vous parler de l'îlot Velten.

En effet, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais vous donner quelques précisions puisque, au-delà du langage administratif et technique, je pense qu'il est bon de voir un peu où nous en sommes dans l'hypercentre de Marseille. Donc, aujourd'hui nous allons valider une nouvelle organisation d'intervention sur l'îlot Velten, puisque c'est un des pôles constitutifs de la convention ANRU ZUS Centre Nord. Nous avons retenu le principe de regrouper en une seule et même opération, sous la même maîtrise d'ouvrage, l'intervention publique en matière d'équipements collectifs, afin d'assurer la cohérence du projet. On va réaliser en même temps quatre choses très importantes : la restructuration du Centre Social, la restructuration du Centre d'Animation de Quartier, l'aménagement du mail Velten Tancredé et la réorganisation de l'accès des caves à jazz. Ceci peut vous sembler peut-être anecdotique, mais c'est quand même extrêmement important compte tenu de l'intervention très particulière que nous faisons avec ce projet ANRU dans le cadre du centre-ville ; cela ne ressemble pas à ce que l'on a l'habitude de voir dans les autres quartiers.

Je voudrais insister sur le fait que les répartitions spatiales qui vont être organisées de cette façon vont permettre à cet îlot d'être plus accessible et plus lisible. Et cet îlot constituera une étape majeure dans la réorganisation, la requalification urbaine de ce quartier qui est compris entre la Porte d'Aix, réaménagée et libérée de son emprise de l'autoroute, et la Gare Saint-Charles rénovée. Donc, une fois de plus, on est là à la marge entre les interventions urbaines d'Euromed et de l'ANRU.

Je voudrais insister sur le montant que représente ce projet. Il représente un ensemble de 755 millions d'euros, avec 33 % pour la Ville, 25 % pour l'ANRU, 15 % pour le Conseil Régional et 8 % pour le Conseil Général. Donc, au vu de ces sommes, nous pouvons dire que l'engagement de la puissance publique sur ce quartier est absolument considérable. Il se traduit par des engagements financiers importants, mais aussi par un travail d'élaboration collective avec les partenaires du GIP GPV, que j'ai l'honneur de présider, et avec Euromed et les Mairies de Secteur concernées également.

Nous sommes donc parvenus à une répartition équilibrée en matière de gestion des équipements et un partage équitable des espaces offerts désormais à la population actuelle de ces quartiers et à la population à venir, puisque là aussi c'est comme cela que nous nous projetons. Et nous avons recherché la complémentarité plutôt que la compétition, voire la confrontation, et ceci est extrêmement important.

Cet îlot Velten, avec le Centre Social, avec le CAQ, avec les aménagements autour de la Cité de la Musique, avec les terrains de sport, vient compléter le programme d'équipements de la Convention ZUS Centre Nord, qui est symbolisé aussi par la crèche de Belsunce, dont le coût est de 3,2 millions d'euros, 1,9 million d'euros pour la Ville, donc 60 %, et presque 1 million d'euros pour l'ANRU. Cette crèche va voir son effectif d'accueil passer de 40 berceaux aujourd'hui à 85 places, et au-delà de cette augmentation de capacité, nous allons développer à partir de cette structure un véritable projet associant les enfants et les parents.

Je voudrais insister sur cet équipement, d'abord pour dire qu'il est absolument symbolique des interventions que nous réalisons à Marseille dans le cadre des projets ANRU et même dans le cadre de beaucoup de projets. On nous reproche souvent, à tort, de ne pas mettre assez d'espaces publics au sein de l'amélioration de l'habitat que nous conduisons. Or, là, on a un exemple criant d'une crèche qui va être très importante, puisqu'avec 85 berceaux cela va en faire une des plus grandes de Marseille, et cette crèche est en cours de construction et symbolise le renouveau du quartier. Donc, avant de rénover tout ce dont je viens de vous parler, on commence par la crèche, on commence par les équipements publics.

D'ailleurs, Monsieur le Maire, ma collègue Colette BABOUCHIAN et moi-même, nous serons très heureuses de vous accompagner sur la visite de ce chantier, pour que vous puissiez apprécier la qualité des investissements réalisés par la Ville dans le cadre de ces projets ANRU. La qualité de ces investissements sur ce futur équipement, à la qualité architecturale qui est quand même importante puisque c'est un très beau bâtiment qui va être démaquillé et qui va retrouver à la fois ses belles façades et la circulation, mais c'est aussi tout un projet social que nous développons avec la Politique de la Ville, dans le cadre de l'ANRU, pour cette crèche puisque nous allons y avoir un pôle parents-enfants avec un accès par une autre rue, il y aura un petit jardin. Donc tout ceci va permettre de travailler avec les parents du quartier.

Et je voulais absolument vous parler de cela, mes chers collègues, pour vous montrer que la rénovation urbaine, ce n'est pas simplement du béton, mais c'est avant tout des politiques sociales au service des Marseillais, et que les équipements publics arrivent en même temps que le reste, voire même avant !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- A partir du moment où Mme BOYER, et je l'en remercie, a voulu parler de l'îlot Velten, je veux dire que le travail qui y est fait est, pour moi, tout à fait exemplaire de collaboration. Et nous avons beaucoup d'espoir, dans ce qui se passe avec l'ANRU dans ce lieu qui a été abandonné quand même pendant trop longtemps, que les choses soient positives.

Le seul souci que nous avons, Monsieur le Maire, mais je m'en suis ouvert à plusieurs reprises avec vous-même et avec Mme BOYER, c'est le respect des délais de l'ANRU. J'ai l'impression qu'il y a quand même la nécessité pour les Services de la Ville de mettre un peu d'accélération, car si tout ceci n'est pas bouclé à une date précise, on peut avoir une perte de crédit. Mais c'est une remarque. M. GONDARD me dit que les choses seront faites, donc je le crois. Mais je crois aussi que l'on a tellement de retard dans ce quartier que maintenant il faut passer à l'accélération.

Madame BOYER.- Monsieur le Maire, un mot très vite, pour vous dire qu'effectivement sur ce dossier il n'y a aucun souci de retard, bien au contraire ! On est parfaitement dans les délais, les travaux ont commencé bien vite et normalement, les enfants devraient être dans la crèche à la fin de l'année.

Monsieur MENNUCCI.- Je ne parlais pas de la crèche !

Madame BOYER.- Et pour le reste, les choses avancent à leur rythme. Nous n'avons pas, pour ce secteur, de souci de dépense des crédits ANRU. Bien au contraire, c'est un endroit où cela avance, en collaboration avec Euromed. Donc je ne suis pas inquiète pour ce dossier.

En revanche, j'aimerais beaucoup pouvoir avoir un soutien de toutes les Collectivités pour faire avancer tous les autres dossiers dans le cadre de l'ANRU. Je vous remercie de votre sollicitude, j'en prends acte. Et j'espère que pour le reste, on va pouvoir avancer à un rythme soutenu grâce au soutien sans faille que vous nous apporterez, les uns et les autres.

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, sur le soutien des autres Collectivités, nous sommes en train de négocier le Contrat Ville et le Contrat Communauté Urbaine. Si M. GONDARD et les Services de la Ville mettent des éléments qui sont relatifs aux dossiers de l'ANRU, ils seront examinés. Il faut le placer dans le cadre de ce Contrat et donc il appartient peut-être à Mme BOYER de remonter vers les Services de la Ville pour faire des demandes.

Monsieur le Maire.- Voilà pourquoi il est utile de voter un budget, voilà pourquoi il est utile de voter des autorisations de programme !

Allez ! "Question pour un Champion" : qui était Velten ? Monsieur qui sait tout –je le dis parce qu'il n'y a plus de journaliste ou un peu moins - : qui était Velten ?

Un Sénateur des Bouches-du-Rhône, également Président du Conseil Général !

Le rapport 11/0202/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

76 - 11/0203/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • Politique de la Ville - Approbation de l'avenant n°1 à la convention financière 2011 entre la Ville de Marseille et le Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour la gestion de la Politique de la Ville.

(11-20945-GDB42002)

Le rapport 11/0203/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARADEC Laure-Agnès

77 - 11/0204/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION EVALUATION POLITIQUE PUBLIQUE/GESTION EXTERNALISEE • Bilan annuel de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'année 2010.

(11-20819-GDB12202)

Madame BOULAY.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, si je reconnais volontiers le travail des Services et de la Commission Consultative des Services Publics, où les échanges sont libres, ouverts et respectueux, et où l'écoute de Mme CARADEC y est propice au débat, je suis très étonnée de la teneur du bilan annuel qui nous est présenté aujourd'hui. Il ne reflète ni les positions ni les avis des membres de la Commission.

Si l'on prend par exemple la restauration scolaire, dont la délégation est en renouvellement, ni le bilan annuel ni le compte-rendu de séance ne reprennent les différents avis. Cela concerne pourtant grand nombre d'enfants à Marseille et leur santé. D'autre part, dans le bilan annuel il est mentionné pour chaque rapport, je cite, "qu'il a recueilli l'assentiment unanime de chacun de ses membres". Or, il n'y a aucun vote pendant la Commission et je réfute, en tant que membre, cette unanimité.

Pour conclure, et au-delà du fait de répondre aux exigences légales, je m'interroge quant à l'utilité de cette Commission à Marseille. Je regrette que les débats qu'elle engendre soient si mal rapportés. Je regrette également que cette instance soit sous-utilisée alors qu'elle pourrait être constructive pour l'ensemble des Marseillais. D'autre part, le contrôle financier des DSP est très insuffisant. Nous demandons fermement la création de la Commission de contrôle financier des DSP prévue par le Code des Collectivités.

Les Délégations de Service Public touchent au quotidien de nombreux habitants de notre ville. Les enjeux public-privé méritent toute la transparence, le contrôle et l'anticipation nécessaire à toute vision politique. Je suis déçue, Monsieur le Maire, que la consultation, pour votre majorité, se résume uniquement à cela.

Monsieur le Maire.- Ce que je vais vous dire, c'est que je suis déçu des critiques que j'entends. S'il est un domaine sur lequel je suis très attentif, aux côtés de Mme CASANOVA qui a en charge cette délégation et qui accomplit un travail considérable tous les jours, 45 000 enfants mangent à la cantine. Sur ces 45 000 enfants qui mangent à la cantine, il y a à peu près un millier de

repas servis pour ceux qui sont allergiques. Lorsqu'il y a du porc qui est servi, pour toute une catégorie d'élèves issus de l'immigration ou de confession musulmane, on sert autre chose. Nous en sommes à 250 self-services, qui ont un succès énorme. 3 200 employés municipaux sont au service des cantines quotidiennement. Tout est fait, tout est vérifié d'une manière extraordinaire ! Nous exigeons de ceux qui ont eu les marchés que sur 4 repas, à 3 repas il y ait des fruits et que les fruits soient achetés sur les marchés de notre région ! Il y a un gâteau qu'une fois par semaine. Tout est regardé ! On est allé vers le bio. On va encore plus faire du bio, on l'exige encore davantage ! Non, Mme HUGON, ne rigolez pas !

De plus, nous sommes d'une générosité excessive ! Vous savez que je n'aime pas trop dire cela. Vous savez que 20 000 enfants sur 45 000 qui mangent à la cantine ne paient que la moitié du prix du repas et que 1 000 ne paient rien du tout, et que c'est même injuste par rapport aux autres enfants dont les familles paient ! C'est la raison pour laquelle je ne le dis qu'au Conseil Municipal.

Donc, rassurez-vous, tout sera fait dans les règles et dans le respect des lois ! Mais de temps à autre, il vous serait peut-être bon d'aller déjeuner dans une école communale et vous y constateriez la qualité du repas. Vous qui avez exercé d'autres fonctions beaucoup plus importantes au titre des universités, redescendez à l'école communale, cela vous fera du bien ! S'il y a un sujet sur lequel je fais très attention aux critiques, c'est bien celui-là ! Vous n'arriverez pas à nous prendre, Mme CASANOVA et moi-même, en flagrant délit sur l'Education Nationale et sur la nourriture des enfants ! (*Applaudissements dans les rangs de la majorité*)

Il y a d'abord ceux qui sont élus du peuple et qui font la concertation, et pas ceux qui ont été élus sur le nom de quelqu'un d'autre ! Faites un peu la distinction aussi ! Et qui même se permettent de critiquer comme vous l'avez fait ces derniers temps ! Et vous avez compris de qui je parle !

Le rapport 11/0204/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie-Les Verts votant contre.

* * *

78 - 11/0205/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Autorisation de versement de la cotisation annuelle, au titre de l'année 2011, à l'association "Plante et Cité".

(11-20938-GDB41502)

Le rapport 11/0205/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

79 - 11/0206/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Versement de cotisations, pour l'année 2011 à la Société Nationale d'Horticulture de France et à l'Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement du cadre de vie.

(11-21094-GDB41502)

Le rapport 11/0206/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

80 - 11/0207/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER -
Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association
"l'Abeille Provençale" - Approbation d'une convention.

(11-20936-GDB41502)

Le rapport 11/0207/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

81 - 11/0208/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER -
Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "le
Naturoscope" - Programme pédagogique d'éducation à
l'environnement - premier semestre 2011.

(11-21107-GDB41502)

Le rapport 11/0208/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

82 - 11/0209/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE - Plan Climat Territorial
- Attribution d'une subvention à l'association "Collectif Vélos en Ville"
pour l'organisation de la Fête du vélo, édition 2011.

(11-21046-GDB41502)

Monsieur PELLICANI- Monsieur le Maire, je vous propose d'intervenir sur les rapports 82 et 83.

Mes chers collègues, le rapport 82 porte sur l'attribution d'une subvention de 12 000 euros au bénéfice de la Fête du vélo organisée par le Collectif Vélos en Ville, le 29 mai 2011. Cette fête est un élément constitutif de la construction d'un changement de comportement en matière de déplacements. Cette fête apporte un complément à la politique des transports et déplacements indispensable dans une grande métropole. L'engagement citoyen qu'elle induit pour les déplacements et transports collectifs mérite notre soutien.

La subvention d'aujourd'hui est un premier pas et la Mairie devrait, pour faire bon compte, apporter un total soutien en mettant à la disposition de l'association "Collectif Vélos en Ville", comme cela l'a été demandé lors d'un Comité de pilotage, les moyens de la Police Municipale et des Services municipaux pour faire de ce 29 mai un grand succès populaire.

Concernant le rapport 83, qui aborde également la place du vélo dans les déplacements, il appelle deux remarques de notre part. La première, il manque à l'appui du rapport un plan détaillé d'implantation des stations vélos et surtout l'évaluation du coût. Les réponses à ces questions seront un élément indispensable pour prétendre, comme le rapport l'indique, à un vote du Fonds Régional de l'Environnement et de l'Energie, le FREE, puisque l'Etat et la Région ne pourront apporter que s'il y a des choses très précises sur leur financement.

La deuxième remarque porte sur la concertation indispensable avec les Mairies de Secteur. Cette concertation est très importante pour construire le consensus avec les habitants pour l'implantation de ces équipements de porte-vélos sur l'espace public.

Nous voterons également ce rapport, comme le rapport 82, mais nous resterons vigilants, car il ne faudrait pas que ce type de rapport que l'on voit souvent fleurir de Conseil en Conseil reste du marketing pour verdir votre politique !

Madame CARADEC.- Très rapidement, parce que sur ces deux délibérations nous sommes quand même modèles !

D'abord, on subventionne la Journée Européenne du Vélo. Donc on favorise les modes alternatifs à la voiture.

Et sur la deuxième délibération, il s'agit de stationnement de vélos dans les enceintes municipales. Donc ce n'est pas sur le domaine public, c'est pour favoriser justement les déplacements en vélo, notamment des jeunes qui vont dans les gymnases, dans les piscines, ou ceux qui se rendent en Mairie de Secteur. Donc, là-dessus, il n'y a pas de mystère. En tout cas, nous, nous avons une politique volontaire pour le vélo !

Le rapport 11/0209/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

83 - 11/0210/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE - Plan Climat -
Approbation de l'installation de parkings pour les vélos aux abords
des équipements publics.

(11-20881-GDB41502)

Le rapport 11/0210/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

84 - 11/0211/DEVD

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE •
SERVICE DE LA SURETE PUBLIQUE- DIVISION DE LA
REGLEMENTATION - Approbation de l'avenant n°1 à la convention
de Délégation de Service Public du stationnement payant sur voirie -
Transfert de la convention à la Société d'Assistance et de Gestion du
Stationnement Marseille.

(11-21033-GDB30502)

Le rapport 11/0211/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen votant contre, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

85 - 11/0212/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER -
Développement durable - Aménagement du jardin de la Pauline
9^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de
programme.

(11-20942-GDB41502)

Le rapport 11/0212/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

86 - 11/0213/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER -
Aménagement du pôle botanique et environnemental du Parc Borély
- Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de
programme - Autorisation de signer la demande de permis de
démolir.

(11-20728-GDB41502)

Le rapport 11/0213/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie-Les Verts votant contre.

* * *

87 - 11/0214/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER -
Rénovation de la fontaine du Cours Julien - Approbation de
l'affectation de l'autorisation de programme.

(11-20726-GDB41502)

Madame CARADEC.- Monsieur le Maire, très rapidement sur le rapport 87, il s'agit de la fontaine du Cours Julien, qui a été réalisée en 1979. Elle nécessite aujourd'hui un réaménagement afin de la sécuriser et d'en faciliter le nettoyage. Sous l'impulsion du Maire de Secteur, Dominique TIAN, et en présence de l'Adjointe Solange BIAGGI, désormais Conseillère Générale de ce canton...

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame CARADEC.- ...Le projet a été concerté avec le CIQ, les riverains et les commerçants. Le souhait était de conserver l'esprit actuel, c'est pourquoi nous avons fait appel à la conceptrice d'origine, Isabelle LINSKI. Elle a redessiné les contours, ramené la profondeur des bassins à 20 cm, simplifié les formes, supprimé les recoins. Le pourtour sera végétalisé et les éclairages seront soignés. Il serait donc souhaitable que les espaces publics autour de la fontaine soient également repensés par les Services de la Communauté Urbaine, car il s'agit, pour ce projet, d'être prêt pour 2013. Le Cours Julien sera l'un des sites majeurs de l'année de la Capitale culturelle. Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur TIAN.- Monsieur le Maire, simplement je remercie Laure-Agnès CARADEC et Solange BIAGGI. Oui, c'est un très beau dossier, qui a pris quelques années parce que c'est vrai qu'il y a un surcoût budgétaire. Il fallait le concerter aussi avec l'ensemble des associations et des riverains. Le dossier a été choisi à l'unanimité à la suite de la présentation de Laure-Agnès. Tout le monde a pu voter, il y a eu un échange démocratique et je crois que chacun se félicite, dans les 6^e et 8^e arrondissements de cette réalisation. C'est vrai que le Cours Julien sera l'un des endroits emblématiques pour 2013 et que les habitants attendent beaucoup de ces réaménagements de l'espace public. Et Laure-Agnès a raison de dire que la Communauté Urbaine doit aussi faire un effort parce que c'est vrai que ce Cours Julien n'est plus en état actuellement, ni sur le plan de la propreté ni sur le plan de l'entretien des voiries. Donc je crois que c'est un beau message.

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur CASELLI.- Monsieur le Maire, la Communauté Urbaine bien entendu est prête à faire tous les efforts possibles et vous le savez, à condition qu'on lui parle du dossier en amont. Je viens de le découvrir.

Monsieur le Maire.- Sans doute que l'on n'avait pas pensé vous solliciter, mais je pense que Mme CARADEC, maintenant, retiendra ce que vous venez de lui dire.

Monsieur TIAN.- J'ose à peine le dire, Monsieur le Maire, j'ai beaucoup de respect pour le Président CASELLI, mais M. ZEITOUN était très au courant du dossier, mais il est sorti du jeu.

Le rapport 11/0214/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité. M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

88 - 11/0215/DEVD

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE
L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD -
Réorganisation des services et mise aux normes de la Cité des
Associations, 96 La Canebière - 1^{er} arrondissement - Approbation de
l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et
travaux.

(11-20929-GDB50202)

Le rapport 11/0215/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

89 - 11/0216/DEVD

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE
L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST -
Création de la Maison des Associations de la Treille, chemin des
Bellons, 11^e arrondissement - Approbation de l'augmentation de
l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et
travaux.

(11-20954-GDB50202)

Le rapport 11/0216/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

90 - 11/0217/DEVD

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE
L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD
LITTORAL - Modernisation du système de chauffage/climatisation de
la Direction de la Jeunesse, 34 rue Forbin - 2^e arrondissement -
Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative
aux travaux.

(11-20973-GDB50202)

Le rapport 11/0217/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

91 - 11/0218/DEVD

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Travaux urgents de sécurité : réfection clos et couvert, pour l'Immeuble à Loyer (IAL) 20 Boulevard Ganay, 9^e arrondissement - Autorisation de signer la demande de déclaration de travaux - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(11-21086-GDB50202)

Le rapport 11/0218/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme POZMENTIER-SPORTICH Caroline

92 - 11/0219/DEVD

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA SURETE PUBLIQUE - DIVISION DE LA LOGISTIQUE DE SURETE - Mise en place d'un partenariat recherche et innovation dans le domaine de la vidéoprotection urbaine avec l'Institut National de la Police Scientifique et le Laboratoire des Sciences de l'Information et des Systèmes.

(11-21037-GDB30502)

Monsieur MASSE.- Monsieur le Maire, sur le rapport 92, nous revenons là, avec ce rapport sur le partenariat avec l'Institut National de la Police Scientifique dans le domaine de la vidéoprotection, aux moyens indispensables pour Marseille en termes de sécurité. A l'occasion du débat budgétaire, vous nous avez indiqué les directions que vous comptez prendre. Nous en prenons acte. Je crois qu'au Conseil Municipal, ici, la vraie question est : quels sont les débouchés politiques que nous allons pouvoir offrir, nous, au sein du Conseil Municipal, aux Marseillais, sur la question de la sécurité ? Dénoncer et ne rien faire, ceci, je pense, serait du populisme et de la démagogie. Nous devons au contraire être capables, ensemble, d'avancer dans ce domaine.

Nous sommes d'accord globalement, Monsieur le Maire, sur tout ce que vous avez indiqué. Il y a un petit point où je ne vous suis pas, c'est au sujet du rôle du Maire dans le domaine de la sécurité. Partout en France, et c'est un constat, la sécurité est devenue une compétence de fait des Maires. Nous savons tous que la sécurité dans son ensemble est une prérogative régaliennne de l'Etat et que vous n'êtes pas, Monsieur le Maire, le Ministre de l'Intérieur. Mais on a l'impression finalement que les Marseillais prennent un petit peu la double peine, c'est-à-dire moins de Police Municipale pour la prévention, et donc plus de délinquance, et moins de Police Nationale pour la sanction, donc plus de délinquants. C'est dans ce domaine-là, Monsieur le Maire, que nous voulons avancer ensemble pour éviter justement ce sentiment de double peine.

Sur le sujet qui est abordé dans le rapport, nous avons là aussi une proposition à vous faire concernant la vidéosurveillance, c'est-à-dire étendre la vidéosurveillance sur l'ensemble des arrondissements de Marseille. On a un exemple qui est très probant, c'est l'exemple lyonnais. On sait que la vidéosurveillance est efficace quand elle généralisée sur l'ensemble de la ville et qu'elle est accompagnée d'une vraie présence sur le terrain. Quel élu peut dire ici que les lieux de vie et les noyaux villageois de son secteur municipal, par exemple, ne sont pas concernés par un besoin accru de surveillance ? Aucun ! Alors, nous voulons ici soumettre à votre proposition, à votre vote, l'extension du périmètre de vidéosurveillance aux huit secteurs municipaux de Marseille et nous proposons que sa mise en œuvre soit affinée bien sûr secteur par secteur avec le Maire concerné, sur les axes bien entendu qui le méritent. C'est donc le sens de mon intervention aujourd'hui au nom du Groupe Faire Gagner Marseille et c'est le sens de l'amendement que nous vous proposons.

Monsieur le Maire.- M. MASSE, je crois avoir répondu largement ce matin sur ces problèmes-là. Je suis content que vous les souleviez encore. Je suis très favorable, et on le fait étudier, à ce que la vidéoprotection ne soit pas réservée essentiellement au centre-ville, mais que nous puissions l'étendre bien entendu dans la majorité des secteurs de la ville.

Pour le reste, il est clair que suivant l'importance démographique de la Commune, le Maire peut se sentir plus concerné. Ici, c'est mon Directeur de Cabinet qui reçoit les télex et qui me les passe bien entendu, sur toutes les agressions qui se produisent tous les jours, et rassurez-vous, dans tous les quartiers de la ville, il n'y a pas de quartier privilégié. Tout ceci, nous le voyons au fur et à mesure, sauf que dans une Commune démographiquement moins peuplée, où les Maires sont nos amis politiques ou même nos amis tout court, il est clair que le Maire est souvent plus concerné.

Comment voulez-vous que je le sois avec 860 000 habitants, avec tout ce qui se passe ? Quand il y a un drame terrible, et cela m'est arrivé notamment à l'avenue de la Rose pour le bijoutier, il se trouve que, le matin, le policier qui vient me chercher avec mon chauffeur me dit : "Voici ce qui vient de se passer, il y a eu un meurtre à l'avenue de la Rose, à tel endroit". Immédiatement, au lieu d'aller à mon bureau, je me rends sur place. J'ai été rejoint d'ailleurs quelques moments après par M. HOVSEPIAN, qui était là. Et nous sommes arrivés avant le Préfet, nous étions là avant que le Préfet n'arrive, c'était M. FREMONT à l'époque, qui était un peu surpris puisque j'avais eu l'information en direct du policier, qui n'était pas chargé de me le dire mais qui me l'avait quand même dit. Et donc je suis allé sur place.

S'il y a évidemment un événement grave, un incendie, je me déplace. Mais pour le reste des agressions, comment voulez-vous que je puisse tout regarder ? D'autant plus que là aussi, il y a une attitude et son contraire. Quelquefois, on nous a reproché d'évacuer les Roms. Et quand M. BOURGAT est là pour faire en sorte que cela se passe avec beaucoup d'humanisme ou d'humanité et que l'on demande à Monsieur le Préfet d'attendre tel ou tel moment pour le faire, là, personne ne dit rien ! Pourtant, les adjoints au Maire regardent. Si l'on dit à Mazargues, dans le canton de M. REAULT, que l'on va évacuer les sédentaires qui se trouvent là depuis quarante ans, comment voulez-vous qu'on le fasse ? On ne pourra le faire que si nous sommes capables, nous ou l'OPAC ou d'autres organismes, de proposer des logements corrects à ces personnes ; sinon elles ne voudront pas partir. Et comment ferions-nous pour les faire partir ? Toutes ces difficultés quotidiennes, nous les vivons.

Et là aussi, qu'il me soit permis de dire à Michel BOURGAT, qui de temps à autre est un peu lassé par cela, il l'a dit l'autre jour, toute notre confiance. Et l'ensemble du Conseil Municipal peut observer que cet Adjoint au Maire respecte toutes les règles d'humanisme dont nous sommes, les uns et les autres, les responsables.

Madame HUGON.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, les images des caméras ne sont guère exploitables et demandent des recherches de pointe pour obtenir des résultats. Les matériels actuellement installés sont d'ores et déjà obsolètes et on peut donc anticiper de nouvelles dépenses. On attend toujours une évaluation des résultats après le déploiement en centre-ville.

Miser sur la vidéosurveillance, c'est accepter que des délits soient commis en espérant une répression plus facile. Nous avons, dès le début de la mandature, exprimé notre opposition à cette conception de la sécurité, en soulignant que la seule utilité démontrée des caméras concerne des lieux clos ou bien spécifiques.

N'en déplaise à M. MORAIN, croire que l'on peut remplacer l'homme par des machines partout et tout le temps est une illusion. J'aimerais que l'on revienne au beau nom de gardien de la paix. C'est pourquoi nous nous réjouissons, et ceci c'est pour le rapport 232, de l'adhésion de la Ville au Forum Français pour la Sécurité Urbaine, qui est membre du Forum Européen.

Je vous recommande la lecture du rapport de ce Forum Européen intitulé "Citoyens, villes et vidéosurveillance", vers une utilisation démocratique et responsable de la vidéosurveillance. On peut y lire ceci, sous la plume de Michel MARCUS, délégué général : "Cette action d'une criminologie de tendance libérale pose le principe que si on augmente chez le délinquant la conscience de la certitude qu'il se fera prendre, il renoncera à son dessein." D'où ce double argument utilisé dans les textes officiels : les caméras vidéo contribuent à la prévention de la délinquance et servent à arrêter les délinquants. "Peut-être, peut-être", dit M. MARCUS.

Le jeu en vaut-il la chandelle ? Les études ne montrent pas de façon nette une diminution de la délinquance. Elles enregistrent des arrestations dans quelques cas, mais l'effet de masse attendu n'est pas au rendez-vous. Il est grand temps, à mon avis, de laisser de côté l'idéologie pour en venir à des politiques fondées sur les faits et sur le respect des libertés. Je vous remercie.

Monsieur MASSE.- Monsieur le Maire, pour la clarté de nos débats, nous avons dans un premier temps, à l'occasion de la discussion sur le budget, présenté puis retiré un amendement. Là, dans ce rapport, nous souhaitons demander d'accorder le principe que la vidéosurveillance soit justement mise en place dans tous les secteurs. C'est la question que nous posons à l'occasion de ce rapport 92.

Monsieur le Maire.- A ce moment-là, je préfère que l'on retire le rapport et on rapporte tout au 30 mai.

Monsieur MASSE.- D'accord.

Monsieur le Maire.- Mais Mme POZMENTIER va nous donner des éléments. Quant à dire que nous faisons cela au nom de l'idéologie, cela relève...

Madame HUGON.- ...Ce n'est pas moi qui parle, c'est le Forum Social Européen.

Monsieur le Maire.- Ici, nous nous occupons de Marseille !

Madame POZMENTIER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, rapidement parce que vous nous avez donc annoncé officiellement la tenue d'un Conseil sur la Sécurité. Je crois que là, effectivement, des explications avec nos partenaires qui ont été cités seront les bienvenues.

Je crois qu'il faut peut-être rapidement rafraîchir la mémoire à tout le monde. Nous le disons, Monsieur le Maire, depuis un certain nombre de mois maintenant, la vidéoprotection pour nous n'est pas qu'un outil de lutte contre la délinquance, même si cet outil a fait ses preuves et je crois que l'ignorer aujourd'hui c'est véritablement faire preuve d'incompétence, mais un outil également qui permet de gérer au mieux l'espace public.

Lutter contre la délinquance, contre ces incivilités, contre tous ces comportements intolérables, bien sûr c'est l'affaire de tous et c'est ce que nous faisons sur le terrain, Monsieur le Maire, avec nos partenaires, la Police Nationale, nous travaillons également avec le Parquet au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Chacun doit œuvrer dans le cadre de ses compétences et ce dans l'intérêt général.

L'implantation des caméras dans le grand centre-ville, puisque c'est la question qui est posée, n'est qu'une première étape. Aujourd'hui cette étape est franchie. Aujourd'hui nous avons un grand centre-ville qui sera équipé de 220 caméras avant la fin de l'année 2012 et nous construirons ce centre de supervision qui permettra, n'oublions pas encore une fois qu'en 2008 nous avons signé une Convention avec la Police Nationale, de réaliser un déport d'images en temps réel sur le PC de l'Hôtel de Police à l'Evêché.

Rapidement encore une fois, je crois que M. MASSE avait eu un discours qui était véritablement prometteur, là je crois qu'il est aussi très modéré. Mais à l'occasion, Monsieur le Maire, de la présentation de la signature de la stratégie territoriale au mois d'octobre 2010, vous vous souvenez bien que cette stratégie territoriale, que nous avons véritablement chevillée et travaillée sur plus d'un an, un an et demi, avec tous nos partenaires, les Maires de Secteur, la population, les Comités d'Intérêt de Quartier, met en place une politique de prévention et de sécurité, M. MENNUCCI, et une politique qui doit être partenariale, je crois bien avoir entendu ce mot. Et je vous rappelle même que le Conseil Général, la Communauté Urbaine, le Procureur de la République, l'Inspection d'Académie, tous, sauf la Région mais bientôt elle va le faire puisqu'elle a déjà délibéré positivement sur ce point, ont signé ce document.

Et cette stratégie, que prévoit-elle ? Elle prévoit de travailler, souvenez-vous, sur plusieurs lieux, sur plusieurs publics. Et je crois qu'un seul exemple, ce matin, doit retenir notre attention. Lorsque l'on dit qu'il faut concentrer notre politique de prévention et de sécurité sur des publics cibles ou sur des lieux cibles, souvenez-vous, Monsieur le Maire, concernant les abords des établissements scolaires, c'est effectivement un des enjeux de notre stratégie territoriale. Oui, l'Education Nationale, les Mairies de Secteur, la population, les parents d'élèves, demandent, par exemple et c'est un exemple concret, que la vidéoprotection puisse être installée aux abords des établissements scolaires.

Eh bien, là, vous m'entendez très précisément, que le Conseil Général aux abords des collèges et que le Conseil Régional aux abords des lycées apportent leur concours financier ! Que les autres Collectivités Territoriales, où vous êtes élus, vous tous autant que vous êtes, vous qui donnez des leçons, apportent cette aide financière à Marseille, afin que notre jeunesse puisse aller et venir en toute sécurité ! Engagez-vous maintenant définitivement auprès des Marseillais et des Marseillaises, sur un sujet qui aujourd'hui n'appartient plus, Mme HUGON, au temps passé, mais est un sujet moderne.

Et comme c'est un sujet moderne, un outil de gestion de l'espace public, avant que la question ne soit posée, oui, Monsieur le Maire, nous travaillons avec l'Institut, nous travaillons avec nos partenaires, pour que tous les territoires de Marseille puissent être ceux sur lesquels nous voulons œuvrer, sur lesquels nous voulons que cette sécurité soit celle d'un partenariat. Et nous mettrons en place, Monsieur le Maire, cette "vidéo-verbalisation" qui aujourd'hui dans le débat n'a pas été évoquée. Il s'agit bien de modernité, de gage de l'avenir. Je crois qu'aujourd'hui les questions qui sont posées sont véritablement, à l'heure où nous avons voté le budget, des questions financières et de responsabilité collective.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame GHALI.- Monsieur le Maire, je crois que cette question, que ce soit sur la sécurité de manière générale et la télésurveillance, doit être regardée de manière globale et je pense que l'un ne va pas sans l'autre.

On parlait tout à l'heure de la Police Municipale, on parlait de la télésurveillance, on parlait de la concertation, du travail commun des uns et des autres. Je crois que la télésurveillance serait nécessaire notamment sur les grandes voies ; par exemple, on va travailler sur le BHNS, il est important que ce soit au moins sur l'incivisme, parce qu'il n'est pas normal que les Policiers perdent du temps à mettre des PV aux automobilistes qui sont stationnés en double ou en triple file sur la voie publique, qui se garent de manière anarchique. Cela aussi, cela provoque le désordre et c'est aussi ce que les gens ne supportent plus. Je crois que si, déjà, comme cela se fait à Cannes, il y avait des PV automatiques, qu'il n'y ait pas besoin d'un policier, comme cela se fait d'ailleurs à Londres et cela

fonctionne très bien, donc il n'y a pas de raison que cela ne fonctionne pas sur notre territoire. Je crois que ces questions-là sont essentielles.

Et ceci permettrait d'ailleurs, une fois que l'on aura rajouté de la Police Municipale, la Police des parcs, mais aussi un travail en commun, il est clair que, Mme POZMENTIER a l'air de dire que l'on ne veut pas travailler, je crois que tous, chaque fois que l'on est venu nous solliciter, nous avons travaillé ensemble et on a eu de bons résultats. Quand je vois, par exemple, sur l'Estaque l'année dernière zéro agression, parce que, que ce soit avec les médiateurs de la Ville de Marseille, ceux de la Mairie de Secteur, la Police Nationale, la Police Municipale, nous avons eu un résultat extraordinaire. Donc cela veut dire que c'est possible.

Et ne pas se donner les moyens les uns et les autres de le faire, je pense que ce serait destructeur pour tout le monde. Voilà, Monsieur le Maire, ce que je voulais dire, c'est que la télésurveillance est importante sur les axes importants de notre ville.

Monsieur le Maire.- C'est important partout. Le problème est de savoir combien nous aurons de possibilités financières. Si évidemment cette volonté est partagée par les autres institutions, Conseil Régional et Conseil Général, qui ont la possibilité par option de faire ce genre de choses, à ce moment-là cela ce sera très bien.

M. MASSE, je préfère que vous retirez l'amendement.

Monsieur MASSE.- Dans ce contexte-là, oui.

Monsieur le Maire.- Donc, dans ce cas-là, je mets ce rapport aux voix et tout cela, nous le ferons le 30 mai.

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, il faut être bien clair dans cette affaire. Donc, vous retirez le rapport...

Monsieur le Maire.- ...Non, je ne retire pas le rapport ! Il faut que cela avance.

Monsieur MENNUCCI.- D'accord, le rapport n'est pas très important, je le reconnais. On retire l'amendement, mais nous convenons donc que dans la réunion préalable au 30 sur laquelle vous vous êtes engagé, nous avançons aussi sur la question de la vidéoprotection dans les noyaux villageois.

Monsieur le Maire.- Mais bien entendu ! Je vous l'ai déjà dit, je vous ai dit les choses. On vient de voter un budget sur lequel vous votez "contre", alors qu'en réalité vous pourriez aussi bien vous abstenir. Laissez-nous la marge de manœuvre nécessaire à préparer tout cela !

Le rapport 11/0219/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et le Groupe Europe Ecologie-Les Verts votant contre.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REAULT Didier

93 - 11/0220/DEVD

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Plan de Gestion de la Rade de Marseille - Politique de la mer et du littoral - 3^e congrès mondial des aires marines protégées "IMPAC 3" à Marseille - Approbation de la convention de partenariat et de la coprésidence du Comité National d'Organisation.

(11-21049-GDB51502)

Le rapport 11/0220/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

94 - 11/0221/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Plan de Gestion de la Rade de Marseille - Programme de suivi et de valorisation des récifs artificiels de la rade Sud de Marseille - Attribution d'une subvention au Comité Départemental des Bouches-du-Rhône de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins - Approbation de la convention.

(11-20937-GDB41502)

Le rapport 11/0221/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

95 - 11/0222/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Plan de Gestion de la Rade de Marseille - Opération "Récifs Prado" - Attribution d'une subvention de fonctionnement et d'équipement pour l'exercice 2011 au Centre d'Océanologie de Marseille.

(11-20962-GDB41502)

Le rapport 11/0222/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

96 - 11/0223/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Plan de gestion de la rade de Marseille - Politique de la mer et du littoral - Approbation d'une convention de coopération avec l'association MEDPAN (Mediterranean Network of Protect Areas).

(11-21072-GDB41502)

Le rapport 11/0223/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

• * *

97 - 11/0224/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Plan de Gestion de la Rade de Marseille - Politique de la mer et du littoral - 3^e congrès mondial des aires marines protégées "IMPAC 3" à Marseille - Approbation de la convention de partenariat et de la coprésidence du Comité National d'Organisation.

(11-21104-GDB41502)

Monsieur REAULT.- Monsieur le Maire, juste un mot pour vous dire que nous accueillerons en 2013, au mois de novembre, ce que l'on appelle dans notre jargon IMPAC 3, mais qui est en fait le Congrès Mondial des Aires Marines Protégées, et ce sera le troisième de ce nom. Marseille est donc ici reconnue comme étant une des places fortes dans le monde pour les aires marines protégées.

Bien entendu, cela crédibilise l'action de la Ville en matière d'environnement et ce n'est pas que du marketing, Mme HUGON, c'est aussi une vraie action que notre Municipalité a engagée et que nous mettons en œuvre tous les jours, que nous mettrons en œuvre encore un peu plus avec le Parc National des Calanques, évidemment, cette année, et avec l'opération Récifs Prado, pour laquelle nous organisons un colloque euro-méditerranéen : ce sera l'objet du rapport 99. Tous les rapports que vous avez ici, ne sont pas de l'affichage de *greenwashing*, comme disent les Ecolos, c'est vraiment du travail sur le fond. Et malheureusement, j'ai le regret de vous dire que nous ne les voyons pas beaucoup à l'œuvre et à œuvrer pour que ces sujets avancent et qu'ils soient concrétisés sur notre ville.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 11/0224/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

98 - 11/0225/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Plan de gestion de la rade de Marseille - Opération ANCREMHER Marseille - Création d'un label des structures animatrices de sentiers sous-marins - Approbation de la Charte des sentiers sous-marins et d'une convention type de partenariat.

(11-21075-GDB41502)

Le rapport 11/0225/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

99 - 11/0226/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Plan de Gestion de la rade de Marseille - Politique de la Mer et du Littoral - Organisation d'un colloque Euro-Méditerranéen sur les récifs artificiels à Marseille.

(11-21093-GDB41502)

Le rapport 11/0226/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

100 - 11/0227/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Politique de la mer et du littoral - Participation financière de la Ville de Marseille au budget 2011 du "Groupement d'intérêt public des calanques de Marseille à Cassis".

(11-21089-GDB41502)

Le rapport 11/0227/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

101 - 11/0228/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Politique de la Mer et du Littoral - Participation financière de la Ville de Marseille au Projet FHUVEL de caractérisation de la fréquentation littorale - Attribution d'une subvention à l'Université Paul Cézanne Aix Marseille III pour 2011.

(11-21101-GDB41502)

Le rapport 11/0228/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

102 - 11/0229/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Politique de la Mer et du Littoral - Participation de la Ville de Marseille aux 3^{es} Rencontres Nationales "Qualité des eaux de baignade littorales" à Cassis - Approbation du budget prévisionnel.

(11-21091-GDB41502)

Le rapport 11/0229/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

103 - 11/0230/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Politique de la Mer et du Littoral - Plan plages et littoral 2010/2020 - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(11-21102-GDB41502)

Le rapport 11/0230/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

104 - 11/0231/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Politique de la mer et du littoral - Renouveau de l'adhésion de la Ville de Marseille à l'association nationale "Rivages de France" pour l'année 2011 - Paiement de la cotisation annuelle.

(11-21095-GDB41502)

Le rapport 11/0231/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danièle

105 - 11/0232/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 8^e arrondissement - La
Pointe Rouge, 12 boulevard Piot - Restitution par avenant n°5 de la
convention de transfert n°04/1261 au profit de la Ville de Marseille
par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole d'un
local.

(11-20966-GDB42002)

Le rapport 11/0232/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

106 - 11/0233/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• Approbation de l'avenant n°2 à la convention d'anticipation foncière
et opérationnelle sur le périmètre de l'extension de l'OIN
Euroméditerranée et ses périmètres d'influence, conclue avec
l'Etablissement Public Foncier PACA.

(11-20990-GDB42002)

Le rapport 11/0233/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

107 - 11/0234/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 3^e arrondissement - Quartier
de la Belle-de-Mai - Etablissements des Subsistances, rue Massena
à Marseille - Acquisition des sites auprès de l'Etat - Ministère de la
Défense.

(11-20993-GDB42002)

Le rapport 11/0234/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

• * *

108 - 11/0235/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 3^e arrondissement - Quartier
de la Belle-de-Mai - Anciennes casernes Bugeaud - Cour de Chine,
12 rue Bugeaud - Acquisition des sites auprès de l'Etat - Ministère de
la Défense.

(11-21036-GDB42002)

Le rapport 11/0235/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

109 - 11/0236/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 11^e arrondissement - Saint-
Marcel - 23 impasse de la Pauline - Desserte sanitaire et pluviale -
Constitution d'une servitude de passage en tréfonds au profit de la Ville
de Marseille et de la Communauté Urbaine Marseille Provence
Métropole sur la propriété cadastrée Saint Marcel i 283.

(11-20967-GDB42002)

Le rapport 11/0236/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

110 - 11/0237/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 11^e arrondissement -
Traverse de la Penne - Constitution d'une servitude de passage
voirier et réseaux à titre onéreux au profit de la SCCV "Villa
Reynarde".

(11-21040-GDB42002)

Le rapport 11/0237/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

111 - 11/0238/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 12^e arrondissement -
Montolivet - 160 chemin des Jonquilles - Acquisition d'un terrain
auprès d'Habitat Marseille Provence en vue du transfert d'un centre
de l'Association Régionale d'Aide aux Infirmités Motrices Cérébrales et
Polyhandicapés (ARAIMC). Approbation de l'affectation de
l'autorisation de programme.

(11-21042-GDB42002)

Le rapport 11/0238/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

112 - 11/0239/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 13^e arrondissement - Les
Olives - Chemin de la Marre - Cession d'un terrain à PROMOGIM -
Retrait de la délibération n°09/0533/DEVD du 25 mai 2009.

(11-21045-GDB42002)

Madame MASSE.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport concernant la cession d'un terrain sis chemin de la Marre, quartier des Olives, dans le 13^e arrondissement de Marseille, à une société privée PROMOGIM et dans un même temps le retrait d'une délibération du 25 mai 2009 pour le même projet, a appelé de la part du Conseil d'Arrondissements de la Mairie du 7^e Secteur et du Groupe municipal Faire Gagner Marseille plusieurs remarques.

En effet, le Conseil des 13^e et 14^e Arrondissements avait rejeté par délibérations respectivement en date du 8 novembre 2007 et du 18 mai 2009, la cession de ce même foncier municipal, d'une superficie à l'époque de 11 800 m², à la société PROMOGIM, qui souhaitait y développer un programme immobilier d'une centaine de logements collectifs privés. Aujourd'hui, ce projet, de nouveau présenté après avoir été annulé par le Tribunal Administratif de Marseille, sans que soient précisés d'ailleurs les motifs de cette annulation, va bénéficier des droits à bâtir du terrain cédé, mais aussi du coefficient d'occupation du sol de la parcelle de terrain attenante, propriété de la Ville de Marseille et destinée à la réalisation d'équipements publics.

Si nous nous félicitons que la Ville de Marseille prenne ainsi conscience de la nécessité de créer un équipement public dans ce quartier soumis à une urbanisation soutenue et même intensive, nous nous interrogeons, Monsieur le Maire, sur la nature de cet équipement qui, aujourd'hui, par cette délibération, se voit tronqué de tout droit à bâtir et sur l'absence de concertation avec les élus et la population concernée, afin de répondre efficacement aux besoins tant attendus. Nous ne pouvons cautionner une nouvelle fois encore la mise en vente systématique du foncier municipal au seul profit d'une urbanisation privée qui bénéficie de bien d'égards de la part de la Ville de Marseille au détriment d'aménagements publics qui répondraient aux attentes de la population.

Au regard des contraintes de circulation de ce quartier, dont les voiries restent sous-dimensionnées et déjà saturées, nous réaffirmons notre opposition à ce projet immobilier, qui n'est pas dédensifié puisqu'il bénéficie du report du COS intégral sur une assiette foncière réduite et qui, en outre, n'inclut aucune part de mixité sociale, la programmation de logements à prix maîtrisé ne permettant pas d'accroître les capacités d'accèsion des jeunes ménages sur ce territoire. Nous déplorons que la promotion immobilière privée n'intègre pas les 20 % de logements sociaux conformément aux objectifs poursuivis dans le Programme Local de l'Habitat.

Monsieur le Maire, vous avez, il y a un instant, parlé de l'égoïsme des Marseillais face aux nouvelles constructions. Si, pour vous, l'égoïsme se résume à un confort, à un bien vivre, pour nos administrés, les habitants de ce quartier du 13^e arrondissement ont depuis bien longtemps dépassé cet état d'esprit individualiste. Les nombreux collectifs et associations de riverains sur ce secteur en sont une preuve irréfutable, car la réalité, Monsieur le Maire, n'a rien d'un Eden : circulation difficile, voire impossible à certaines heures de la journée, parkings sauvages le long de la route, crèches inexistantes ou saturées, affichant 100 à 200 enfants sur listes d'attente ; les espaces de sport et de culture, eux, sont absents.

Le Groupe Faire Gagner Marseille votera "contre" ce rapport et vous réitère l'urgence, à la veille de la révision du PLU de notre Ville de Marseille, de reconsidérer la politique d'urbanisme sur notre territoire.

Merci de votre attention, Monsieur le Maire.

Madame SERVANT.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement un permis de construire avait été déposé par la société PROMOGIM et autorisé, et ce permis a été refusé et annulé par le Tribunal Administratif pour la raison suivante, qui est que nous pensions que ce terrain bénéficiant d'un COS supplémentaire sur lequel il allait y avoir un équipement public, nous n'avions pas besoin de faire la procédure administrative telle que nous l'avons faite. Et nous avons donc pris compte du jugement qui a été rendu. La Ville de Marseille, sur ce terrain, a déposé une déclaration préalable pour y faire un équipement public, c'est-à-dire une crèche, pour une superficie de 1 260 m² de SHON, et à partir de cette procédure administrative, nous pouvons rétrocéder le reste du terrain à PROMOGIM, qui pourra y faire une centaine de logements,

ce que vous venez d'évoquer d'ailleurs, des logements à coût maîtrisé pour la totalité. Donc, nous nous trouvons aujourd'hui tout à fait en règle avec la procédure d'attribution de ce terrain.

Monsieur le Maire.- Nous notons l'opposition de nos collègues du Groupe Faire Gagner Marseille. Je mets ce rapport aux voix.

Le rapport 11/0239/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille, et le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen votant contre.

* * *

113

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 6^e arrondissement -
Engagement Municipal pour le Logement - Vauban - Principe de
cession d'un immeuble sis 8, impasse des Frères Merlo au profit de la
SAEM Marseille Habitat.

(11-21056-GDB42002)

Rapport retiré.

* * *

114

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 6^e arrondissement -
Engagement Municipal pour le Logement - Vauban - Principe de
cession d'un immeuble sis 10, impasse des Frères Merlo au profit de la
SAEM Marseille Habitat.

(11-21058-GDB42002)

Rapport retiré.

* * *

115 - 11/0240/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - Vente aux enchères notariales
de biens communaux - Compte rendu de la séance de vente du 22 novembre 2010.

(11-21077-GDB42002)

Le rapport 11/0240/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

116 - 11/0241/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - Lieux-dits La Colonie et La
Plaine - Cession à la Commune de Meyrargues de l'ensemble
immobilier dénommé "La colonie de Meyrargues" - Modification du
projet d'acte notarié valant protocole foncier - Autorisation de
déposer une demande d'autorisation de défrichement.

(11-21080-GDB42002)

Le rapport 11/0241/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

117 - 11/0242/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 12^e arrondissement - Les
Caillols - Avenue Bouyala d'Arnaud - Déclassement du domaine public
d'une parcelle de terrain faisant partie du groupe scolaire de la Grande
Bastide Cazaux.

(11-21044-GDB42002)

Le rapport 11/0242/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. SUSINI Bernard

118 - 11/0243/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE - 2^e, 3^e, 14^e et
15^e arrondissements - Projet de boucle de distribution d'eau de mer
pour le chauffage et la climatisation de bâtiments sur le secteur des
Docks Libres et de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée -
Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(11-20985-GDB42002)

Le rapport 11/0243/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

119 - 11/0244/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE DES ESPACES VERTS DU LITTORAL ET DE LA MER -
Participation de la Ville de Marseille à la Plateforme régionale de
concertation pour l'Education à l'Environnement et au
Développement Durable - Attribution d'une subvention à l'association
GRAINE PACA.

(11-21061-GDB41502)

Le rapport 11/0244/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

120 - 11/0245/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
Valorisation des actions de développement durable de la Ville de
Marseille - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour
l'année 2011 à l'Association "Innovation en Action" - Approbation
d'une convention.

(11-21110-GDB41502)

Le rapport 11/0245/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VALLETTE Claude

121 - 11/0246/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE - Avis du Conseil
Municipal sur la modification n°24 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
de Marseille, en vue de permettre la restructuration du bâtiment
d'accueil de la Basilique Notre-Dame de La Garde, 6^e et 7^e
arrondissements.

(11-20928-GDB42002)

Le rapport 11/0246/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

122 - 11/0247/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE - SERVICE DE
L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT - 9^e arrondissement - ZAC de
la JARRE - Avis du Conseil Municipal sur la modification n° 23 du
Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Marseille.

(11-20988-GDB42002)

Le rapport 11/0247/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

123 - 11/0248/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE
DE LA PLANIFICATION URBAINE - 16^e arrondissement - Avis du
Conseil Municipal sur la modification du Plan d'Aménagement de
Zone de la Zone d'Aménagement Concerté de Saumaty Séon.

(11-20987-GDB42002)

Le rapport 11/0248/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VASSAL Martine

124 - 11/0249/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Réalisation d'un barrage à
sédiments sur le vallon de la Montade - 13^e arrondissement -
Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme et d'une
convention de partenariat avec la commune de Plan-de-Cuques.

(11-21109-GDB41502)

Le rapport 11/0249/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VENTURINO Hélène

125 - 11/0250/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE - DIVISION DE
L'ECLAIRAGE PUBLIC - Réalisation d'illuminations pour les fêtes de
fin d'année 2011/2012 - Autorisation donnée aux associations de
commerçants pour se raccorder sur le réseau d'éclairage public.

(11-20872-GDB41502)

Le rapport 11/0250/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

126 - 11/0251/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE - DIVISION DE
L'ECLAIRAGE PUBLIC - Illumination des façades est, nord et ouest
du Palais du Pharo - Approbation de l'opération et de l'affectation de
l'autorisation de programme.

(11-21035-GDB41502)

Le rapport 11/0251/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

**SOLIDARITE ET SERVICES A LA
POPULATION**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

127 - 11/0252/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE
L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD -
Relocalisation de la Mairie du 1^{er} Secteur, 125 La Canebière,
immeuble Léon Blum au 16 rue Villeneuve - 1^{er} arrondissement -
Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative
aux études et travaux.

(11-20924-GDB50202)

Le rapport 11/0252/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ALLEGRIINI José

128 - 11/0253/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE
L'ENTRETIEN • SERVICE ETUDES, EXPERTISE ET CONDUITE
D'OPERATIONS - Construction du poste d'intervention du Bataillon
de Marins-Pompiers - Canebière, 39 rue Vincent Scotto -
1^{er} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de
programme relative aux travaux.

(11-20932-GDB50202)

Madame ALLIBERT.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous prie de croire à mon étonnement à la lecture de ce rapport qui, parmi d'autres, traite de pompe à chaleur, de climatiseurs et du gaz R22. Ce R22 est un des gaz de la liste des gaz fluorés frigorigènes, des gaz toxiques et dangereux pour la planète par leur action sur la destruction de la couche d'ozone et leur fort potentiel nocif en tant que gaz à effet de serre. Ces gaz sont soit déjà interdits et retirés du marché, soit interdits en cours d'élimination.

Mais là n'est pas le centre de mon propos. Ce qui me préoccupe, c'est que des installations construites en 2003 soient déjà vétustes dès 2010 et nécessitent d'être remplacées parce qu'elles utilisent une technologie périmée et dangereuse. Cette technologie était déjà condamnée en 2003, on aurait dû anticiper et on le pouvait. La connaissance du fait scientifique était déjà partagée. Le calendrier de la fin de l'autorisation et du retrait de ces gaz était déjà en place avant 2003. Si on porte le regard au-delà des limites de notre ville, on peut voir que ce type d'installation réalisée en 2003 était déjà interdit depuis le 1^{er} janvier 2002 en Suisse pour les installations neuves. Par ailleurs, en matière de renouvellement d'adaptation des installations, les ingénieurs suisses estiment que les installations datant d'avant 1990 devront très probablement être remplacées après vingt ans de fonctionnement. Ici, on parle d'installations vétustes qui n'ont que huit ans et on ne parle de vétusté que pour cause de raréfaction et renchérissement de ces seuls gaz, mais on ne mentionne pas d'adaptation à de nouveaux procédés ni de nouveaux fluides permettant une durée de vie optimale des matériels et des investissements. Hier, on a oublié d'anticiper. Aujourd'hui, on oublie d'optimiser, de recycler les matériels. Ces manques d'anticipation et de gestion montrent de bien mauvaises manières de préserver la planète et les intérêts de la Ville et de nos concitoyens. Demain commence dès aujourd'hui. Sans anticipation, on bâtit un futur vétuste, obsolète et dangereux.

Je vous remercie.

Monsieur ALLEGRIINI.- Monsieur le Maire, simplement pour dire et rassurer notre collègue. Effectivement, si elle ne court que les dangers auxquels l'expose le Bataillon de Marins-Pompiers, elle est relativement bien protégée !

Ensuite, pour ce qui est du gaz R22, vous constatez que ce gaz étant aujourd'hui interdit, nous nous adaptons à cette situation. Après, vous faites le procès de la maintenance de cet appareillage. Que voulez-vous que je vous dise ? Je vais vous inviter dans un Centre d'Intervention et de Secours... du Bataillon de Marins-Pompiers et vous verrez comment le coût est maintenu dans des conditions à la fois précautionneuses et en évitant qu'elles ne soient dispendieuses. Il y a là un cas très particulier qui vous donne l'occasion de gloser un peu sur les théories générales des Verts et notamment en Suisse. J'observe que vous préférez vivre ici qu'en Suisse, parce que, même s'il y a des gaz qui sont moins utilisés ici, on y vit quand même mieux. Et s'il n'y a que le Bataillon de Marins-Pompiers à Marseille qui expose la population à des dangers, elle est définitivement rassurée !

Le rapport 11/0253/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

129 - 11/0254/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE
L'ENTRETIEN • SERVICE ETUDES, EXPERTISE ET CONDUITE
D'OPERATIONS - Construction du poste d'intervention du Bataillon
de Marins-Pompiers de la Valbarelle, site de l'ancienne usine Rivoire
et Carret dans le 11^e arrondissement - Approbation de l'avenant n°2
au marché de maîtrise d'œuvre n°09/663 représenté par son
mandataire SARL Atelier d'Architecture Gérard THOREL.

(11-20968-GDB50202)

Le rapport 11/0254/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BOURGAT Michel

130 - 11/0255/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL - Amélioration des conditions d'accueil de l'Unité d'Hébergement d'Urgence, 110 chemin de la Madrague Ville - 15^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux - Financement.

(11-20978-GDB50202)

Madame MOUKOMEL.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'Unité d'Hébergement d'Urgence du chemin de la Madrague Ville, dans le 15^e arrondissement, demande effectivement des travaux importants, afin de prendre en charge de manière correcte une population en très grande difficulté, à condition bien évidemment de ne pas en augmenter localement une capacité déjà très importante. Et une meilleure répartition sur la ville serait assurément plus rationnelle et efficace.

Nous voterons ce rapport, mais notre Groupe est particulièrement soucieux du sort de 14 personnes salariées de l'association actuellement gestionnaire et qui semblent devoir être licenciées. Une association qui a, semble-t-il, fait de graves erreurs de gestion et qui sera donc très prochainement remplacée. 14 personnes, hier ; il semble un petit peu moins aujourd'hui, qui risquent de perdre leur emploi alors que leur travail au quotidien est largement reconnu.

Monsieur le Maire, que cette simple délibération ne soit pas funeste sous sa banalité : pouvez-vous infirmer cette rumeur si inquiétante pour ces familles, alors que l'emploi dans le secteur social est chaque jour plus difficile à trouver et du fait des coupes sombres de l'Etat dans ce domaine comme bien ailleurs ?

Je vous remercie.

Madame PONCET-RAMADE.- Monsieur le Maire, sur ce dossier, donc sur l'Unité d'Hébergement d'Urgence, il vient d'y avoir des difficultés prévisibles. Comme sur le dossier évoqué par Mme ALLIBERT, il y a des choses qui sont prévisibles. Pourquoi confier la gestion de l'Unité d'Hébergement d'Urgence à une agence immobilière, fut-elle de caractère social ? C'est la question que nous vous avons posée ici en 2008. C'était une bonne question. Et le prévisible s'est produit : une faillite financière. C'est donc un administrateur judiciaire qui a choisi le concessionnaire, l'Armée du Salut. A cette occasion, on s'est rendu compte de l'état épouvantable du lieu et l'on va faire des travaux. C'est bien, mais c'est tard ! Va-t-on augmenter la capacité du lieu ? Va-t-on établir une autre antenne, pour une ville de 850 000 habitants ? On a déjà fermé l'antenne des quartiers Sud, l'antenne de la Pointe Rouge, c'est vous qui l'avez fermée. Est-ce qu'il ne faut pas en ouvrir une nouvelle ? Il y a beaucoup de gens dans les rues la nuit, qui sont en danger, qui dorment au milieu des poubelles, et les hôpitaux font office de lieu d'accueil : ce n'est pas leur vocation, ce n'est plus leur vocation. Le coût de cette soupape est exorbitant pour les contribuables, par le biais de l'assurance maladie. Pour résumer, nous déplorons que la gestion de l'Unité d'Hébergement d'Urgence soit inefficace, inhumaine et onéreuse. Merci.

Monsieur le Maire.- Tout ceci est très difficile et vous m'avez entendu souvent répéter qu'il n'y a pas si longtemps, à peine quelques années, il n'y avait que deux endroits où l'on accueillait les déshérités de la vie, à la rue de Forbin, chez les Frères de Saint-Jean-de-Dieu, et à l'Armée du Salut, et que depuis quelques années, même si l'Etat ne nous donne pas les moyens nécessaires que nous souhaitons pour donner une allure plus moderne, plus accueillante, à l'UHU de la Madrague Ville, néanmoins nous

accueillons 230 à 250 déshérités de la vie tous les soirs. Qu'il y ait des difficultés, il y en a eu dans le passé, il y en a encore, mais nous essayons justement d'apporter un équilibre dans cette institution.

Monsieur BOURGAT.- Monsieur le Maire, j'ai bien suivi ce dossier. En 2008, j'ai entériné, puisque c'était déjà programmé, l'arrivée de l'AICS. Effectivement, il y a eu d'énormes problèmes financiers. La fierté de la Ville en tous les cas, avec les Services qui y ont travaillé au quotidien, c'est surtout d'avoir évité un licenciement majeur, complet, et c'est aussi d'avoir évité que 320 personnes soient à la rue tous les soirs depuis plusieurs mois. Je veux dire qu'avec les Services, Mme SUSINI et tous les gens qui ont travaillé avec moi toutes les semaines, avec l'Etat, nous avons participé à ce qu'il n'y ait pas de licenciement dans le personnel, qui, d'ailleurs, au passage, a fait un travail magnifique car ils n'ont pas profité de certaines situations pour se mettre en grève, mais ils ont assumé leur devoir et leur service.

La deuxième chose que je tenais à dire, c'est que tous les SDF qui ont été volontaires, puisque nous ne travaillons que sur le volontariat, ont été hébergés sans aucune journée d'arrêt et sans aucune rupture de ce service public.

Je tenais aussi à dire que le choix de l'Armée du Salut a été fait sur une décision judiciaire, que nous avons minimisé au maximum les pertes et les ennuis pour la Ville, que la Ville a assuré toute la logistique à un moment crucial. Et aussi quand même quelque chose de très important, c'est que si licenciement il y a, il n'a pas été décidé par la Ville, mais par le mandataire judiciaire. Et bien évidemment lorsque l'Armée du Salut au bout de six mois de service aura besoin, de toute façon nous allons la contacter puisque nous allons en permanence surveiller ce dossier, il est possible qu'il y ait d'autres reprises. Mais pour l'instant, je pense que notre honneur est d'avoir évité le licenciement de 50 personnes et d'avoir hébergé sans aucune rupture 320 SDF, parce que nous ne sommes plus à 230 ou 250 mais souvent à 300 et plus, donc 320 SDF tous les jours, 365 jours par an, 7 jours par semaine, et on peut dire pratiquement 18 heures par jour !

Monsieur le Maire.- Voilà qui répond aussi à l'interrogation de Mme MOUKOMEL. Et cela fait partie aussi des choses que les parlementaires pourraient demander. Nous avons besoin d'une aide spécifique de l'Etat sur l'UHU de la Madrague Ville et j'aimerais bien que nous l'obtenions.

Le rapport 11/0255/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARREGA Sylvie

131 - 11/0256/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Transformation de la maternelle Falque en Centre Aéré et Tempo, 23 rue Falque - 6^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(11-20910-GDB50202)

Le rapport 11/0256/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

132 - 11/0257/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN •
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL -
Mise en conformité de la cuisine de la Maison Municipale
d'Arrondissement HLM Aygalades, avenue des Aygalades,
15^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de
programme relative aux travaux - Financement.

(11-20974-GDB50202)

Le rapport 11/0257/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CASANOVA Danielle

133 - 11/0258/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN •
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Travaux de
sécurité du groupe scolaire Pharo Catalans - 3 rue des Catalans -
7^e arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de
l'autorisation de programme relative aux travaux.

(10-20510-GDB50202)

Le rapport 11/0258/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

134 - 11/0259/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN •
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Extension
du dortoir de l'école maternelle les Balustres, 2 chemin Notre-Dame
de Consolation, 13^e arrondissement - Approbation de l'affectation de
l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux.

(11-20901-GDB50202)

Le rapport 11/0259/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

135 - 11/0260/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN •
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Création
d'un centre médical dans le groupe scolaire Rose Castors - 87,
avenue Albert Einstein - 13^e arrondissement - Approbation de
l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et
aux travaux.

(11-20904-GDB50202)

Le rapport 11/0260/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

136 - 11/0261/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN •
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Travaux de
rénovation des blocs sanitaires de six groupes scolaires du 8^e arrondissement -
Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux
travaux.

(11-20914-GDB50202)

Le rapport 11/0261/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

137 - 11/0262/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN •
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Transformation
de l'école maternelle Barthélémy en école élémentaire - 14 rue
Barthélémy - 1^{er} arrondissement - Approbation de l'affectation de
l'autorisation de programme relative aux travaux.

(11-20922-GDB50202)

Le rapport 11/0262/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

138 - 11/0263/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN •
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Réfection des
toitures tuiles du groupe scolaire Capelette Laugier, boulevard de la
Barnière - 10^e arrondissement - 1^{ère} tranche - Approbation de
l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et
travaux.

(11-20939-GDB50202)

Le rapport 11/0263/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

139 - 11/0264/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN •
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Réfection des
toitures tuiles du groupe scolaire Timone - Avenue de la Timone -
10^e arrondissement - 1^{ère} tranche - Approbation de l'affectation de
l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(11-20943-GDB50202)

Le rapport 11/0264/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

140 - 11/0265/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Démolition du bâtiment ouest de l'école élémentaire Coin Joli, rue Augustin Aubert - 9^e arrondissement - Autorisation de signer la demande de permis de démolir - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(11-20944-GDB50202)

Le rapport 11/0265/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

141 - 11/0266/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Réfection des toitures tuiles du groupe scolaire Menpentit, avenue de Toulon - 10^e arrondissement - 1^{ère} tranche - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(11-20948-GDB50202)

Le rapport 11/0266/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

142 - 11/0267/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL - Création d'une conciergerie au groupe scolaire Notre-Dame Limite / Fabrettes Burzio, chemin de Mimet - 15^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(11-20977-GDB50202)

Le rapport 11/0267/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

143 - 11/0268/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Réfection de la toiture du bâtiment principal de l'école élémentaire les Camoins, 11 montée d'Eoures, 11^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(11-20996-GDB50202)

Le rapport 11/0268/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

144 - 11/0269/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Transformation de l'école élémentaire Saint-Savournin en école maternelle, 62 rue Saint-Savournin - 1^{er} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études.

(11-20921-GDB50202)

Le rapport 11/0269/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

145 - 11/0270/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Mise en conformité de l'école maternelle Saint-Barnabé - 4 rue Fontainieu - 12^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études.

(11-20950-GDB50202)

Le rapport 11/0270/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

146 - 11/0271/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL - Restructuration du site du groupe scolaire François Moisson, 17-19 rue François Moisson, 2^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études.

(11-20975-GDB50202)

Le rapport 11/0271/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

147 - 11/0272/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • Groupe scolaire Grande Bastide Cazaux et école élémentaire Trois Lucs - 12^e arrondissement - Désaffectations partielles d'emprises.

(11-20849-GDB20102)

Le rapport 11/0272/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

148 - 11/0273/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • Désaffectation de locaux scolaires - Ecole élémentaire spécialisée Vert Pré - 9^e arrondissement.

(11-20846-GDB20102)

Le rapport 11/0273/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

149 - 11/0274/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • Approbation de l'opération "Renouvellement des postes informatiques des directions des écoles publiques communales du 1^{er} degré 2011-2016".

(11-20847-GDB20102)

Le rapport 11/0274/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

150 - 11/0275/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE - Fourniture d'articles de papeterie, de peinture, de travaux manuels nécessaires aux activités pédagogiques et périscolaires dans les écoles communales du premier degré, les réseaux d'aide spécialisée, ainsi que dans les crèches municipales et dans les divers services municipaux pour les années scolaires 2011/2012, 2012/2013, 2013/2014, 2014/2015 - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Passation à bons de commande.

(11-20864-GDB20102)

Le rapport 11/0275/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

151 - 11/0276/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • Aide financière au fonctionnement des Etablissements Publics "Caisse des Ecoles" et "Centre Régional de Documentation Pédagogique" - Crédits budgétaires 2011.

(11-20850-GDB20102)

Le rapport 11/0276/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

152 - 11/0277/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • Lutte contre l'illettrisme - Aide financière au fonctionnement de l'association "Savoirs pour Réussir" - Approbation de l'avenant n°1 à la convention 2011.

(11-20852-GDB20102)

Le rapport 11/0277/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité. M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

153 - 11/0278/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • Inscriptions scolaires : révision des périmètres scolaires.

(11-20913-GDB20102)

Madame NARDUCCI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, sur ce rapport, notre Groupe s'est longtemps prononcé en faveur de la mise en place de la carte scolaire sur l'ensemble de notre ville. Votre Municipalité a été longtemps réticente, tout comme d'ailleurs les Municipalités antérieures. Pourtant, confrontés à des problèmes de plus en plus aigus, vous avez été contraints de mettre en place cette sectorisation, d'abord sur les trois premiers arrondissements de la ville, puis sur l'ensemble du territoire, et nous nous en félicitons, Monsieur le Maire, même si les Directeurs d'école nous font part de leur grande difficulté encore maintenant et de leurs soucis dans la gestion des inscriptions. Mais une nouvelle fois, nous nous élevons contre la méthode choisie pour procéder à la révision du périmètre scolaire.

Il nous est dit en effet dans ce rapport que ces périmètres ont été établis en parfaite concertation avec les Inspecteurs de l'Education Nationale et les Directeurs concernés. Permettez-moi de vous dire qu'il y a d'autres partenaires dans la communauté éducative, notamment les représentants des parents d'élèves et les Mairies de Secteur. Il me semblerait pourtant normal que les parents aient leur mot à dire dans les décisions administratives qui touchent au quotidien leur vie. Et ce n'est apparemment pas le cas, en tout cas dans la culture des responsables de l'Education Nationale. De la même façon, il me semblerait logique et plus efficace que les Mairies de Secteur, qui sont ancrées dans la proximité, aient leur mot à dire sur cette sectorisation et sur l'objectif de mixité sociale qui en est le corollaire.

Cette démarche de large concertation est la clé de réussite et ce qui est naturellement fait dans de nombreuses grandes villes. A Marseille, comme d'habitude, nous nous distinguons en laissant ce dispositif essentiel entre les mains de fonctionnaires de l'administration, sans demander l'avis des principaux concernés. Il ne faudra donc pas s'étonner si des problèmes se reposent à la rentrée, les parents d'élèves ayant dit, à juste titre ou à tort, que l'on ne les a encore pas écoutés.

Je voudrais aussi en conclusion exprimer une nouvelle fois nos inquiétudes, et là je le redis, sur la scolarisation des enfants de moins de 3 ans le jour de la rentrée scolaire. Avec les restrictions budgétaires et les suppressions de postes, nous savons bien que la tentation est grande pour le Gouvernement de démanteler les écoles maternelles, on l'a déjà dit ici, où l'on ne fait que changer les couches, d'après l'ancien Ministre, M. DARCOS. Sachez que nous serons, une nouvelle fois sur cette question, très vigilants concernant ce problème de scolarisation des enfants de bas âge. Dans une ville confrontée à des problèmes sociaux que nous savons, malgré les attaques qui sont faites à l'école depuis de nombreuses années, l'école reste l'outil de sociabilisation, de citoyenneté et d'égalité des chances, et nous le savons ! Encore faut-il que tous les habitants se sentent traités de la même façon sur l'ensemble de nos quartiers et du territoire national d'ailleurs.

Nous voterons "contre" ce rapport, rédigé sans aucune concertation avec les habitants alors qu'il touche l'aspect essentiel de leur vie quotidienne.

Merci, Monsieur le Maire.

Madame DIAMANTI.- Monsieur le Maire, chers collègues, notre Groupe votera cette proposition de révision des périmètres scolaires faite en concertation avec les Inspecteurs de l'Education Nationale et les directeurs d'école, mais nous aussi, nous faisons la remarque que cette concertation devrait systématiquement réunir tous les acteurs de l'école, c'est-à-dire les parents et pourquoi pas les conseils d'école.

Dès lors, nous serons très attentifs aux divers examens prévus régulièrement pour ces périmètres. Pour nous, les périmètres scolaires sont un élément incontournable de la mixité sociale et un rempart face à la ghettoïsation de ces établissements. Cette mixité sociale, nous voulons la voir encore progresser à Marseille comme dans le reste de la France, nous y sommes profondément attachés malgré les attaques de M. DARCOS qui s'est donné trois ans pour supprimer cette carte scolaire.

A ce sujet-là, est-ce que les périmètres scolaires vont être bien entendu mis à côté de la carte scolaire ? On veut nous faire croire que la suppression de la carte scolaire serait garante de la liberté des parents d'élèves de choisir leur établissement scolaire, alors que l'absence de réglementation en la matière permet aux établissements mis en concurrence par leurs résultats de choisir leurs élèves. Assouplir ou supprimer la carte scolaire profite toujours aux plus favorisés et renforce les inégalités. Nous serons toujours là pour dénoncer et nous battre auprès des parents contre cette soi-disant liberté de choix, qui est un encouragement à une mise en concurrence des écoles. Repenser la carte scolaire découle aussi de choix articulés à des politiques égalitaires d'aménagement de territoire. Je ferai court là-dessus. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire.- Mme CASANOVA va vous répondre, mais, Mme NARDUCCI, vous savez très bien que je suis resté fidèle à l'idée qu'avait M. Gaston DEFFERRE. J'étais jeune ici, M. DEFFERRE ne voulait pas que ce soit les élus qui inscrivent les enfants dans les écoles, parce qu'il y avait un clientélisme, il y avait de la préférence et les gens venaient voir les élus en disant : "Surtout, tu ne mets pas mon petit dans cette école !" Et vous savez pourquoi ! Et M. DEFFERRE disait : "Il appartient à ceux issus de l'Education Nationale, donc aux Directeurs d'école communale, de le faire". Afin que ce soit plus juste, afin que ce soit plus neutre. Et depuis, je suis toujours resté sur cette idée.

Et la loi est arrivée et elle dit que maintenant, ce sont les élus qui doivent le faire. Nous avons fait l'expérimentation dans trois arrondissements, on la poursuivra vraisemblablement, mais je suis très attentif à cela parce que : que s'est-il passé l'année dernière au mois de septembre ? Tout d'un coup, on voit arriver le jour de la rentrée scolaire quantité d'élèves –Mme CASANOVA vous dira le nombre– qui n'arrivent même pas accompagnés par les parents, mais par le grand frère, et quelquefois dans un état de dénuement vestimentaire qu'il nous faut remplacer et que la Ville de Marseille paie généreusement, sans le dire !

Donc, attention à cette affaire-là, parce que c'est comme pour les groupes HLM : "Dans ce groupe HLM, je ne veux pas y aller !" On employait même une autre expression, il y a de cela dix ou quinze ans : "Ce n'est pas un groupe noble", voilà l'expression qui était employée ! Aujourd'hui, je suis très sensible au fait que ce soit fait toujours dans le respect.

Et je n'ose pas imaginer que certains Directeurs d'école augmentent un peu en prévision les effectifs de l'école, parce que vous savez comme moi, Mme NARDUCCI, que si l'on dépasse un effectif, le Directeur de l'établissement est à demi déchargé ou a droit à un quart de décharge. Je n'ose pas penser qu'un seul chef d'établissement oserait faire pareille chose !

Madame CASANOVA.- Monsieur le Maire, chers collègues, selon le Code de l'Education, la sectorisation des écoles est placée sous l'autorité des Collectivités Territoriales. Pour le premier degré, c'est donc la Mairie Centrale et l'Inspection Académique. Dans une volonté d'offrir à tous les enfants les meilleures chances de réussite et de promotion de la mixité sociale, chaque année, pour perfectionner les périmètres scolaires, nous associons les Directeurs d'école, dont les demandes sont relayées par les Inspecteurs de l'Education Nationale. Ce sont eux qui ont une vue d'ensemble sur leur circonscription, qui regroupe 40 écoles et qui couvre souvent plusieurs secteurs municipaux. Il faut savoir que le changement de périmètre d'une école occasionne des changements en chaîne que ne peuvent maîtriser que ceux qui ont une vue d'ensemble, c'est-à-dire l'Education Nationale et la Mairie Centrale.

Contrairement à ce que vous affirmez, la sectorisation n'est pas la compétence des conseils d'école, comme le précise le décret n°90-788, qui en fixe les prérogatives. Une vision d'ensemble impartiale et non parcellaire est indispensable dans ce dossier.

Vous me permettez d'être étonnée que vous osiez, dans les circonstances actuelles, nous donner des leçons de transparence et de démocratie participative quand vos amis du Conseil Général ont décidé de déplacer, sans aucune concertation, comme des marchandises, des collégiens d'un collège à l'autre, pour combler le manque d'effectif de certains établissements. De nombreuses familles nous ont fait part de leur colère, car leurs enfants sont désormais affectés dans un collège éloigné de leur domicile alors qu'ils en ont un en face de chez eux. Il faut remarquer que ces décisions arbitraires n'ont même pas été soumises au vote du Conseil Général. Donc, bravo la démocratie !

Pour rassurer Mme NARDUCCI et les autres élus de l'opposition, je vous répète qu'un effort particulier continue à être fait pour requalifier ou créer de nouvelles écoles dans le centre-ville. Dès l'an prochain, le 1^{er} arrondissement, M. MENNUCCI, sera doté d'un nouveau groupe scolaire, Saint-Savournin Barthélémy, de 12 classes. Et dans le 3^e arrondissement, Mme NARDUCCI, ce sera l'ouverture de l'école Chevalier Paul et deux classes nouvelles à l'école boulevard de Strasbourg.

Dès le 2 mai prochain, grâce à cet effort particulier, ce sont 150 embauches nouvelles pour encadrer les enfants pendant la pause méridienne et ils seront en place dès la rentrée des vacances de Pâques. Et pour la rentrée 2011, c'est une capacité d'accueil de 450 écoliers supplémentaires et de 680 avec les classes encore disponibles, dans les écoles de Marseille.

Au nom de la population marseillaise, Monsieur le Maire, je veux vous remercier de tout votre effort sans faille depuis 16 ans pour les écoliers marseillais.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame NARDUCCI.- Très brièvement, Monsieur le Maire, on n'est pas là, et surtout dans ce domaine de l'Education, pour polémiquer ; c'est d'essayer de trouver de bonnes solutions. Quand je parle d'incohérence et de concertation, je vous prends juste un exemple : un enfant qui habite le bas de la Canebière se voit scolarisé à l'école François Moisson. Vous voyez, pour une école maternelle on ne peut pas parler de proximité. C'est d'essayer d'apporter cet éclairage et non pas d'imposer la présence des élus, mais simplement travailler en bonne intelligence.

Seconde chose, en ce qui concerne la sectorisation des collèges, sachez, mais vous le savez très bien, qu'il y a eu plus d'une année de concertation menée avec l'Education Nationale et les fédérations de parents d'élèves, par Jeanine ECOCHARD, concernant les collèges, et que cette concertation a été totalement bien menée. Et que ce soit l'Inspecteur ou le Recteur, ils vous le diront, tout comme l'ensemble des associations de parents, et encore une fois les deux fédérations. Donc je crois qu'il y a eu deux méthodes, une au Conseil Général qui a été une vraie concertation, et là, je regrette que l'on n'ait pas eu le même loisir de pouvoir travailler en concertation.

Monsieur le Maire.- Mme NARDUCCI, ne vous avancez pas trop !

Monsieur REAULT.- Monsieur le Maire, encore une fois, les donneurs de leçons ne se les appliquent pas à eux-mêmes. Quand on entend parler du Conseil Général et de la concertation qui aurait été menée sur les secteurs des collèges, je m'inscris en faux, ce n'est pas vrai du tout ! C'est une concertation à minima, qui a dû être faite dans les cénacles, mais pas du tout avec la population, pas du tout avec les élus de secteur, pas du tout avec les Mairies de Secteur et encore moins avec les Conseillers Généraux qui siègent dans les conseils d'administration des collèges !

Moi, Conseiller Général, je n'ai jamais été consulté. Mon collègue GARNIER n'a jamais été consulté. Et même vos amis qui siègent, par exemple, dans des cantons que je connais bien, comme celui de la Pomme ou celui de la Capelette, n'ont pas été consultés ! Puisque vous prenez un exemple, je vais vous en prendre un : un collégien qui habite Saint-Loup aujourd'hui va se retrouver devoir aller dans un collège qui est celui de la Capelette ou de Pont-de-Vivoux, pour lequel il a plus d'une demi-heure ou trois quarts d'heure de transport en commun. Et ceci, sans aucune cohérence.

Donc, en termes de concertation, en termes de logique et en termes de cohérence sur la sectorisation, je crois que vous avez des leçons à recevoir et non pas à nous donner !

Je pense que si vous cherchez des solutions, il faut que nous les cherchions ensemble ! Et lors du dernier Conseil d'Arrondissements, alors que nous avons été interpellés sur cette question, Guy TEISSIER, Maire de Secteur, a proposé qu'il y ait effectivement une réunion entre les Services de la Mairie, ceux du Conseil Général, les élus concernés et les Mairies de Secteur, pour voir quelles sont les bonnes sectorisations à la fois pour les écoles mais aussi pour les collèges. Et je pense que nous ferions un grand pas si vous acceptiez cette concertation-là !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame CHANTELOT.- Monsieur le Maire, j'aimerais juste rappeler, puisque je siège au Conseil d'administration du collège Vincent Scotto à la Capelette, en même temps que Mme ECOCHARD, que nous avons eu une petite altercation jeudi soir dernier à ce sujet et que Mme ECOCHARD n'était même pas au courant qu'il y avait des périmètres scolaires à la ville de Marseille ! Donc je le lui ai appris, et les parents d'élèves m'ont soutenue !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame GHALLI.- Monsieur le Maire, je crois que cette question de la scolarité est une question trop importante pour faire du débat politique au Conseil Municipal. Je crois que cette question, et à plusieurs reprises, Monsieur le Maire, je vous ai dit que la ghettoisation, je dirai même l'apartheid, dans certains arrondissements est insupportable à Marseille ! Il faut le dire ! Ce n'est pas de votre responsabilité, mais c'est la situation marseillaise qui fait cela et qui rend malheureusement cette situation comme elle est ! Et si on ne se dit pas cela au Conseil Municipal, c'est que l'on ne connaît pas Marseille ou que l'on fait semblant de ne pas le voir !

M. Didier REAULT a dit quelque chose d'intelligent et je suis complètement d'accord avec lui. Dans la vie, quand on veut avancer, il faut prendre les bonnes idées, mais pour l'instant il n'y a que Didier REAULT qui en a eu et je n'ai pas entendu certains autres en avoir ! C'est de dire qu'effectivement, sur ces questions qui sont importantes, on a laissé faire l'Inspection académique et des fonctionnaires. Il faut que les élus que nous sommes, nous prenions cette question à bras-le-corps, parce qu'il n'y a pas mieux que les élus de terrain qui connaissent la réalité des situations, des quartiers qui ont évolué aussi, parce qu'il y a de la construction : quand il y a trop de logements sociaux, il y a eu aussi de la construction en accession à la propriété, il faut s'en servir ; et à l'inverse, quand il y a eu trop de logements à l'accession à la propriété, il y a des logements sociaux, et là aussi il faut s'en servir pour arriver à trouver un équilibre sur la ville. Donc la proposition que l'on mette, que ce soit à travers le Conseil Général pour les collèges ou à travers la Ville de Marseille pour les écoles maternelles et primaires, effectivement une Commission avec des élus concernés ne pourrait apporter que du bien !

Monsieur le Maire.- Très bien ! D'autant qu'il y a des élus éminents de votre Groupe qui envoient aussi leurs enfants dans des écoles privées et dans des lycées catholiques !

Le rapport 11/0278/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille votant contre, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CHANTELOT Catherine

154 - 11/0279/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • Subventions aux associations intervenant dans le cadre du dispositif des Temps Récréatifs de Restauration pour l'année 2011.

(11-20848-GDB20102)

Le rapport 11/0279/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

155 - 11/0280/SOSP

DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS • DELEGATION GENERALE EDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITE - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - Acquisition de matériel informatique pour les ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) des Mairies de Secteur - Affectation d'autorisation de programme - Financement.

(11-21108-GDB10203)

Le rapport 11/0280/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

156 - 11/0281/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Réfection de la charpente couverture de l'auberge de jeunesse de Bois Luzy, allée des Primevères - 12^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(11-20941-GDB50202)

Le rapport 11/0281/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme FRUCTUS Arlette

157 - 11/0282/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT- Engagement Municipal pour le Logement - Aide à la Production de Logements Sociaux - Approbation d'affectation d'une autorisation de programme.

(11-20984-GDB42002)

Le rapport 11/0282/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

158 - 11/0283/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Engagement
Municipal pour le Logement - 10^e arrondissement - " La Capelette "
116 boulevard Mireille Lauze - Subvention à la SA d'HLM SOGIMA
pour la construction de vingt-quatre logements sociaux (22 PLUS et
2 PLAI).

(11-20982-GDB42002)

Le rapport 11/0283/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

159 - 11/0284/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Engagement
Municipal pour le Logement - Accession à la propriété sociale -
Attribution de subventions aux primo-accédants - Approbation de
l'affectation de l'autorisation de programme.

(11-20961-GDB42002)

Madame FRUCTUS.- Monsieur le Maire, juste quelques secondes pour vous dire qu'avec ce rapport qui nous est proposé, c'est quand même 2 310 familles marseillaises qui ont été aidées par la Ville de Marseille pour accéder à la propriété. Et je mets juste ce chiffre en perspective, c'est-à-dire que, rappelez-vous, en janvier 2010, nous avons fêté le millième Chèque Premier Logement. Là, nous en sommes à 2 310. Et l'année 2010 a été aussi une année où nous avons livré 1 440 logements sociaux. Donc nous faisons du bon travail, Monsieur le Maire !

Monsieur le Maire.- Mme FRUCTUS, je n'en doute pas, et sous votre autorité. J'ai d'ailleurs dit au Ministre Benoist APPARU qu'il fallait qu'il vienne pour constater cela, aussi.

Madame GHALI.- Il y a des choses sur lesquelles je suis obligée de réagir parce que d'abord, puisque M. APPARU va venir, j'espère, Monsieur le Maire, que vous allez lui demander...

Réflexion dans les rangs de la majorité : "Il ne viendra pas dans votre quartier !"

Monsieur le Maire.- Parce que l'on y va tout le temps, dans votre quartier ! Nous ne nous y sommes jamais déplacés autant ! Il n'y a pas que les quartiers Nord !

Madame GHALI.- Ce n'est pas grave, cela me fera du repos !

Monsieur le Maire.- On enverra M. APPARU ailleurs.

Madame GHALI.- Exactement, surtout dans le 8^e arrondissement, pour lui montrer tous les logements sociaux que vous y avez faits !

Monsieur le Maire.- Oui, mais ne vous inquiétez pas pour moi dans le 8^e arrondissement !

Madame GHALI.- Mais j'espère que vous demanderez à M. APPARU une augmentation de l'aide à la pierre, parce qu'aujourd'hui si Mme FRUCTUS...

Monsieur le Maire.- ...Et au Conseil Général des Bouches-du-Rhône de garantir les emprunts des bailleurs sociaux !

Madame GHALI.- Mais où est le rapport ? Nous parlons de l'aide à la pierre qui sera diminuée de 28 %, Monsieur le Maire, par votre propre Gouvernement ! Alors j'espère que vous allez demander à M. APPARU une belle augmentation pour Marseille et sa région ! Merci.

Le rapport 11/0284/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

160 - 11/0285/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT -
Réhabilitation de l'habitat ancien - Subventions aux propriétaires
privés - Régularisation de subventions attribuées dans le cadre de
l'OPAH "Marseille - République" et de l'OPAH "Centre Ville III".

(11-20989-GDB42002)

Le rapport 11/0285/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

161 - 11/0286/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Éradication
de l'Habitat Indigne - Approbation de l'avenant n°10 à la convention
de concession n°07/1437 (lot 1) passée avec Marseille Habitat.

(11-20947-GDB42002)

Le rapport 11/0286/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

162 - 11/0287/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Secteur
Bouès Belle-de-Mai - 3^e arrondissement - Acquisition par voie
d'expropriation de l'immeuble situé 35 rue Jean Cristofol.

(11-20960-GDB42002)

Le rapport 11/0287/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

163 - 11/0288/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT- Opération
Grand Centre-Ville - Approbation de la convention de versement
d'avance entre la Ville et la Soléam.

(11-20980-GDB42002)

Le rapport 11/0288/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité. M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

164 - 11/0289/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •
Plateau sportif de La Croix Rouge - La Marie - 13^e arrondissement -
Travaux de rénovation et d'amélioration de programme - Approbation
de l'affectation de l'autorisation de programme Solidarité Année
2011.

(10-20467-GDB51502)

Monsieur CHAMASSIAN.- Monsieur le Maire, chers
collègues, je profite de ce premier rapport présenté par Monsieur
l'Adjoint aux Sports, dont je constate malheureusement l'absence ce
matin...

Monsieur le Maire.- Il n'est pas là, mais il vous sera
répondu.

Monsieur CHAMASSIAN.- ...Pour revenir quelques
instants sur la gestion d'un équipement placé sous son autorité, je
veux parler du Palais de la Glace et de la Glisse ou du Palais
Omnisports Grand Est.

Notre Groupe a dénoncé depuis l'origine le coût
sommptuaire d'un tel équipement par rapport au nombre potentiel
d'usagers. Bien évidemment, les patineurs et les skateurs ont le droit
d'avoir des installations dans lesquelles ils pratiquent leur activité.
Mais il y a aussi une réalité sociale et surtout des contraintes
budgétaires qui obligent normalement toute Municipalité à établir des
priorités et faire des choix.

Les 50 millions d'euros dépensés pour ce Palais
auraient ainsi permis de construire une vingtaine d'écoles ou autant
d'équipements sportifs de proximité, je pense entre autres à des
plateformes multisports ou à des piscines, alors que de nombreux
quartiers en sont totalement dépourvus. Ils auraient pu financer
largement la rénovation de stades ou de gymnases, qui sont pour la
plupart dans un état désolant. Ils auraient ainsi permis de doter de
nombreux clubs sportifs du matériel indispensable à leurs activités.

Après son inauguration, nous avons appris avec
surprise que cette patinoire soi-disant haut de gamme, ne pourrait
accueillir un spectacle comme Holiday On Ice. Même si vous
banalisez la chose, Monsieur le Maire, notre Groupe soutient qu'il
s'agit là d'une pure aberration. Aujourd'hui, nous prenons
connaissance du budget d'exploitation, budget un peu tronqué, car il
ne comptabilise pas l'amortissement des investissements. La lecture
de ce document n'en reste pas moins passionnante et ne fait que
confirmer notre opinion sur la gabegie d'argent public que constituent
la construction et l'exploitation de ce Palais.

Les chiffres sont éloquentes. En 2010, avait été
budgétée une recette d'exploitation de 2,4 millions d'euros qui
correspond principalement aux droits d'entrée. En 2011, cette recette
est ramenée à 790 000 euros, soit trois fois moins. Mais M. MIRON,
qui n'est pas là, nous aurait expliqué certainement que cet
équipement connaît une fréquentation qui dépasse toutes les
espérances malgré une absence incompréhensible de transports
publics pour s'y rendre. Les charges de personnel passent, quant à
elles, de 950 000 euros à 1 115 000 euros, soit une progression de
17 %. Enfin, le déficit d'exploitation de cet équipement est en hausse
de 1,8 en 2010 à 3,3 millions d'euros en 2011, ce qui constitue une
sacrée glissade financée bien évidemment par le contribuable
marseillais.

Tout ce que nous avons dénoncé depuis des années
se confirme donc à l'étude des chiffres : 3,3 millions de déficit. Cela
permettrait d'augmenter de plus de 70 % l'ensemble des subventions
aux clubs sportifs. Cela correspond aussi à l'embauche de 150
gardiens d'équipement ou de 100 policiers municipaux
supplémentaires. J'aimerais bien que les Marseillais soient consultés
sur ces différentes alternatives et je ne doute pas un instant de leur
réponse. Hélas, il est un peu tard maintenant.

Cet équipement, Monsieur le Maire, est le parfait
reflet de votre politique, parfaitement décrite par M. MENNUCCI tout
à l'heure, tout pour l'image et le prestige au détriment de la proximité
et de la vie quotidienne des Marseillais : programmation critiquable,
gestion approximative, absence de vision d'ensemble –je pense aux
problèmes de transport et de parking– et finalement, formidable
gaspillage d'argent public. L'ensemble de votre opposition vous avait
alerté sur les faiblesses et les incohérences d'un tel projet. Vous
n'avez, comme d'habitude, pas voulu entendre. Ce sont tous les
contribuables marseillais qui paient aujourd'hui ce manque
d'attention aux remarques et aux suggestions qui vous sont faites.

Enfin et pour finir, j'aurais aimé demander à
Monsieur l'Adjoint où en est un autre grand projet de la Ville. J'ai en
effet pu constater sur le site du Ministère des Finances la liste des
contrats de partenariat programmés par les grandes villes. J'ai ainsi
découvert qu'en juin 2006 Marseille avait lancé un projet privé de
pôle aquatique. A l'heure où la plupart des piscines de la Ville sont
fermées ou en voie de l'être, j'aimerais savoir où en est ce projet, et
plus généralement ce fameux plan schéma directeur des piscines
que nous promet l'Adjoint depuis des mois. C'est un peu devenu
l'Arlésienne de ce Conseil Municipal.

Par contre, ce qui est sûr, Monsieur le Maire, c'est
que nous sommes déjà à mi-mandat et qu'à ce rythme, les
Marseillaises et les Marseillais ne sont pas prêts de jouir d'un parc
de piscines digne de la deuxième ville de France, que l'on nous
promet pourtant à grand renfort de communication depuis trois ans.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire.- M. MORAINÉ, vous allez
répondre à la place de M. MIRON. Nous pouvons rassurer M.
CHAMASSIAN déjà sur un point, c'est que nous n'avons pas eu un
euro d'aide ni du Conseil Général ni du Conseil Régional, pour faire
ce Palais Omnisports qui, quoi que vous en disiez, rencontre un
succès très important !

Monsieur MORAINÉ.- Monsieur le Maire, je voudrais
d'abord excuser Richard MIRON, qui est absent pour des raisons
personnelles sur lesquelles il n'est pas utile de s'appesantir et je
crois que c'est bien d'éviter de stigmatiser les personnes quand on
commence à s'exprimer et de ne parler que sur les sujets de fond.

Pour vous répondre, M. CHAMASSIAN, sur le sujet
de fond que vous abordez, ce Palais Omnisports Grand Est a été voulu,
oui, par notre majorité, parce que nous pensons que la ville de Marseille
doit se doter d'un certain nombre d'équipements lui permettant à la
fois de multiplier les possibilités pour les jeunes Marseillais de se
distraindre sans en rester seulement au football ou au jogging, et
également d'accueillir un certain nombre d'événements, comme des
championnats de patinage artistique, qui permettent de renforcer
l'image et l'attractivité de la ville de Marseille.

Quels sont les résultats de la fréquentation de ce Palais Omnisports ? Est-ce qu'il est vide ? Est-ce qu'il est déserté ? Est-ce que personne n'en profite ? Vous pourrez utilement regarder les chiffres et vous apercevoir que sur l'année 2010, première année de fréquentation sur 12 mois, ce Palais a accueilli 192 000 entrées, et que depuis le début de l'année 2011, nous en sommes déjà à 48 000 entrées en un seul trimestre. Donc cet équipement, contrairement à ce que vous en dites, mais peut-être que vous n'êtes pas intéressé par ces nouvelles pratiques de la glisse, cet équipement a trouvé son public ! Il a trouvé également son public sportif puisqu'un certain nombre d'équipes de hockey ou de curling viennent en profiter.

(Réflexions simultanées de M. MENNUCCI)

Monsieur MORAINÉ.- Le curling, c'est un sport qui vous irait bien, M. MENNUCCI ! Il ne nécessite pas trop d'efforts !

Quant à ce qui concerne Holiday On Ice, vous devriez savoir, M. CHAMASSIAN, que ce type d'organisateur de spectacles réserve les équipements plusieurs années auparavant et c'est la raison pour laquelle ils ne se sont pas installés au Palais Omnisports Grand Est.

(Réflexions dans les rangs du Groupe Faire Gagner Marseille)

Monsieur MORAINÉ.- On vous a écoutés, pourtant vous avez dit à peu près une contrevérité toutes les trois lignes, donc laissez-nous terminer l'explication !

Deuxièmement, il ne vous a pas échappé que ce Palais Omnisports est essentiellement dirigé vers le sport et non pas vers le spectacle, et que sa patinoire, sa piste de glisse est trop grande pour le spectacle Holiday On Ice et sa glace trop dure, si vous voulez rentrer dans des détails techniques, ce qui fait que pour Holiday On Ice l'organisateur préfère aller au Palais des Sports, ce qui pour le contribuable marseillais ne change absolument rien parce que, que la recette soit du Palais des Sports ou du Palais Omnisports Grand Est, c'est exactement la même chose !

Et puisque vous aimez les comparaisons, M. CHAMASSIAN, on va comparer un peu avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône ! Quand on fait 3,3 millions d'euros, pour cette année, de subvention d'équilibre, c'est d'ailleurs simplement dû à une question technique de report d'un exercice sur l'autre d'un certain nombre de factures, en année courante ce serait environ 2 millions d'euros, mais tant pis, prenons 3 millions d'euros. 3 millions d'euros pour 192 000 entrées, cela met la participation de la Ville de Marseille pour une entrée à moins d'un centime d'euro. Mais quand Monsieur le Président du Conseil Général finance un stade de 10 millions d'euros dans une Commune de 1 000 habitants, combien cela coûte-t-il aux contribuables du département des Bouches-du-Rhône ? Effectivement, cela rapporte pour les élections cantonales, mais, cela, c'est de la mauvaise gestion ! Nous, nous avons mis un bel équipement pour les Marseillais, les Marseillais en profitent, il est bien géré, et contrairement à ce que vous dites, cela ne coûte pas cher à la Ville de Marseille !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 11/0289/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

165 - 11/0290/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Mise aux normes des installations de production d'eau chaude sanitaire et de chauffage des bâtiments sportifs - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Solidarité - Année 2011.

(10-20525-GDB51502)

Le rapport 11/0290/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

166 - 11/0291/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Gymnase de Bois-Luzy - 12^e arrondissement - Réfection des vestiaires et des sanitaires et travaux d'électricité - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Solidarité-Année 2011.

(11-20897-GDB51502)

Le rapport 11/0291/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

167 - 11/0292/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Mini-foot de la Savine - 15^e arrondissement - Réhabilitation de l'équipement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Solidarité-Année 2011.

(11-20898-GDB51502)

Le rapport 11/0292/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

168 - 11/0293/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Réhabilitation du gymnase Ruissatel - 11^e arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Solidarité - Année 2010.

(11-20900-GDB51502)

Le rapport 11/0293/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

169 - 11/0294/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Extension du gymnase du groupe scolaire Chave - 191/193 boulevard Chave - 5^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études - Financement.

(11-20903-GDB50202)

Le rapport 11/0294/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

170 - 11/0295/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Reconstruction du gymnase du Sablier, 52 boulevard du Sablier - 8^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

(11-20918-GDB50202)

Le rapport 11/0295/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

171 - 11/0296/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Création du parc ludico-sportif du Baou de Sormiou - Chemin de Sormiou - 9^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(11-20951-GDB50202)

Le rapport 11/0296/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

172 - 11/0297/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme solidarité 2010 pour le réaménagement du Complexe Sportif René Magnac.

(11-20883-GDB51502)

Le rapport 11/0297/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

173 - 11/0298/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Complexe sportif Philibert à Saint Barthélémy - 14^e arrondissement - Nouveau programme de rénovation - Diminution de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(11-20892-GDB51502)

Le rapport 11/0298/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

174 - 11/0299/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Stade de plein air sur les plages du Prado - Modalités de gestion - Approbation d'un règlement intérieur, des tarifs de location et d'un contrat type de mise à disposition.

(11-20865-GDB51502)

Le rapport 11/0299/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

175 - 11/0300/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Attribution de subventions aux organismes sportifs - 3^e répartition 2011 - Approbation de conventions de partenariat.

(11-20875-GDB51502)

Le rapport 11/0300/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

176 - 11/0301/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Exonération partielle de la redevance due au titre du 2^e semestre 2009 par le Tennis Club Bois Luzy.

(11-20878-GDB51502)

Le rapport 11/0301/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

177 - 11/0302/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS • Appel à projets "Sport à Marseille" - Attribution d'aides financières aux lauréats.

(11-20923-GDB50001)

Le rapport 11/0302/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

178 - 11/0303/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Mise à disposition à titre gratuit du gymnase de Lamartine au profit de l'Academy Boxing Club pour les enfants hospitalisés.

(11-20911-GDB51502)

Le rapport 11/0303/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

179 - 11/0304/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Mise aux normes de la salle de spectacle Vallier.

(10-20527-GDB51502)

Le rapport 11/0304/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme MOLL Solange

180

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Mise en sécurité du Foyer 3^{ème} âge des Accates, place Jeanne d'Arc, 11^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(11-20997-GDB50202)

Rapport retiré.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme POZMENTIER-SPORTICH Caroline

181 - 11/0305/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • DIVISION PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de la 1^{ère} série d'actions 2011.

(11-21115-GDB30502)

Le rapport 11/0305/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme PUSTORINO Marine

182 - 11/0306/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'INFORMATION NUMERIQUE ET CITOYENNE • Approbation d'une convention en matière d'organisation et de gestion de l'information touristique départementale.

(11-21063-GDB10502)

Le rapport 11/0306/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REY Maurice

183 - 11/0307/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES - Révision des tarifs des fournitures (à l'exception des caveaux et caissons) et des prestations funéraires délivrées par la Régie Municipale des Pompes Funèbres.

(11-20840-GDB30102)

Le rapport 11/0307/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

184 - 11/0308/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES - Estimation des monuments et caveaux dans le cadre des reprises des concessions trentenaires, cinquantenaires et perpétuelles dans les cimetières de notre commune.

(11-20868-GDB30102)

Le rapport 11/0308/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

185 - 11/0309/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES - Division des Cimetières - Réaménagement de sites cinéraires, deux jardins du souvenir sis cimetière Saint-Pierre, carré 52 et carré C - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(11-20880-GDB30102)

Le rapport 11/0309/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

186 - 11/0310/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES - Division de la Régie Municipale des Pompes Funèbres - Indemnisation de la famille BROCHIERO.

(11-20867-GDB30102)

Le rapport 11/0310/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

187 - 11/0311/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES - Lancement d'une consultation pour l'acquisition, l'entretien et la livraison hebdomadaires de tenues pour les agents fossoyeurs.

(11-20940-GDB30102)

Le rapport 11/0311/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. SPERLING Daniel

188 - 11/0312/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Mission Numérique - Convention de partenariat Ville de Marseille/Habitat Marseille Provence - Financement du projet "Logement Numérique pour tous".

(11-21024-GDB40202)

Le rapport 11/0312/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZOUAGHI Séréna

189 - 11/0313/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • Avenant n°3 à la convention de partenariat n°07/1227 entre la Ville de Marseille et le Ministère des Affaires Etrangères pour la mise en œuvre du plan d'action et de coopération relatif aux sépultures civiles françaises en Algérie – Affectation de l'autorisation de programme 2011.

(11-20927-GDB21502)

Le rapport 11/0313/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

**CULTURE ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme D'ESTIENNE D'ORVES
Anne-Marie

190 - 11/0314/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE - Attribution de bourses aux étudiants de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Marseille.

(10-20706-GDB20502)

Le rapport 11/0314/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. DI NOCERA Maurice

191 - 11/0315/CURI

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS • Lancement d'une opération relative à l'achat d'une loge, de places et d'espaces publicitaires avec la SASP Olympique de Marseille.

(11-20870-GDB10602)

Le rapport 11/0315/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

192 - 11/0316/CURI

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS • Attribution sur l'exercice 2011 d'un acompte au titre de l'aide à la préparation d'une manifestation devant se dérouler au Palais des Sports pendant le deuxième semestre 2012 - Approbation d'une convention de partenariat.

(11-21000-GDB10602)

Le rapport 11/0316/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

193 - 11/0317/CURI

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS • Attribution de subventions aux organisations sportives pour des manifestations se déroulant au Palais des Sports pendant le 1^{er} semestre 2011 - 3^e répartition.

(11-21062-GDB10602)

Le rapport 11/0317/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

194 - 11/0318/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Remplacement des tours aéroréfrigérantes à l'Ecole Nationale Supérieure de Danse, 20 boulevard Gabès, 8^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(11-20916-GDB50202)

Le rapport 11/0318/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

195 - 11/0319/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Rénovation des installations électriques du Théâtre National de Marseille La Criée, quai de Rive Neuve - 7^e arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(11-20909-GDB50202)

Le rapport 11/0319/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

196 - 11/0320/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Extension, rénovation et mise en conformité du Café Musique "L'Affranchi", 212 boulevard de Saint-Marcel, 11^e arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux complémentaires - Financement.

(11-20986-GDB50202)

Le rapport 11/0320/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

197 - 11/0321/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Rénovation du système de traitement d'air, de climatisation et de chauffage à la Bibliothèque de Bonneveine, 124 boulevard de Hambourg, 8^e arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(11-21031-GDB50202)

Le rapport 11/0321/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

198 - 11/0322/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Délégation de service public - Gestion et animation de la Cité de la Musique et de ses annexes - Gestion et animation de l'Affranchi "Café-Musiques de Saint-Marcel" "Scène de musiques actuelles" - Participation financière 2011 de la Ville de Marseille - Second versement.

(11-20877-GDB20502)

Le rapport 11/0322/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

199 - 11/0323/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Délégations de service public - Gestion et animation du "Mémorial de la Marseillaise" - Gestion et animation du château de la Buzine - Participation financière de la Ville au titre de l'année 2011.

(11-20886-GDB20502)

Le rapport 11/0323/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

200 - 11/0324/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE (Attribution de subventions ou compléments de subvention de fonctionnement année 2011 aux associations culturelles - 2^e répartition.

(11-20952-GDB20502)

Monsieur HERMANN.- Monsieur le Maire, chers collègues, contrairement à ce que l'on a pu lire dans certains journaux et entendre ça et là, la Culture à Marseille ne prend pas l'eau. En effet, la Ville de Marseille, à l'inverse de la Région et n'en déplaît à certains, ne diminuera pas en 2011 les subventions de fonctionnement en direction du secteur culturel, mais bien au contraire les augmente ! Pour preuve, le poste de subventions culturelles et de fonctionnement est passé de 42,760 millions d'euros en 2010 à 45,401 millions en 2011, soit une augmentation de 6,18 %. Si nous ajoutons à cela la subvention versée à Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture, la hausse est de 7,12 %, soit un budget de plus de 47 millions d'euros.

La Ville, de par sa politique volontariste, dépasse désormais la Région en ce qui concerne le budget de fonctionnement consacré à la Culture, le Vice-Président de la Région en charge de la Culture annonçant quant à lui une diminution de 4 % de son budget. Pus grave encore, lorsque la Région baisse sa subvention au Ballet National de Marseille de plus de 150 000 euros, contrairement à ses engagements lors du dernier Conseil d'administration où le représentant de la Région nous annonçait une baisse autour de 92 000 euros, et aujourd'hui, avec 150 000 euros de baisse, c'est plus de 26 % de baisse de la subvention sur le Ballet de Marseille ! Monsieur le Maire, nous pouvons nous interroger sur la volonté qu'a la Région de soutenir la Ville de Marseille dans la perspective de Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture et de la confiance que nous pouvons lui accorder quant à ses engagements et à ses promesses.

Je voudrais répondre aussi à M. MENNUCCI lorsqu'il dit tout à l'heure que pour les Musées, les heures d'ouverture, les jours d'ouverture... : mais, M. MENNUCCI, les heures et les jours d'ouverture sont totalement négociés en transparence et en toute légalité avec les syndicats représentatifs !

Quant à M. MARANDAT, lorsqu'il nous dit qu'à Marseille il ne se passe rien, je pense qu'il faudrait qu'il achète le journal un peu plus souvent et il verrait que la richesse des événements culturels à Marseille est importante. Et d'ailleurs, je le rappellerai, 78 % des Marseillais sont satisfaits de l'offre culturelle !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- J'avais indiqué à M. HERMANN qu'il n'était peut-être pas nécessaire d'avoir ce débat, mais puisqu'il veut l'avoir, je vais le dire !

Il y a une diminution des crédits Culture à la Région : 196 millions d'euros de moins de dotations de l'Etat, cela a des conséquences. Donc il y a une politique nationale, très bien ; elle a des conséquences et elle rejaille ! Mais parlons précisément de Marseille. J'ai tout fait à Marseille pour éviter la diminution des subventions. Mais puisque M. HERMANN cite le Ballet National de Marseille, alors je vais lui dire pourquoi la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a décidé de baisser non pas de 150 000 euros comme il le dit, mais de 92 000 euros, parce qu'il confond le Ballet et l'Ecole. Mais ce n'est pas très grave, sa confusion est assez régulière.

Le Ballet National de Marseille touchait 500 000 euros de la Région ainsi que le Ballet d'Aix-en-Provence Preljocaj, qui touchait 480 000 euros. Nous sommes obligés de constater que le Ballet de Marseille, et je vous ai écrit à ce propos, Monsieur le Maire, a fait 30 représentations l'année dernière alors que le Ballet d'Aix-en-Provence en a fait 98. Et sur les 30 représentations que le Ballet de Marseille a faites, il en a fait 10 en région. C'est-à-dire que nous avons un Ballet qui coûte plusieurs millions d'euros, pour 20 danseurs, car ne croyons pas qu'il s'agisse de milliers de personnes, qui coûte donc des millions d'euros et qui ne sert à rien à la Ville de Marseille ! Premièrement.

Deuxièmement, cela fait trois ans que la Région a indiqué au Ballet National de Marseille qu'elle n'acceptait pas de financer les accords transactionnels de licenciement. Il y a eu, en trois ans, 500 000 euros, et je ne remonte pas plus loin parce que je suis gentil, en trois ans il y a eu 500 000 euros d'accords transactionnels. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire qu'au Ballet National de Marseille, quand on veut se débarrasser de quelqu'un, on ne fait pas un dossier, on ne va pas aux Prud'hommes ou on ne fait pas les choses justifiées. Comme cela ne doit pas être justifié, je ne sais pas, on fait des chèques entre 100 et 150 000 euros. Alors, je pose une question : est-ce que les Collectivités doivent payer ce genre de choses ? La réponse de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, c'est "non" ! La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ne payera pas les transactions !

Et je vous ai écrit une lettre, Monsieur le Maire, j'espère que vous la regarderez avec attention parce que je ne vais pas développer plus loin les questions sur le Ballet, mais je peux vous dire que notre Ballet, c'est une catastrophe ! Et sachez qu'il y a bientôt plus d'administratifs que de danseurs ! Alors, la vérité, nous le savons, c'est qu'il ne peut pas y avoir, dans la situation actuelle, deux Ballets du niveau de Preljocaj et du Ballet National de Marseille à 30 kilomètres de distance. Et il faudra bien qu'un jour Marseille et

Aix-en-Provence soient en capacité d'avoir une politique collective en matière de danse, parce qu'à multiplier les dépenses, quand les choses vont bien, tout va bien, mais quand l'Etat supprime les dotations, on ne peut plus !

Voilà, M. HERMANN nous a parlé du Ballet National de Marseille, il n'a pas parlé du CNIPAL. S'il veut, j'ai un dossier pour lui, aussi. Parce que la Région va le dire, elle va baisser aussi la subvention sur le CNIPAL. Pourquoi ? Parce que le CNIPAL, c'est combien de chanteurs ? Est-ce que quelqu'un le sait ici ? Vous m'avez posé la question tout à l'heure sur Velten ; dites-moi, Monsieur le Maire, c'est combien de chanteurs ? C'est 15 chanteurs ! 15 chanteurs pour lesquels on met 1 million d'euros ! 15 chanteurs dont la moitié ne sont pas Français !

(Réprobations indignées dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Et alors ! Mais nous n'avons pas à financer, c'est de l'apprentissage ! Et la moitié des chanteurs français ne sont pas de Provence-Alpes-Côte d'Azur ! Alors, s'il vous plaît ! Je sais bien que tout le monde ici aime bien M. FOUNAU, mais ça va, il faut arrêter avec ces histoires-là, cela suffit maintenant !

Je n'avais aucune intention de parler de cela. Mais M. HERMANN nous met en cause, c'est invraisemblable ! Réglez d'abord la gestion du Ballet National de Marseille et après, vous viendrez donner des leçons à la Région !

Monsieur MUSELIER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, le ton employé par M. MENNUCCI depuis le début de la séance, permettant systématiquement à chacun de s'exprimer en toute liberté et en toute indépendance, est toujours très intéressant. J'ai pu constater aussi qu'en permanence il se permet de donner des leçons d'organisation. Que ce soit sur l'organisation d'un futur Grand Marseille potentiel et les ressources fiscales de la Ville, je serai très attentif à sa position, soit à la CDCI, soit à la Communauté Urbaine, soit à l'intérieur de sa famille politique, pour savoir quelle position il a et celle du reste de sa famille aussi parce que c'est vrai que c'est essentiel pour la suite.

Je me permets d'intervenir à ce stade, alors que je pensais ne pas le faire aujourd'hui, compte tenu de cette mauvaise foi permanente. Je suis particulièrement surpris, voire choqué, du fait que l'on mélange les subventions avec un mode de fonctionnement culturel. Nous n'avons pas l'habitude, nous, depuis que nous sommes élus à la Ville, de nous mêler du contenu. Et je crois que cela a été plutôt positif pour le développement culturel de la ville, on le retrouve dans la perception de la vie culturelle dans les sondages auprès des Marseillais. Et cela nous a permis aussi, dans le cadre de Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture, de faire en sorte qu'avec nos qualités et nos défauts nous emportions cette compétition difficile.

L'enjeu devant nous est d'importance dans la mesure où incontestablement, avec l'ensemble des Collectivités, nous avons levé, pour plus de 50 dossiers, près de 700 millions d'euros, qui nous permettront non pas de réussir Marseille 2013, qui est un engagement et une nécessité absolue pour nous, mais au-delà de cela, de nous inscrire dans une pérennité puisque nous aurons des lieux et des sites qui nous permettront d'aller bien plus loin, au-delà de Marseille 2013.

(M. MENNUCCI conteste le chiffre de 700 millions)

Monsieur MUSELIER.- 700 millions d'euros, M. MENNUCCI !

(Echange de réflexions simultanées entre les Groupes)

Monsieur le Maire.- Laissez parler M. MUSELIER !

Monsieur MUSELIER.- Donc il y a dans l'engagement que nous avons pris aussi dans le cadre de Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture, une démarche qui a été validée par l'ensemble des Collectivités, qui est de faire en sorte, et c'est dans un des statuts de la Charte, de ne pas diminuer les subventions de ceux qui sont directement engagés dans ce dossier.

Je suis très surpris des propos de M. MENNUCCI, non pas sur la nécessité de bien gérer les organismes à qui nous donnons des subventions, mais je pense qu'il y a un mélange des genres qui me paraît tout à fait malsain, mais on a pu le voir dans d'autres Collectivités aussi d'ailleurs et à quel point cela tourne mal, on mélange le contenu, le contenant et la subvention. Ceux qui bénéficient des subventions des Collectivités ne sont pas les esclaves des Présidents ou des responsables des Collectivités ! Ils ne sont pas sous l'autorité de ces personnes qui, fait du Prince, décideraient de donner tel ou tel argent public en fonction de tel ou tel contenu ou organisation interne, et je ne peux accepter cette démarche !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MUSELIER.- En attendant, je constate que la difficulté toujours avec M. MENNUCCI, c'est de pouvoir s'exprimer. D'être un aboyeur public ne rend pas un contenu...

(Réflexion de M. MENNUCCI et échange de réflexions simultanées entre les Groupes)

Monsieur le Maire.- Arrêtez un peu, M. MENNUCCI, c'est insupportable !

Monsieur MUSELIER.- Monsieur le Maire, c'est vrai que je n'ai été réélu que quatre fois Député et que, lui, sur son nom, n'a jamais été élu ! Il est clair aussi que j'ai affronté un certain nombre de triangulaires, en permanence, et que ni à Droite, le Front National, ni à Gauche on ne m'a fait aucun cadeau ! Mais il est clair aussi que dans les cantons où Mme PUSTORINO et Mme BIAGGI ont gagné, le choix de l'honnêteté a fait ses preuves !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MUSELIER.- Et j'invite nos amis Socialistes à faire ce qu'ils ont à faire dans leur propre famille politique, avant d'attendre des rapports de M. RICHARD qui vient de Paris pour voir comment cela fonctionne ou attendre les sorties de M. DUCHAINE pour voir comment cela dysfonctionne ! Moi, je fais mon travail et personne ne peut rien me reprocher ! Et la seule chose qui est claire, c'est que je ne mets pas à l'amende des associations de Marseille en bloquant les subventions ! Voilà !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur HERMANN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, assez d'outrances verbales, pour revenir à la réalité. En effet, les indemnités de départ et de licenciement qui ont eu lieu sont des indemnités légales et transactionnelles.

M. MENNUCCI, je suis quand même très étonné, je pensais que vous étiez un homme de Gauche, soi-disant au parti Socialiste. Si j'ai bien compris, un danseur qui serait licencié devrait partir "une main devant une main derrière" ! Et alors qu'ils ont, comme vous le savez, une carrière professionnelle extrêmement courte, vous ne voudriez pas leur donner des indemnités de licenciement ! C'est un raisonnement qui me paraît totalement déplacé et totalement absurde, d'autant plus que nous avons négocié au dernier Conseil d'administration, avec votre représentant, un nouveau contrat d'objectif et qu'aujourd'hui, avec une baisse de 150 000 euros de subvention, vous leur coupez l'herbe sous les pieds ! Et j'avoue qu'en ce qui concerne des danseurs, c'est vraiment un euphémisme de parler ainsi et de faire ceci.

Monsieur le Maire.- Bien sûr !

Monsieur HERMANN.- Quant au CNIPAL, vous le savez très bien, il y a 17 chanteurs, mais ce sont des chanteurs de haut niveau qui viennent de l'Europe, et j'allais dire du Monde entier. Il a formé de très grands chanteurs qui aujourd'hui montent sur des scènes internationales et qui font rayonner le CNIPAL à Marseille. Ce n'est pas le nombre, M. MENNUCCI, c'est la qualité. Et je suis quand même très étonné que vous ayez aujourd'hui une vision comptable de la Culture !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Il faut toujours, dans ce cas, rappeler un peu ce qui avait pu aussi se passer dans un passé un peu ancien maintenant. A la mort de M. DEFFERRE, M. VIGOUROUX est devenu Maire et, à ce moment-là, certains n'étaient pas très contents de ce choix. Il y avait même un Adjoint à la Culture. Et tout d'un coup, il a supprimé 2 millions de francs de l'époque, comme quoi c'est ancien, M. HERMANN, au Ballet National de Marseille, parce que M. Roland PETIT, avec Zizi JEANMAIRE, ont toujours été des gens proches de M. Gaston DEFFERRE. Et à ce moment-là, tout d'un coup, on a supprimé 2 millions de francs ! A tel point que Roland PETIT, que je ne connaissais pas, est venu me voir, puisque j'étais à ce moment-là le Président de la Région, et c'est nous, à la Région, qui avons doublé la subvention à M. Roland PETIT, pour que perdure l'Ecole de Danse de Marseille et que perdure le Ballet National de Marseille !

Cette façon qu'ont certains hommes politiques de donner l'argent public en disant : «Je vous donne», ou : "Si on nomme Mme X à La Criée, je vous donnerai 130 000 euros, sinon vous n'aurez rien !" Ce procédé est inacceptable !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Il est inacceptable pour nous ! Il est inacceptable à Gauche ! L'argent public est l'argent des contribuables et il n'appartient pas à un Président d'Institution ou au Maire de dire : "Je vous donne" ! Ce sont des expressions qui doivent être bannies et qui bien entendu agacent celles et ceux qui doivent tendre la sibylle pour faire vivre telle ou telle association ou tel ou tel aspect culturel !

Même parmi mes collaborateurs, on me dit : "Vous faites voter aujourd'hui encore 600 000 euros à M. Richard MARTIN qui était candidat sur la liste de votre concurrent aux élections municipales ?" Oui, vous venez de voter 600 000 euros à M. Richard MARTIN, parce que cela fait partie du développement de la Culture à Marseille, et même si M. Richard MARTIN n'est pas un de nos amis politiques, nous l'avons fait !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- La mort que vous préconisez du CNIPAL, la volonté de détruire celles et ceux qui créent... Peut-être que le Ballet National de Marseille, parce qu'il a une Ecole de Danse qui est un véritable succès, danse moins que M. PRELJOCAJ, et alors ? Mais ce n'est pas à vous de choisir la programmation ! Nous ne l'avons jamais fait ! Il m'est arrivé une fois, quand j'étais Président de la Région, de faire observer au Directeur du Théâtre de Châteauvallon, au-dessus de Toulon, qu'il avait programmé *Nique Ta Mère* et de lui demander s'il pouvait enlever de sa programmation ce concert. Je l'ai fait une fois dans ma carrière !

Monsieur MENNUCCI.- Et vous avez eu tort !

Monsieur le Maire.- Mais je n'ai pas besoin que l'on me donne des satisfécit ! J'observe simplement que, vous, le grand défenseur de Marseille, vous qui prétendez faire toujours tout mieux, vous qui êtes un censeur invétéré de ce que nous faisons, eh bien, quand vous en avez la possibilité, vous faites des coupes sombres ! Allez, c'est parce que le responsable du CNIPAL qui est là depuis 25 ans ne vous convient pas ; on verra par qui vous le remplacerez ! Sûrement pas par un homme de Droite, parce que, cela, vous ne savez pas le faire ! Vous choisissez toujours vos amis et vous privilégiez vos amis ! Voilà ce que vous faites ! Voilà ce qui est assez inacceptable !

C'est scandaleux que vous ayez supprimé au Ballet de Marseille une dotation dont il a grandement besoin ! Et là aussi il vous faudra ramer ! Nous, c'est 150 euros par habitant que nous réservons pour les Marseillais au titre de la Culture ! Cela m'étonnerait que ce soit le même chiffre, même sur l'ensemble de la région !

Cessez, par pitié, de tout ramener à de telles options ! Vous n'êtes pas le propriétaire de cet argent ! Vous n'êtes pas là pour dire : "Ils ont assez dansé ou pas assez dansé" ou ceci ou cela ! Heureusement que dans ce domaine, la Danse se porte encore bien à Marseille ! Kelemenis, vous ne l'aidez pas davantage ! Lestel, pas davantage ! Et l'Ecole de Danse, vous lui tournez le dos, alors que vous alimentez quantité d'autres associations dont justement il vaudrait mieux regarder comment vous distribuez l'argent !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 11/0324/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

201 - 11/0325/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2011 à l'association Marseille Provence 2013, Capitale Européenne de la Culture.

(11-21030-GDB20502)

Le rapport 11/0325/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

202 - 11/0326/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Adhésion de la Ville de Marseille à l'association "VIDEOMUSEUM" au titre de l'année 2011.

(11-20882-GDB20502)

Le rapport 11/0326/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

203 - 11/0327/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation de la convention de coproduction et de cofinancement pour la réalisation d'un film et d'un programme court présentés dans le cadre de l'exposition "Xihuitl, le bleu éternel" qui se déroulera au Musée d'Arts Africains, Océaniens, Amérindiens (MAAOA) de Marseille du 18 mars au 3 juillet 2011.

(11-20935-GDB20502)

Le rapport 11/0327/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

204 - 11/0328/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation d'une convention conclue avec l'association Bureau des Compétences et Désirs dans le cadre de l'exposition des travaux de Hervé Paraponaris et de Michelangelo Pistoletto organisée au Musée d'Art Contemporain.

(11-21097-GDB20502)

Le rapport 11/0328/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité. M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

205 - 11/0329/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Mise en conformité par remplacement des groupes de climatisation de la salle de spectacles Le Dôme - 48, avenue de Saint-Just - 4^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux.

(11-20902-GDB50202)

Le rapport 11/0329/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

206 - 11/0330/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Palais Longchamp - 4^e arrondissement - Mise en sécurité incendie du Muséum d'Histoire Naturelle - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études.

(11-20905-GDB50202)

Le rapport 11/0330/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

207 - 11/0331/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Mise en sécurité du site du fort d'Entrecasteaux - 36 avenue de La Corse - 7^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux de première urgence.

(11-20907-GDB50202)

Le rapport 11/0331/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

208 - 11/0332/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Conservatoire National à Rayonnement Régional, 1 Place Carli - 1^{er} arrondissement - Travaux de rénovation suite à vandalisme - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(11-20915-GDB50202)

Le rapport 11/0332/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

209 - 11/0333/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Restauration de l'église Saint-Julien - Descente de l'église - 12^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(11-20946-GDB50202)

Le rapport 11/0333/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

210 - 11/0334/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL - Confortement et mise en sécurité du clocher de l'Eglise des Accoules, 2^e arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(11-20972-GDB50202)

Le rapport 11/0334/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VLASTO Dominique

211 - 11/0335/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE - DELEGATION GENERALE EDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Actions de valorisation patrimoniale du site Hôpital Caroline, îles du Frioul - Attribution d'une subvention en faveur de l'association "Les Amis de Michel-Robert Penchaud".

(11-20925-GDB42002)

Le rapport 11/0314/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

212 - 11/0336/CURI

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Versement d'une subvention à l'Organisation Internationale pour les Migrations dans le cadre d'un projet européen.

(11-21081-GDB12402)

Le rapport 11/0336/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

213 - 11/0337/CURI

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Versement d'une subvention à l'association ANIMA Investment Network.

(11-21088-GDB12402)

Le rapport 11/0337/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

214 - 11/0338/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE TOURISME ET CONGRES - Attribution de subventions exceptionnelles pour congrès et colloques.

(11-21019-GDB40202)

Le rapport 11/0338/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

215 - 11/0339/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE TOURISME ET CONGRES - Règlement de la cotisation annuelle et attribution de la subvention de fonctionnement 2011 au Club de la Croisière Marseille Provence - Approbation de la convention de participation entre la Ville de Marseille et le Club de la Croisière Marseille Provence.

(11-20959-GDB40202)

Le rapport 11/0339/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

216 - 11/0340/CURI

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Versement de la cotisation 2011 à l'AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe).

(11-21076-GDB12402)

Le rapport 11/0340/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

217 - 11/0341/CURI

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Reconduction de l'adhésion de la Ville de Marseille à EUROCITIES et versement de la cotisation 2011.

(11-21079-GDB12402)

Le rapport 11/0341/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

218 - 11/0342/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE PHARO BARGEMON - Marché de prestations de régie destinées au Palais du Pharo et à l'Espace Villeneuve Bargemon - Lancement d'une procédure de consultation.

(11-21028-GDB40202)

Le rapport 11/0342/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZAYAN Eliane

219 - 11/0343/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Attribution de subventions ou compléments de subvention de fonctionnement année 2011 aux associations culturelles - 2° répartition - Secteur Audiovisuel.

(11-20953-GDB20502)

Le rapport 11/0343/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

220 - 11/0344/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • MISSION CINEMA - Autorisation d'une délégation au Festival de Cannes 2011 - Frais réels.

(11-21023-GDB40202)

Le rapport 11/0344/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

221 - 11/0345/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - 8° et 9° arrondissements - Contrat de Partenariat relatif à la reconfiguration du stade Vélodrome et de ses abords - Déclaration de projet.

(11-21130-GDB42002)

Le rapport 11/0345/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et M. MARANDAT s'abstenant.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ALLEGRINI José

222 - 11/0346/FEAM

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA PREVENTION ET DE LA GESTION DES RISQUES - Lancement d'une opération visant la réalisation de travaux d'urgence ou d'office sur des immeubles ou biens privés situés sur le territoire communal.

(11-21112-GDB30502)

Le rapport 11/0346/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TOURRET Jean-Louis

223 - 11/0347/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société SOGIMA - Opération "Capelette/Mireille Lauze PLUS/PLAI" - 10^e arrondissement - Construction de 22 logements PLUS et 2 PLAI.

(11-21106-GDB62002)

Le rapport 11/0347/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

224 - 11/0348/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM LOGIREM - Opération "Rue Edgar Quinet" - 15^e arrondissement - Acquisition/amélioration de 5 logements sociaux PLAI.

(11-21127-GDB62002)

Le rapport 11/0348/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VLASTO Dominique

225 - 11/0349/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Tourisme et Congrès - Santé Publique et handicapés - Participation de la Ville de Marseille à une manifestation scientifique intitulée "10^e Colloque de la Société des Neurosciences".

(11-21128-GDB40202)

Le rapport 11/0349/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danielle

226 - 11/0350/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET PATRIMOINE - 3^e arrondissement - LA VILLETTE - 40 avenue Roger Salengro - Acquisition sous forme de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) d'un immeuble de bureaux à la SOGIMA - Aménagement intérieur du bâtiment - Approbation des affectations d'autorisation de programme.

(11-21038-GDB42002)

Le rapport 11/0350/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie-Les Verts votant contre.

227 - 11/0351/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE ACTION FONCIERE - Eradication Habitat indigne - 1^{er} arrondissement - Noailles - Cession d'un bien immobilier sis 13 rue de l'Arc au profit de la SAEM Marseille Habitat.

(11-21073-GDB42002)

Le rapport 11/0351/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

228 - 11/0352/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 14^e arrondissement - Sainte-Marthe - 223 chemin de Sainte-Marthe - Cession d'un terrain bâti à Monsieur Hocine Abed.

(11-21074-GDB42002)

Le rapport 11/0352/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CHANTELOT Catherine

229 - 11/0353/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE • Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône - Financement 2011 de la Démarche Qualité des Centres d'Accueil et des Ludothèques - 2^e répartition.

(11-21048-GDB20001)

Le rapport 11/0353/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

230 - 11/0354/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE • Subventions aux organismes et équipements sociaux "Objectifs Jeunes" - 2^e répartition 2011.

(11-21053-GDB20001)

Le rapport 11/0354/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. PADOVANI Patrick

231 - 11/0355/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - DIVISION DES PERSONNES HANDICAPEES - Attribution d'une subvention à l'Association Unis Cité Méditerranée.

(11-21105-GDB30502)

Le rapport 11/0355/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme POZMENTIER-SPORTICH Caroline

232 - 11/0356/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • DIVISION PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Adhésion au Forum Français pour la Sécurité Urbaine.

(11-21118-GDB30502)

Le rapport 11/0356/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

233 - 11/0357/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • DIVISION PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Approbation de la convention cadre de mise à disposition de travailleurs sociaux au sein des services de la Police Nationale.

(11-21119-GDB30502)

Le rapport 11/0357/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REY Maurice

234 - 11/0358/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES - REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES - Lancement d'une consultation pour l'organisation des soins somatiques, habillages et toilettes mortuaires, ainsi que des transports de corps avant mise en bière, pour la Régie Municipale des Pompes Funèbres.

(11-21113-GDB30102)

Le rapport 11/0358/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZAYAN Eliane

235 - 11/0359/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine - 1^{ère} répartition 2011.

(11-21085-GDB21502)

Le rapport 11/0359/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme D'ESTIENNE D'ORVES Anne-Marie

236 - 11/0360/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE - Approbation d'une convention conclue entre la Ville de Marseille et l'association "Atelier de Visu" dans le cadre d'une collaboration pédagogique.

(11-20899-GDB20502)

Le rapport 11/0360/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

237 - 11/0361/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Attribution d'une subvention de fonctionnement 2011 au Groupement d'Intérêt Public Culturel gérant le Centre Interrégional de Conservation et de Restauration du Patrimoine (GIPC - CICRP) Belle-de-Mai - 2^e versement.

(11-20895-GDB20502)

Le rapport 11/0361/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme IMBERT Jeanine

238 - 11/0362/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation de la convention conclue entre la Ville de Marseille et la maison d'arrêt de Marseille "Les Baumettes".

(11-20887-GDB20502)

Le rapport 11/0362/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

239 - 11/0363/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation d'une convention de mécénat relative au programme du Musée d'Histoire de Marseille conclue entre la Ville de Marseille et la Société des Eaux de Marseille.

(11-21120-GDB20502)

Le rapport 11/0363/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

240 - 11/0364/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation de l'affectation d'une autorisation de programme concernant le programme multimédia du nouveau Musée d'Histoire de Marseille.

(11-21124-GDB20502)

Le rapport 11/0364/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

241 - 11/0365/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Aménagement d'un musée dans l'ancienne consigne sanitaire. Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative à cette opération.

(11-21129-GDB20502)

Le rapport 11/0365/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

242 - 11/0366/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Espace Julien 39 Cours Julien - 6^e arrondissement - Sécurisation et mise aux normes de la salle de spectacles et modernisation de la climatisation du café musique - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(11-20931-GDB50202)

Le rapport 11/0366/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme IMBERT Jeanine

243 - 11/0367/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation du contrat de captation et diffusion du spectacle "Le Cid" conclu entre l'Opéra de Marseille et la société Telmondis.

(11-20738-GDB20502)

Madame IMBERT.- Monsieur le Maire, juste quelques mots à l'occasion de ce rapport pour rappeler la création d'un événement unique à Marseille, ce sera cet été, à quelques pas d'ici, sur la place Villeneuve Bargemon, le 17 juin : avec la société Telmondis, en coproduction avec l'Opéra de Marseille, vous offrez, Monsieur le Maire, à tous les Marseillais la retransmission en direct et sur écran géant du *Cid*, spectacle lyrique exceptionnel, qui se jouera en simultané à l'Opéra de Marseille, avec deux stars mondiales, Roberto ALAGNA dans le rôle de Rodrigue et Béatrice URIA-MONZON dans le rôle de Chimène. Roberto ALAGNA joua pour la première fois de sa carrière *Le Cid* et il a choisi Marseille plutôt que l'Opéra Bastille. Cette nouvelle production marseillaise, qui suscite déjà le plus grand intérêt auprès d'un large public américain et européen, a été réalisée dans nos ateliers à Marseille, c'est-à-dire l'atelier de couture et les ateliers de décor.

Inutile de vous dire, Monsieur le Maire, que depuis le mois de mai de l'an passé, nous avons joué à guichets fermés. Et nous refusons actuellement plus de 100 personnes par jour. Face à cet engouement, il aurait été frustrant pour les Marseillais d'être privés d'un tel spectacle. C'est pourquoi, Monsieur le Maire, vous avez voulu faciliter et assurer cette retransmission en direct en plein cœur du centre-ville, d'autant plus qu'au même moment cet événement sera également diffusé par la chaîne musicale Mezzo dans plus de 39 pays ainsi que par France Télévisions.

Nul doute qu'avec un tel événement, Marseille et son Opéra rayonneront dans le monde entier, ce qui est de très bon augure pour Marseille Provence 2013 Capitale Européenne de la Culture !

Marseille est célèbre et c'est grâce à vous, Monsieur le Maire ! Ce n'est pas grâce à M. MENNUCCI !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Je ne regrette pas d'avoir donné la parole à Mme IMBERT, d'autant que justement parmi les interprètes Béatrice URIA-MONZON est une ancienne du CNIPAL !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 11/0367/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

244 - 11/0368/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation de la convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et la maison de retraite "Korian Frédéric Mistral" pour un récital le 21 avril 2011.

(11-20891-GDB20502)

Le rapport 11/0368/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPporteur : M. VANELLE Patrice

245 - 11/0369/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES ARCHIVES MUNICIPALES - Réutilisation des informations publiques mises à disposition par les Archives Municipales.

(11-20896-GDB20502)

Le rapport 11/0369/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPporteur : M. GAUDIN Jean-Claude

246 - 11/0370/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE ETUDES, EXPERTISES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Reconstruction du groupe scolaire de la Busserine et déplacement du stade corrélativement aux travaux de la L2 Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux - Passation d'une convention de mandat.

(11-21126-GDB50202)

Le rapport 11/0370/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

247 - 11/0371/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES • SERVICE DES MARCHES PUBLICS - Mise en œuvre de la politique municipale - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer des marchés.

(11-21145-GDB63002)

Le rapport 11/0371/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPporteur : Mme GAUNET-ESCARRAS Française

248 - 11/0372/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES • Convention de mécénat entre la Ville de Marseille et la société Sanofi-Aventis France dans le cadre du mécénat de la journée de formation des professeurs des écoles "aux gestes qui sauvent".

(11-21140-GDB10702)

Le rapport 11/0372/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPporteur : M. ALLEGRIINI José

249 - 11/0373/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE ETUDES, EXPERTISES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Création du COSSIM 3 Mistral sur les sites des casernes de Plombières (phase 1) et de Strasbourg (phase 2), 3^e arrondissement - Approbation de la composition du jury.

(11-21150-GDB50202)

Le rapport 11/0373/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPporteur : Mme CARREGA Sylvie

250 - 11/0374/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE ETUDES, EXPERTISES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Création du Centre Social de La Savine, boulevard de la Savine, 15^e arrondissement - Approbation du principe de l'opération et du lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre - Désignation du jury - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études - Financement de l'opération.

(11-21144-GDB50202)

Le rapport 11/0374/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPporteur : Mme CASANOVA Danielle

251 - 11/0375/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • Contrat de Délégation de Service Public de la Restauration Scolaire du 1^{er} degré conclue le 5 juillet 2004 avec la société AVENANCE pour le Lot Nord 13^e, 14^e, 15^e et 16^e arrondissements - Fabrication et livraison de repas pour l'Unité d'Hébergement d'Urgence de la Madrague-Ville.

(11-21136-GDB20102)

Le rapport 11/0375/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

**CULTURE ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

252 - 11/0376/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN •
SERVICE ETUDES, EXPERTISES ET CONDUITE D'OPERATIONS
- Réaménagement intérieur du Musée des Beaux-Arts - 4^e arrondissement
- Lancement de marchés à procédure adaptée pour les travaux.

(11-21137-GDB50202)

Le rapport 11/0376/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VLASTO Dominique

253 - 11/0377/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE
TOURISME ET CONGRES - Attribution de subventions
exceptionnelles pour congrès et colloques.

(11-21143-GDB40202)

Le rapport 11/0377/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

254 - 11/0378/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA
COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES • Attribution
d'une subvention à l'association Marquet Bonifaci Association.

(11-21141-GDB10702)

Le rapport 11/0378/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

**SOLIDARITE ET SERVICES A LA
POPULATION**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BOURGAT Michel

255 - 11/0379/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA
SOLIDARITE • SERVICE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE
CONTRE L'EXCLUSION - Unité d'Hébergement d'Urgence -
Transfert de la convention de gestion à la Fondation de l'Armée du
Salut dans le cadre d'une procédure collective engagée contre la
SARL Agence Immobilière à Caractère Social.

(11-21131-GDB21502)

Le rapport 11/0379/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Europe Ecologie-Les Verts s'abstient.

* * *

**CULTURE ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

256 - 11/0380/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN •
SERVICE ETUDES, EXPERTISES ET CONDUITE D'OPERATIONS -
Palais Longchamp - 4^e arrondissement - Restauration du Musée des
Beaux-Arts - Réfection des façades - Avenant n°1 à la convention
d'honoraires n°03/307 passée avec l'Architecte en Chef des Monuments
Historiques - Lancement d'un marché à procédure adaptée pour les
travaux de rétablissement de la verrière du pavillon central -
Financement.

(11-21151-GDB50202)

Le rapport 11/0380/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

257 - 11/0381/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE
L'ENTRETIEN • SERVICE ETUDES, EXPERTISES ET CONDUITE
D'OPERATIONS - Palais Longchamp, 4^e arrondissement - Réfection
des façades : fontaine, escaliers, portail ouest et espaces
accessibles au public - Avenant n°1 à la convention d'honoraires
n°02/455 passée avec l'Architecte en Chef des Monuments
Historiques - Lancement de marchés à procédure adaptée pour les
travaux - Financement.

(11-21153-GDB50202)

Le rapport 11/0381/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

258 - 11/0382/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES • Attribution d'une subvention à l'association Science Frontières.

(11-21159-GDB10702)

Le rapport 11/0382/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VENTURINO Héléne

259 - 11/0383/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE MAITRISE DE L'ENERGIE - Plan climat - Installation d'équipements photovoltaïques sur les toitures d'équipements publics - Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire type attribuée à EDF Energies Nouvelles France, relatif à la cession des conventions particulières à une société de projets dédiée.

(11-21158-GDB41502)

Le rapport 11/0383/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

260 - 11/0384/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE MAITRISE DE L'ENERGIE - Plan climat - Installation d'équipements photovoltaïques sur les toitures de la Cité des Arts de la Rue et du gymnase Sainte-Anne - Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire type conclue avec la société TENERGIE relatif à la cession des conventions particulières à des sociétés de projets dédiées.

(11-21160-GDB41502)

Le rapport 11/0384/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée, je vous remercie.

La Séance est levée à 13 h 15

* * *

**DEMANDE D'ABONNEMENT
AU "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS"**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

désire m'abonner au "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS" à dater du

Abonnement annuel joindre un chèque de 17 Euros au nom de :

M. le Trésorier Principal de la Ville de Marseille

A adresser à :
La Trésorerie Principale - Service recouvrement
33 A, rue Montgrand
13006 Marseille

REDACTION ABONNEMENTS : SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS
12, RUE DE LA REPUBLIQUE
13001 MARSEILLE
TEL : 04 91 55 15 55 - FAX : 04 91 56 23 61

DIRECTEUR DE PUBLICATION : M. LE MAIRE DE MARSEILLE

REDACTEUR EN CHEF : M. JEAN-CLAUDE GONDARD, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

DIRECTEUR GERANT : Mme Anne-Marie M.COLIN

IMPRIMERIE : POLE EDITION